联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME ET COMITE FINANCIER

Cent vingt et unième session du Comité du Programme et cent soixante-sixième session du Comité financier

Rome, 27-31 mars 2017

EXAMEN À MI-PARCOURS – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2016

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tel. +39 (06) 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

ms430

Table des matières

Pages

I. Introduction 5

II. Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6 7

Vue d'ensemble des progrès accomplis 7

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition 10

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches 14

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale 17

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces 20

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise 23

Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques 26

III. Performance – Objectifs fonctionnels 37

A. Performance - Vue d'ensemble Objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux 37

Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion 38

Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information 40

Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO 41

Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace 43

IV. Gestion de l'exécution et des ressources 45

A. Gestion de l'exécution 45

B. Exécution du budget 46

C. Programme de coopération technique 48

Annexe 1: Processus de définition des cibles et de suivi - Produits 50

Annexe 2: *Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits - Objectifs stratégiques 2016-2017 ..... 52*

Annexe 3: Progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés – Objectif 6, objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux 66

Annexe 4: Parité hommes-femmes – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la politique de la FAO sur l'égalité des sexes et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) 72

Annexe 5: Initiatives régionales 78

Liste des sigles 94

Résumé

- L'*Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016* informe les Membres des progrès accomplis en 2016 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2016-2017 sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO concernant les travaux réalisés grâce à l'ensemble des sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.
- Quarante-trois cibles associées aux produits sur les 50 établies pour l'année (soit 86 pour cent) ont été pleinement atteintes, et sept (soit 14 pour cent) l'ont été partiellement. Bien que les cibles soient, de manière générale, davantage orientées vers 2017, on note d'importantes avancées par rapport aux cibles à atteindre en 2016 puisque 32 indicateurs (64 pour cent) affichent un taux de réalisation d'au moins 50 pour cent.
- Les nouvelles mesures prises pour optimiser l'exécution de même que l'amélioration de l'information au niveau des pays ont conduit à une accélération des résultats en 2016; les perspectives quant à l'atteinte des cibles cumulatives fixées pour la fin 2017 sont ainsi plus favorables, même si certaines de ces cibles sont ambitieuses et devront faire l'objet d'un suivi rigoureux.
- Les indicateurs de performance clés sont en bonne voie pour ce qui est des services et de la qualité techniques, notamment les thèmes transversaux qui contribuent aux objectifs stratégiques. Plus particulièrement, 12 normes minimales de la politique de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes ont été appliquées, de même que 12 normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- En 2016, les conférences régionales se sont déclarées favorables à la poursuite des 15 initiatives régionales existantes avec quelques modifications, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, et ont déterminé des domaines d'action prioritaires qui pourraient faire l'objet de nouvelles initiatives régionales lors du prochain exercice biennal.
- Sur les 25 indicateurs de performance clés relatifs aux processus administratifs des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux mesurés en 2016, 23 sont en bonne voie, et toutes les cibles devraient être atteintes d'ici la fin de 2017. En particulier, le taux d'approbation et d'exécution des projets du PCT a augmenté considérablement par rapport au précédent exercice biennal.
- Les modalités de gestion des programmes ont été renforcées par la nomination de chefs de programmes stratégiques et la création d'équipes chargées de la gestion des programmes stratégiques, ainsi que la désignation de coordonnateurs régionaux des programmes stratégiques, tout en garantissant la capacité technique de l'Organisation. Les modalités de gestion des programmes ont été consolidées fin 2016 de manière à renforcer davantage l'exécution des programmes stratégiques.
- Les modalités d'appui à l'exécution au niveau des pays ont été améliorées grâce à la rationalisation des cadres de programmation par pays et des cycles de projets, et à une attention portée de façon plus systématique à la qualité et aux délais d'exécution des projets.
- La mise à disposition de ressources au titre de l'ouverture de crédits nette et des contributions volontaires en 2016, première année de l'exercice biennal, est en bonne voie, à 50 pour cent des ressources inscrites au budget.
- En 2016, 398 projets relevant du PCT ont été approuvés pour un montant de 80,7 millions d'USD sur l'ouverture de crédits nette 2016-2017, ce qui représente 61 pour cent des crédits disponibles pour ces projets, soit une nette amélioration par rapport à 2014. Quatre-vingt-cinq pour cent ont

été affectés à l'appui au développement et 15 pour cent, à l'assistance d'urgence. L'exécution du PCT en 2016, à la fois pour les crédits de 2014-2015 et ceux de 2016-2017, se monte à 67,7 millions d'USD (en augmentation de 20 pour cent par rapport à 2014).

Suite que le Comité du Programme et le Comité financier sont invités à donner

Les comités sont invités:

- à examiner les progrès accomplis quant à l'obtention des résultats attendus et à l'exécution financière, et à communiquer des avis à ce sujet (voir ci-après);
- à formuler des orientations sur l'amélioration de la présentation et du contenu de l'Examen à mi-parcours.

À l'attention du Comité du Programme:

- La section II, qui rend compte des progrès accomplis au niveau des produits par rapport aux cibles fixées pour 2016 ainsi que des réalisations au titre de chaque objectif stratégique et de l'objectif 6, complétée par les annexes 1, 2 et 3; et l'annexe 4, qui rend compte des progrès accomplis sur le plan de la parité hommes-femmes et des réalisations dans ce domaine et l'annexe 5, qui porte sur les priorités de chaque région dans le cadre des initiatives régionales.

À l'attention du Comité financier:

- La section III, qui concerne les progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés et les améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels, du PCT et des chapitres spéciaux. Elle est complétée par l'annexe 3.
- La section IV, qui porte sur la gestion de l'exécution et des ressources, y compris l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement et pour la mise en œuvre du Programme de coopération technique.

I. Introduction

Portée du rapport

1. Le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016* informe les Membres des progrès accomplis en 2016 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2016-2017[1] sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO concernant les travaux réalisés grâce à l'ensemble des sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.

2. À la fin de 2017, le présent rapport étayera l'élaboration du Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017, qui fournira des informations sur les réalisations de l'Organisation par rapport aux indicateurs et aux cibles biennaux liés aux produits et aux résultantes, ainsi que sur la performance opérationnelle et financière.

Vue d'ensemble du cadre de résultats de la FAO 2014-2017

3. Le cadre de résultats de la FAO 2014-2017 guide la planification et le suivi, à un rythme biennal, des travaux de l'Organisation au titre du PTB. On a actualisé ce document et détaillé le processus de suivi dans les Ajustements apportés au PTB 2016-2017 (décembre 2015).

4. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits, comme indiqué dans la *figure 1*. Il comprend:

a) cinq objectifs stratégiques assortis d'indicateurs, des résultantes assorties d'indicateurs et de cibles (à deux et quatre ans) pour le moyen terme (2014-2017) et des produits assortis d'indicateurs et de cibles annuelles pour l'exercice biennal 2016-2017;

b) en ce qui concerne l'objectif 6, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, des résultantes assorties d'indicateurs de performance clés et de cibles (à deux et quatre ans) ainsi que des produits.

5. Le cadre a été conçu en procédant du haut vers le bas, c'est-à-dire que l'on a d'abord défini les résultantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif, puis les produits permettant d'atteindre chaque résultante. En revanche, les actions prévues pour parvenir aux résultats escomptés sont planifiées et mises en œuvre du bas vers le haut. La chaîne de résultats fait apparaître les liens entre les travaux de la FAO et les différents niveaux de résultats obtenus. Elle met aussi en évidence la logique qui les sous-tend: *si* les biens/services sont produits par la FAO comme prévu, *alors* les produits correspondants seront réalisés; *si* les produits sont réalisés et que les hypothèses sont valables, *alors* ils aboutiront aux résultantes souhaitées; *si* les résultantes sont obtenues, *alors* les conditions seront réunies pour que les objectifs auxquels elles participent aient des effets sur le développement.

6. Au sein de la chaîne de résultats concernant les objectifs stratégiques, la FAO donne corps aux produits, en assure le contrôle et en est pleinement responsable. On a établi des indicateurs et des cibles, que l'on mesure au niveau des produits pour chaque objectif stratégique. Des indicateurs de performance clés et des cibles ont été établis et sont mesurés pour l'objectif 6, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux. En 2016, les mesures ont été effectuées au moyen d'un système interne de suivi des résultats. Les chefs de programme stratégique sont chargés de suivre les indicateurs liés aux produits qui correspondent aux objectifs stratégiques. Les responsables d'unités fonctionnelles, quant à eux, sont chargés de suivre les indicateurs relatifs à l'objectif 6, aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux. Le processus de suivi concernant les produits est exposé en détail à l'annexe 1.

[1] C 2015/3; CL 153/3 (http://www.fao.org/pwb/home/fr/).

Figure1: Modèle de chaîne de résultats de la FAO

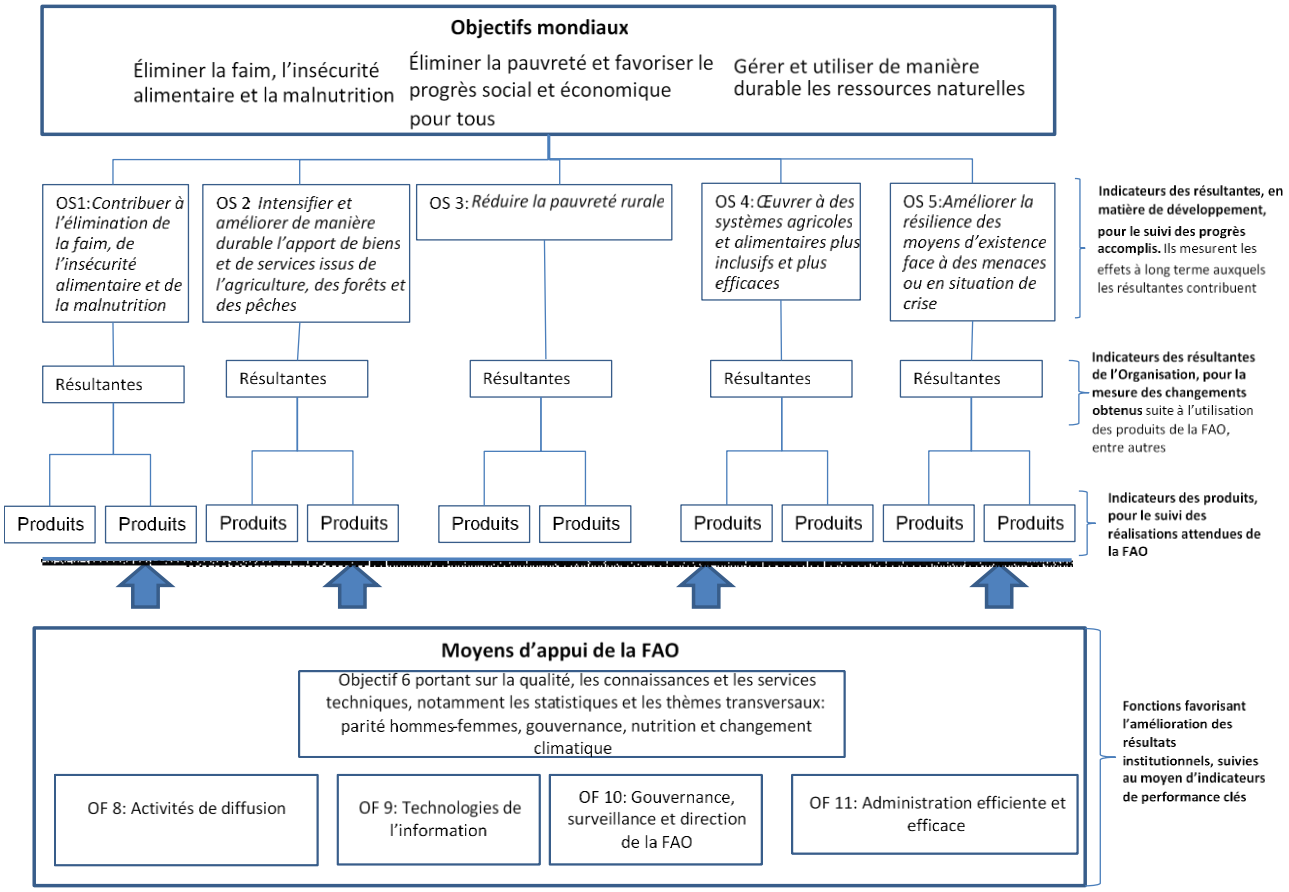

Structure du document

7. La section II porte à l'attention du Comité du Programme les progrès accomplis au niveau des produits par rapport aux cibles fixées pour 2016 ainsi que les réalisations au titre de chaque objectif stratégique et de l'objectif 6, complétée par les annexes 1, 2 et 3. L'annexe 4 rend compte des progrès accomplis sur le plan de la parité hommes-femmes et des réalisations dans ce domaine et l'annexe 5 des résultats obtenus au regard des priorités de chaque région et cela dans le cadre des initiatives régionales.

8. La section III porte à l'attention du Comité financier, les progrès accomplis quant aux indicateurs de performance clés, ainsi que les améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels, du Programme de coopération technique (PCT) et des chapitres spéciaux. Elle est complétée par l'annexe 3.

9. La section IV porte à l'attention du Comité financier la gestion de l'exécution et des ressources, y compris l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement et pour la mise en œuvre du Programme de coopération technique.

II. Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6

Vue d'ensemble des progrès accomplis

Objectifs stratégiques

10. Les travaux menés par la FAO en 2016 ont été guidés par le Programme de travail et budget 2016-2017 approuvé par la Conférence en juillet 2015 ainsi que par les ajustements approuvés par le Conseil en décembre 2015. Les progrès accomplis dans la réalisation des produits liés aux objectifs stratégiques sont évalués chaque année au moyen d'indicateurs et de cibles publiés dans le cadre de résultats des objectifs stratégiques[2]. Le processus d'établissement et de suivi des cibles associées aux produits est présenté à l'*annexe 1*. Une vue d'ensemble des progrès réalisés en 2016 et des prévisions pour 2017 est proposée ci-après.

11. À la fin de 2016, quarante-trois cibles associées aux produits sur les cinquante établies pour l'année (soit 86 pour cent) ont été pleinement atteintes (dans les délais, donc), et sept (soit 14 pour cent) l'ont été partiellement. Il s'agit là d'un test plus fort que pour l'exercice 2014-2015 dans la mesure où les travaux étaient qualifiés de «en bonne voie» dès lors que la cible était atteinte à 75 pour cent ou plus; en 2016-2017, le processus de définition des cibles est plus rigoureux. Bien que les cibles soient davantage orientées vers 2017, comme expliqué à l'annexe 1, on note d'importantes avancées par rapport aux cibles à atteindre en 2017 puisque trente-deux indicateurs (64 pour cent) affichent un taux de réalisation d'au moins 50 pour cent (voir le *tableau 1* et l'*annexe 2*).

Tableau 1: Progrès accomplis au regard des cibles associées aux produits des objectifs stratégiques

	Cibles pour 2016			**Cibles pour 2017 (cumul)**		
	Atteintes	Partiellement atteintes	Total	Progrès ≥ 50 %	Progrès < 50 %	Total
OS1:	7	1	8	5	3	8
OS2:	9	4	13	8	5	13
OS3:	8	2	10	3	7	10
OS4:	10	0	10	7	3	10
OS5:	9	0	9	9	0	9
Total	**43**	**7**	**50**	**32**	**18**	**50**

12. Les nouvelles mesures prises pour optimiser l'exécution (voir la *section IV)* de même que l'amélioration de l'information au niveau des pays ont conduit à une accélération des résultats en 2016; les perspectives quant à l'atteinte des cibles cumulatives fixées pour la fin 2017 sont ainsi plus favorables, même si certaines de ces cibles sont ambitieuses et devront faire l'objet d'un suivi rigoureux. Un résumé des progrès accomplis pour chacun des objectifs stratégiques est proposé ci-après.

13. Les travaux visant à *contribuer à l'élimination de la faim* (OS 1) sont en bonne voie en ce qui concerne sept indicateurs sur huit en 2016, et des progrès importants ont été accomplis pour cinq de ces indicateurs en vue de la réalisation des cibles cumulatives fixées pour la fin 2017. Alors que des progrès ont été faits en matière de cartographie et d'analyse des politiques, des programmes et de la législation intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur 1.3.2-1), l'évaluation de leurs effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur 1.3.2-2) demeure un domaine qui nécessite

[2] CL 153/3 Annexe web 6, à l'adresse www.fao.org/pwb/home/fr/.

un appui plus important, notamment au niveau des pays, pour veiller à ce que les résultats des analyses portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient communiqués et utilisés efficacement par les décideurs.

14. Les travaux visant à *intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches* (OS 2) sont en bonne voie en ce qui concerne neuf indicateurs sur treize en 2016, et un suivi étroit est requis pour plusieurs indicateurs en vue de la réalisation des cibles cumulatives fixées pour la fin 2017. Les activités menées pour encourager l'adoption par les producteurs de pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole (produits 2.1.1 à 2.1.3) – pour lesquelles les cibles définies sont ambitieuses – requièrent une attention particulière, notamment par le truchement d'approches éprouvées telles que les écoles pratiques d'agriculture. La cible établie pour 2016 s'agissant de l'appui apporté à des fins de réforme des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion pour favoriser la transition vers une agriculture durable (produit 2.2.3) a été pratiquement atteinte, bien que les résultats dont il a été fait état soient pour la plupart d'ordre sectoriel puisqu'ils sont axés sur la culture, la foresterie et la pêche; un suivi étroit sera requis pour atteindre la cible définie pour l'exercice biennal.

15. Les travaux visant à *réduire la pauvreté rurale* (OS 3) sont en bonne voie en ce qui concerne huit indicateurs sur dix en 2016, et un suivi étroit est requis pour sept de ces indicateurs en vue de la réalisation des cibles cumulatives fixées pour la fin 2017. Il est notamment nécessaire de porter une attention particulière aux activités destinées à améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale (produit 3.3.2). On redoublera d'efforts en 2017 pour appuyer la mise en œuvre en cours dans les pays d'Afrique et améliorer des processus régionaux tels que l'Initiative «Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» afin d'atteindre la cible biennale.

16. Les travaux visant à *œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces* (OS 4) sont en bonne voie pour l'ensemble des dix indicateurs en 2016, et des progrès importants ont été accomplis en vue de la réalisation des cibles cumulatives fixées pour la fin 2016. La demande d'appui aux travaux sur les systèmes agricoles et alimentaires a été plus importante que prévu. Elle a été stimulée par des faits nouveaux survenus dans le monde et la volonté croissante des pays d'élaborer des systèmes agroalimentaires qui sont adaptés à l'urbanisation rapide, aux besoins des populations les plus jeunes, et aux nouvelles façons de travailler.

17. Les travaux visant à *améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise* (OS 5) sont en bonne voie pour l'ensemble des neuf indicateurs en 2016, et des progrès très importants ont été accomplis en vue de la réalisation des cibles cumulatives fixées pour la fin 2017. Les activités entreprises et les résultats obtenus ont tous été stimulés par un afflux de contributions volontaires supérieur aux prévisions établies au niveau des pays.

Objectif 6:

18. L'Objectif 6 assure la qualité et l'intégrité des activités essentielles de la FAO dans les domaines technique et normatif et en matière d'établissement de normes (résultante 1), la production de statistiques de grande qualité (résultante 2) et la coordination des thèmes transversaux, à savoir la parité hommes-femmes (résultante 3), la gouvernance (résultante 4), la nutrition (résultante 5) et le changement climatique (résultante 6). Les activités et les ressources sont planifiées de manière à obtenir ces six résultantes, qui favorisent l'exécution des activités techniques institutionnelles et des objectifs stratégiques.

19. Onze indicateurs de performance clés mesurent les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des six résultantes. Sur l'ensemble de ces indicateurs, sept étaient sur la bonne voie (un indicateur pour la qualité technique et deux indicateurs pour chacune des trois résultantes portant sur la parité hommes-femmes, la gouvernance et le changement climatique) à la fin de 2016; les quatre autres (portant sur les statistiques et la nutrition) sont mesurés sur une base biennale, comme indiqué ci-après et dans le tableau figurant à l'*annexe 3*. Plus particulièrement, comme indiqué à l'*annexe 4*, 12 normes minimales de la politique de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes ont été appliquées (soit un résultat supérieur à la cible de 10 fixée pour l'exercice

biennal), de même que 12 normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ce qui est conforme à la cible établie pour l'exercice biennal).

Initiatives régionales

20. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et la réalisation des objectifs stratégiques, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recoupent les priorités des pays. En 2016, les Conférences régionales ont examiné les réalisations des initiatives régionales sur la période 2014-2015 et les activités prioritaires de la FAO pour l'exercice biennal 2016-2017[3]. Elles se sont déclarées favorables à la poursuite des 15 initiatives régionales existantes avec quelques modifications, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, et ont déterminé des domaines d'action prioritaires qui pourraient faire l'objet de nouvelles initiatives régionales lors du prochain exercice biennal.

21. Les réalisations menées à bien en 2016 dans le cadre des 15 initiatives régionales approuvées par les Conférences régionales pour l'exercice biennal 2016-2017 de même que les nouveaux domaines d'action prioritaires recensés et les réalisations en matière de parité hommes-femmes dans chaque région sont présentés à l'*annexe 5*.

[3] C 2017/14, C 2017/15, C 2017/17, C 2017/17, C 2017/LIM/1.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

22. Pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il est nécessaire que les gouvernements et des acteurs autres que les États travaillent de manière plus coordonnée et mieux ciblée afin de s'attaquer aux causes profondes qui enferment les personnes les plus vulnérables dans le cercle vicieux de la privation chronique. La FAO contribue à cet objectif en collaborant avec les gouvernements et d'autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national afin de créer un environnement plus porteur sur les plans des politiques et des institutions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En tant qu'organisation mondiale, la FAO s'appuie sur ses travaux aux niveaux mondial et régional pour obtenir un engagement politique et renforcer les capacités à l'échelon national sur plusieurs fronts:

a) des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de programmes d'investissement (produit 1.1.1), de cadres juridiques (produit 1.1.2) et l'allocation des ressources nécessaires pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition (produits 1.1.3 et 1.1.4);

c) une gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats renforcés afin d'améliorer la participation et la coordination entre tous les secteurs et les parties intéressées (produit 1.2.1);

d) des processus politiques fondés sur des éléments concrets et étayés par des informations plus pertinentes sur la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (produit 1.3.1), un suivi et une cartographie améliorés des initiatives, et une évaluation plus précise des effets obtenus (produit 1.3.2).

Résultats obtenus en 2016: évaluation globale

23. Comme le montre *l'annexe 2*, sept indicateurs de produits sur huit sont sur la bonne voie en 2016, et cinq d'entre eux témoignent de progrès tels que les cibles biennales sont tout près d'être atteintes. Un indicateur nécessite cependant une attention particulière pour être conforme à la cible biennale fixée.

24. Les politiques, plans d'investissement et programmes (produit 1.1.1) ont grandement bénéficié du fait que les décideurs ont acquis une meilleure connaissance des liens existant entre les politiques sectorielles et la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'action de forums mondiaux (COFI, COFO, COP22 et CSA[4]) et régionaux (PDDAA, CELAC et ANASE).[5] Les progrès accomplis concernant les cadres juridiques (produit 1.1.2) s'accélèrent, ce qui s'explique principalement par l'apparition continue, au niveau des pays, de nouvelles possibilités de travaux sur les régimes fonciers, les pêches artisanales ainsi que le droit à l'alimentation et la protection sociale dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Une forte contribution a été apportée pour transcrire les directives et d'autres instruments mondiaux dans des politiques, programmes et cadres juridiques nationaux grâce à un dialogue sur les politiques ouvert à tous et fondé sur des éléments concrets, notamment en collaboration avec des parlementaires.

25. Les résultats obtenus dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines (produit 1.1.3) et de l'allocation et l'utilisation des ressources financières (produit 1.1.4) ont bénéficié des possibilités qui sont apparues au cours de l'année de renforcer les organisations afin de développer les capacités dans les pays pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les travaux sur l'allocation et l'utilisation des ressources financières, en particulier pour permettre de suivre les dépenses publiques au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'analyser l'efficacité des options concernant l'allocation de ressources, reste un domaine de travail relativement nouveau pour la FAO et nécessite de renforcer les partenariats stratégiques pour exploiter les capacités des partenaires.

[4] Comité des pêches (COFI); Comité des forêts (COFO); Conférence des Parties (COP); Comité sur la sécurité alimentaire (CSA).

[5] Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA); Communauté d'États latino-américains et des Caraïbes (CELAC); Association des Nations de l'Asie du sud-est (ANASE).

26. Dans le domaine de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats pour la sécurité et la nutrition (produit 1.2.1), les progrès satisfaisants accomplis aux niveaux mondial et régional en 2016 se retrouvent au niveau des pays, où la FAO aide les gouvernements et d'autres parties prenantes à renforcer le dialogue et la collaboration, à adopter et mettre en œuvre des instruments normatifs et à renforcer l'engagement politique afin de créer un environnement plus porteur sur les plans des politiques et des institutions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les progrès réalisés dans ce domaine d'activité sont d'autant plus satisfaisants que de nouveaux pays communiquent leurs résultats, en particulier en Amérique latine. Toutefois, davantage d'investissements et un engagement direct de la FAO auprès d'autres organismes des Nations Unies sont nécessaires pour renforcer les mécanismes relatifs à la responsabilité et aux doléances aux plans national et local, notamment des activités de plaidoyer en faveur d'une participation plus active de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs tels que les parlementaires et les associations de producteurs et de consommateurs dans les mécanismes nationaux de gouvernance de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

27. Les résultats concernant le suivi et l'analyse des situations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (produit 1.3.1) ont servi essentiellement à renforcer les capacités d'application de certains des principaux produits normatifs de la FAO tels que la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire à l'échelon national, à diffuser les indicateurs mesurant les progrès accomplis par rapport aux cibles de l'ODD2 et à élaborer un outil interinstitutions d'évaluation de la protection sociale et de ses effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Alors que des progrès ont été faits en matière de cartographie et d'analyse des politiques, des programmes et de la législation intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur de produit 1.3.2-1), l'évaluation de leurs effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur de produit 1.3.2-2) reste un domaine pour lequel il est nécessaire de prêter un appui plus important, surtout au niveau des pays, notamment pour veiller à ce que les résultats des analyses portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient communiqués efficacement aux décideurs et utilisés par ces derniers.

Principaux résultats aux niveaux régional et mondial

28. Les résultats de la participation de la FAO, d'autres partenaires de développement et d'organismes des Nations Unies aux processus mondiaux sur les politiques sont, entre autres, les suivants:

a) La mise en œuvre des actions prévues dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action de la CIN2, notamment la proclamation d'une Décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) par l'Assemblée générale des Nations Unies. La FAO, en collaboration avec l'OMS, a également encouragé le dialogue entre les pays et les partenaires de développement sur les systèmes d'alimentation et de nutrition dans le cadre du Colloque international pour des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition, qui a eu lieu en décembre 2016, et elle a renforcé, aux niveaux national, régional et mondial, les capacités de suivi du Cadre d'action de la CIN2.

b) La décision du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de donner la priorité aux systèmes d'alimentation et de nutrition dans ses programmes, comme en témoigne la création, par le CSA, d'un Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition.

c) L'intégration des questions intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition dans le nouveau programme de développement urbain (Habitat III), le suivi du Pacte alimentaire urbain de la ville de Milan, notamment le deuxième Sommet des maires, qui s'est tenu à Rome en octobre 2016, et les activités de sensibilisation aux systèmes alimentaires durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition en contexte urbain, qui se sont appuyées sur plusieurs publications de portée mondiale.

d) Par ailleurs, la FAO a apporté un soutien stratégique et a activement participé à divers processus mondiaux en vue de promouvoir les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment au Comité des pêches, au Comité des forêts, au Comité de l'agriculture, au Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, au Mouvement pour le renforcement

de la nutrition (SUN), au HLPF[6] sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au suivi du Défi Faim zéro de l'ONU, à l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, et au Congrès forestier mondial.

29. Les principaux résultats de la collaboration établie en 2016 avec diverses organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales sont, entre autres:

a) La création d'une alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en octobre 2016, la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo qui concerne notamment l'engagement à éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025, à l'appui des efforts consentis à l'échelle de la région et des pays, le lancement d'une plateforme commune de partage des connaissances et de suivi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mise au point par le NEPAD[7] et piloté dans la région de la SADC[8].

b) La mise en œuvre de la stratégie intégrée de sécurité alimentaire de l'ANASE, de son plan d'action pour la sécurité alimentaire (2015-2020) et de sa Vision relative à l'alimentation, à l'agriculture et aux forêts (2016-2025), notamment le renforcement du dialogue international sur la sécurité alimentaire et la nutrition en vue d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, dans le cadre de la consultation intersectorielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui a été organisée conjointement en février 2016 à Bangkok par l'ANASE et la FAO.

c) La mise en œuvre du plan pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la CELAC, en prêtant une attention accrue aux liens qui existent entre la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture familiale et le changement climatique, ainsi qu'aux questions d'égalité hommes-femmes, et en favorisant l'adoption, par tous les pays membres de la Communauté, de la stratégie relative à l'égalité hommes-femmes pour le Plan de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

d) La création, par des membres du Parlement européen en avril 2016, de l'Alliance européenne de lutte contre la faim, qui a organisé un Forum en septembre 2016 sur les relations entre la paix et la sécurité alimentaire.

Principaux résultats au niveau des pays

30. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Plus de 36 pays répartis dans cinq régions ont intégré la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques et programmes d'investissement sectoriels, et/ou élaboré des cadres de politiques intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Dans des pays tels que le Rwanda, le Kirghizistan, le Honduras et le Paraguay, la capacité des gouvernements et des parties intéressées à intégrer concrètement les liens entre la nutrition et la protection sociale dans les politiques et programmes a été renforcée. La FAO a contribué à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'investissement concernant l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays suivants: Bangladesh, Bhoutan, République démocratique populaire lao, Angola, Tchad, Malawi, Madagascar, Niger et Oman. Par ailleurs, ces travaux se sont appuyés sur les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale au Costa Rica et au Cambodge, et sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers) au Libéria, en Sierra Leone, en Ouganda, au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar, au Viet Nam, en Colombie et au Guatemala.

b) Le mécanisme FIRST[9] d'assistance aux politiques a permis de faciliter le dialogue entre les responsables politiques et les partenaires du développement sur la sécurité alimentaire, la

[6] Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF).
[7] Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
[8] Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
[9] Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation (FIRST).

nutrition et l'agriculture durable aux niveaux national et sous-régional, notamment à Djibouti, au Cambodge, au Tchad, aux Fidji, à Vanuatu, aux Iles Salomon, au Kenya, au Libéria, au Mali, au Mozambique, au Myanmar, au Niger, au Swaziland et à la CEDEAO[10]. Ce mécanisme contribue à la transposition des produits et instruments normatifs régionaux et mondiaux dans les politiques nationales et les changements institutionnels.

c) Dix-sept pays élaborent et mettent en œuvre des cadres juridiques à l'appui du droit à l'alimentation et d'un accès plus sûr et plus équitable aux ressources et aux biens de production. Par exemple, en République dominicaine, les travaux réalisés de longue date avec le Front parlementaire national ont abouti à l'approbation de la loi sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la souveraineté alimentaire au premier semestre 2016. D'autres exemples de soutien sont à citer, notamment le Cambodge, le Népal, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Guatemala, le Honduras et El Salvador.

d) Le renforcement des capacités nationales permettant de suivre, d'analyser et de communiquer des données et des informations pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et d'en faire un meilleur usage, afin d'améliorer la prise de décision dans 32 pays, notamment par l'intermédiaire du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et de divers autres programmes dirigés par la FAO.

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

31. D'importants résultats ont été obtenus concernant les questions de parité hommes-femmes dans les cadres politiques et juridiques sectoriels et transversaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'aide de la FAO, notamment au Botswana, au Cambodge, au Togo et au Guatemala, ainsi que dans le domaine de la génération de données, d'indicateurs et d'analyses ventilés par sexe, pour la plupart dans les pays des Balkans occidentaux.

[10] Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

32. Afin d'intensifier de manière durable la production agricole, tout en gérant la base de ressources naturelles, il est nécessaire de mener une action transversale coordonnée dans les secteurs agricoles, notamment les cultures, l'élevage, l'aquaculture et les forêts, et de continuer à intégrer les trois dimensions (environnementale, économique et sociale) de la durabilité. C'est pourquoi la FAO aide ses États Membres à accroître leur productivité de plusieurs manières: i) utilisation efficiente des ressources; ii) conservation, protection et mise en valeur des ressources naturelles; iii) amélioration de l'équité, de l'accès à des avoirs productifs et de la consommation responsable; iv) renforcement de la résilience, en particulier face au changement climatique et v) amélioration de la gouvernance. Cela suppose:

a) Des pratiques, des approches intégrées de gestion et de restauration des écosystèmes, ainsi que des innovations qui permettent d'accroître et d'améliorer de manière durable la production agricole par les producteurs et les gestionnaires des ressources naturelles (produits 2.1.1 à 2.1.3).

b) Un renforcement des analyses, des cadres de gouvernance et des mécanismes interinstitutions afin d'améliorer la gouvernance pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables (produits 2.2.1 à 2.2.3).

c) L'élaboration et la mise en œuvre d'instruments internationaux et de mécanismes de gouvernance connexes de nature à améliorer et à accroître de manière durable la production agricole (produits 2.3.1 à 2.3.3).

d) Des décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles grâce au suivi, aux statistiques et à l'analyse (produits 2.4.1 à 2.4.3).

Résultats atteints en 2016 – évaluation globale

33. Comme le montre l'*annexe 2*, 9 des 13 indicateurs de produits sont sur la bonne voie en 2016; plusieurs témoignent de progrès tels que les cibles biennales sont tout près d'être atteintes, tandis que d'autres demandent plus d'attention pour la réalisation des cibles biennales.

34. Les travaux concernant les pratiques adoptées par les producteurs pour augmenter et améliorer durablement la production du secteur agricole (produits 2.1.1 à 2.1.3) n'ont pas été conformes aux attentes en 2016, et un suivi attentif est requis pour la réalisation des cibles ambitieuses en 2017. Des résultats ont été obtenus dans plus de 90 pays grâce à l'adoption de pratiques liées à l'agroforesterie et l'agroécologie, à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'aux programmes de potagers périurbains et scolaires. Les écoles pratiques d'agriculture ont été l'approche participative la plus importante et des travaux ont été menés dans ce cadre dans 26 pays en vue d'améliorer l'accès équitable des hommes et des femmes aux technologies et aux ressources.

35. Les résultats concernant le renforcement de la gouvernance pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durable dans les États Membres sont, pour la plupart, également conformes aux attentes. La FAO a aidé 15 pays à analyser des questions et des options de gouvernance (produit 2.2.1) dans des domaines tels que les politiques nationales, les cadres institutionnels et juridiques, les politiques foncières et les arrangements de gouvernance qui ont une incidence sur la durabilité, ainsi que les évaluations en matière de gouvernance des eaux souterraines. La FAO a contribué à un certain nombre de processus d'élaboration de politiques dans le cadre d'échanges intersectoriels (produit 2.2.2) et ces processus sont en bonne voie d'atteindre la cible fixée pour 2017. On note à cet égard une augmentation importante du nombre d'initiatives comprenant des éléments de dialogue sur les politiques intersectorielles, en particulier dans les pays qui abordent les questions d'alimentation et d'agriculture durable de façon plus large, ou qui traitent de questions telles que la gestion des terres et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. La cible établie pour 2016 s'agissant de l'appui apporté par la FAO aux réformes des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion pour favoriser la transition vers une

agriculture durable (produit 2.2.3) demande de l'attention, et les résultats dont il a été fait état sont pour la plupart d'ordre sectoriel puisqu'ils sont axés sur la culture, la foresterie et la pêche; un suivi étroit sera assuré pour atteindre la cible définie pour l'exercice biennal.

36. Les résultats obtenus dans le domaine des instruments internationaux et régionaux et des mécanismes de gouvernance connexes (produits 2.3.1 à 2.3.3) sont conformes aux attentes s'agissant de 2016. On peut citer, par exemple: la participation accrue aux négociations agricoles menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTA), le soutien, à la dix-septième Conférence des Partie (COP17), à la CITES[11], visant à réduire l'exploitation des espèces marines, les contributions apportées à la COP22 et à la COP23, ainsi que les apports techniques fournis à l'Assemblée générale de l'ONU pour la résolution sur la viabilité des pêches.

37. Les résultats obtenus dans le domaine de la prise de décisions fondées sur des données factuelles sont bien avancés. Un nouveau domaine de données sur les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, en pourcentage de l'économie totale, a été ajouté au titre des indicateurs agroenvironnementaux (contribuant au produit 2.4.1). Il a été utilisé dans des rapports internationaux élaborés par le GIEC[12] et par la FAO dans *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA 2016). La FAO a élaboré de nouvelles méthodes pour les indicateurs 6.4.1 et 2.5.1 relatifs aux ODD, dont l'Organisation est garante. Il s'agit donc d'une contribution importante au produit 2.4.2. Le nombre de données et de produits d'information pertinents générés par des parties prenantes dont les capacités ont été renforcées grâce à l'appui de la FAO (produit 2.4.3) a bien progressé. Néanmoins, le travail des pays dans ce domaine est encore assez sectoriel et la FAO devrait se concentrer sur le renforcement des capacités d'utilisation des données dans la prise de décision, en particulier pour aider les pays qui auront prochainement à établir des rapports et effectuer des contrôles relatifs aux ODD.

Principaux résultats aux niveaux régional et mondial

38. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Approbation des cinq principes pour une alimentation et une agriculture durables par les pays membres à la session du Comité de l'agriculture[13], et soutien manifeste exprimé à la session du Comité des forêts pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

b) Le «Cadre mondial d'action pour faire face à la pénurie d'eau» a été lancé à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP22).

c) La FAO a encouragé l'agriculture durable à la treizième session de la Conférence des Parties (COP13), notamment en contribuant aux préparatifs des manifestations parallèles visant à présenter les Directives volontaires pour l'élaboration de politiques agroenvironnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que la «Vision pour l'Amazonie».

d) Une Plateforme des connaissances agroécologiques a été créée, comprenant 45 études de cas et plus de 300 études scientifiques sur les approches agroécologiques durables de la gestion et de la restauration des écosystèmes, ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

e) La FAO a amélioré les capacités des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les échanges intersectoriels en matière de gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique et dans le cadre du système de comptabilité environnementale et économique intégrée.

a) Un outil d'évaluation des stocks pour la gestion durable des écosystèmes dans les pêches a été mis au point. Il permet de calculer l'état des stocks de poissons en fonction des historiques de captures et de fournir des mesures plus précises pour la cible 14.4.1 de l'ODD et l'objectif 6

[11] Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
[12] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
[13] COAG.

d'Aichi. En outre, une évaluation de l'état des stocks mondiaux de poissons a été achevée et ses résultats ont été communiqués dans La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016.

Principaux résultats dans les pays

39. Les principaux résultats sont les suivants:

a) La FAO a fourni un appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en encourageant l'adoption des principes de l'alimentation et de l'agriculture durables dans les pays et les régions (Afrique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes).

b) Dans le cadre de l'Initiative pour la croissance bleue, des directives sur les pratiques aquaponiques ont été publiées et deux ateliers ont été organisés en vue de créer un réseau de soutien à l'aquaponie dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

c) Les Directives mondiales pour la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les terres arides, publiées par la FAO, ont été utilisées pour élaborer des plans d'action au Burkina Faso, au Niger, en Gambie, en Éthiopie, au Nigeria, au Sénégal, aux Fidji et à Haïti.

d) Huit pays (Népal, Kenya, Philippines, Thaïlande, Ouganda, Uruguay, Viet Nam et Zambie) ont bénéficié d'une aide pour mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) au moyen de plans nationaux d'adaptation, de mesures d'atténuation adaptées aux pays et de mesures pour le suivi, l'établissement de rapports et la vérification des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole.

e) Plus 3 000 hectares de systèmes agro-sylvo-pastoraux ont été restaurés au Burkina Faso et au Niger en appliquant un modèle de restauration de la FAO prévoyant l'utilisation d'espèces autochtones multifonctions sélectionnées par les communautés (arbres, arbustes et graminées) et de systèmes/bassins en demi-cercle «Vallerani» creusés par les collectivités locales pour récupérer les eaux pluviales.

f) La FAO (par l'intermédiaire du Programme ONU-REDD[14]) a aidé 56 pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts. L'accent a été mis sur la mise au point de systèmes nationaux de surveillance des forêts (40 pays), l'établissement de niveaux d'émission de référence pour les forêts (10 pays), le renforcement de la gouvernance forestière (7 pays), le degré de préparation juridique (14 pays), les régimes fonciers (9 pays) et les dispositifs de protection (12 pays) pour REDD+.

g) La FAO a prêté un appui aux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) et 37 sites de 16 pays figurent désormais sur la liste SIPAM.

h) La FAO a contribué au dialogue sur les politiques visant à améliorer la gestion des pêches artisanales, qui a abouti à l'adoption des Directives sur la pêche artisanale[15] en Tanzanie, au Pakistan, en Équateur, en Inde et au Honduras.

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

40. Les écoles pratiques d'agriculture sont devenues un moyen important de traiter les questions d'égalité hommes-femmes et de nutrition. Par exemple, au Burundi, 70 pour cent des 1 200 producteurs formés dans 40 de ces écoles pratiques étaient des femmes. Des cours de formation ont été dispensés sur la culture maraîchère, le microjardinage, la production de champignons, le compostage, et l'intégration pisciculture-élevage. Ces cours étaient axés sur la consommation de champignons, de viande, de poisson et d'aliments riches en nutriments qui contribuent directement à l'amélioration de la nutrition.

[14] Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD).
[15] Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

41. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de réduction de la pauvreté, environ 900 millions de personnes continuent de vivre dans l'extrême pauvreté et l'inégalité est encore omniprésente. La plupart des pauvres vivent dans les zones rurales et tirent une grande partie de leurs revenus de l'agriculture. Ils n'ont pas un accès suffisant aux ressources, services, technologies, marchés et débouchés économiques pour sortir de la pauvreté. La FAO aide les gouvernements à réduire la pauvreté rurale en transformant les zones rurales de façon plus inclusive, et s'efforce tout particulièrement de répondre aux besoins des femmes et des jeunes vivant dans ce milieu. Alors qu'une croissance favorable aux pauvres démarre dans l'agriculture, il apparaît nécessaire, pour réduire la pauvreté rurale, d'adopter une approche multidimensionnelle élargie visant à accroître la productivité agricole, créer des emplois, favoriser la diversification économique et investir dans le capital humain. Le programme stratégique de la FAO pour la réduction de la pauvreté rurale utilise des stratégies contextualisées pour aider les pays à:

a) Améliorer l'accès des pauvres des zones rurales aux ressources productives, services, organisations et marchés en collaborant avec des organisations rurales (produit 3.1.1), faciliter la mise en œuvre d'approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux technologies et aux innovations (produits 3.1.2 à 3.1.4), fournir des avis sur les politiques et renforcer les capacités d'élaboration de stratégies visant à assurer un développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes et à réduire la pauvreté (produit 3.1.5).

b) Améliorer les possibilités de création d'emplois décents en fournissant un appui aux politiques fondé sur des données factuelles et en renforçant les capacités dans ce domaine, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes (produits 3.2.1, 3.2.3), ainsi qu'un appui aux politiques visant à étendre aux zones rurales l'application des normes internationales du travail (produit 3.2.2).

c) Renforcer les systèmes de protection sociale par la fourniture d'avis sur les politiques, le renforcement des capacités, les systèmes d'information et la mise en place d'instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles visant à améliorer les moyens d'existence en milieu rural et à renforcer la capacité des ruraux pauvres à gérer les risques (produits 3.3.1, 3.3.2).

Résultats obtenus en 2016 – évaluation globale

42. Comme le montre l'*annexe 2*, huit des dix indicateurs de produit sont sur la bonne voie en 2016 et certains indiquent que les cibles biennales sont tout près d'être atteintes. Sept indicateurs nécessitent une attention particulière pour être conformes aux cibles visées.

43. L'appui de la FAO aux organisations rurales (produit 3.1.1) est satisfaisant et correspond à l'expansion rapide de ce domaine d'activité. Les résultats découlant de l'appui à la mise en œuvre d'approches favorables aux pauvres dans les politiques et programmes qui améliorent l'accès aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés (produits 3.1.2 à 3.1.4) sont pour la plupart conformes aux prévisions. Par rapport au dernier exercice biennal, la FAO a intensifié ses efforts et obtenu des résultats remarquables concernant l'aide apportée à la fourniture d'avis sur les politiques et le renforcement des capacités d'élaboration de stratégies visant à assurer un développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes et à réduire la pauvreté au niveau institutionnel national et régional (produit 3.1.5).

44. Les travaux sur l'amélioration de la création d'emplois décents ont bien avancé en 2016, en particulier ceux qui viennent à l'appui de la formulation ou de la révision des stratégies et des politiques de développement rural agricole visant à intégrer les principes de l'emploi rural décent (produit 3.2.1) comme élément central. Les travaux sur la génération de produits axés sur la connaissance de l'emploi rural décent (produit 3.2.3) ont bien avancé en 2016 et sont en bonne voie d'atteindre la cible biennale, les résultats étant essentiellement obtenus au niveau mondial. Comme prévu, les pays bénéficieront en 2017 d'un soutien aux politiques en ce qui concerne l'application des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans les zones rurales (produit 3.2.2).

45. Les progrès concernant l'appui fourni pour améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui sont favorables aux pauvres et tiennent compte de l'âge et de l'égalité hommes-femmes (produit 3.3.1) sont pour la plupart conformes aux attentes, bien que la cible pour 2017 soit ambitieuse. Les progrès liés aux efforts visant à améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale (produit 3.3.2) requièrent l'attention. On redoublera d'efforts en 2017 pour appuyer la mise en œuvre en cours dans les pays d'Afrique et améliorer des processus régionaux tels que l'Initiative «Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» afin d'atteindre la cible biennale.

Principaux résultats aux niveaux régional et mondial

46. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Au niveau mondial, la FAO a rejoint le groupe de travail du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale en mettant l'accent sur la protection sociale dans des contextes fragiles. La FAO a participé au Sommet mondial sur l'action humanitaire et appelé au développement de systèmes de protection sociale réactifs aux chocs.

b) Un atelier de consultation avec les représentants de la FAO en Europe et en Asie centrale a été organisé et a permis de déterminer, par pays, les points de départ des travaux de la FAO pour établir un lien entre la protection sociale, l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région.

c) La FAO a contribué à la création de la Commission chargée de l'agriculture familiale pour la République dominicaine et l'Amérique centrale dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale réunissant les gouvernements et les organisations d'agriculteurs familiaux de sept pays.

d) La FAO a intensifié ses efforts dans le domaine des migrations et élaboré des documents d'information sur les liens entre les migrations et l'agriculture, le développement rural et les contextes humanitaires pour le Sommet mondial sur les réfugiés et les migrants qui a eu lieu en septembre. Un accord de coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est en cours d'élaboration.

Principaux résultats dans les pays

47. Les principaux résultats sont les suivants:

a) La FAO a aidé 33 pays de la région Amérique latine et Caraïbes à élaborer un plan d'action en faveur de l'agriculture familiale et du développement rural.

b) Elle a également aidé cinq grandes associations regroupant des producteurs familiaux en Bolivie à mettre au point leurs plans de mise en œuvre, qui ont permis de mobiliser 90 millions d'USD de fonds publics pour améliorer la production, les chaînes de valeur et les liens avec les marchés.

c) Au Népal, plus de 800 associations d'éleveurs et d'agriculteurs familiaux ont été créées et leurs capacités ont été renforcées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

d) La FAO a soutenu l'Équateur dans l'élaboration du projet de loi organique sur les forêts et les terres boisées et de la réglementation connexe, en évaluant le cadre législatif actuel et en l'améliorant pour mettre en œuvre des politiques et des outils conformes à REDD+.

e) En Zambie, l'Organisation a contribué à la définition du lien entre la protection sociale, l'agriculture et la résilience en produisant des données factuelles et des connaissances, en renforçant les capacités des acteurs nationaux et en facilitant le dialogue sur les politiques dans les deux secteurs. Il a été proposé que cette contribution fasse partie du Programme commun des Nations Unies, afin de renforcer les partenariats avec l'OIT, le PAM et l'UNICEF.

f) Au Guatemala, la FAO contribue à la formulation d'une stratégie en faveur de l'emploi des jeunes en milieu rural pour le département de San Marcos, où un guichet unique pour l'emploi rural sera mis en fonction à titre expérimental dans la municipalité de Tejutla.

g) La FAO a exécuté la phase pilote du projet «Promotion des moyens d'existence durables en milieu rural pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans l'est du Soudan». Forte de cette expérience réussie, l'Organisation travaillera en étroite collaboration avec le HCR sur des programmes d'autosuffisance conjoints pour transposer à plus grande échelle la chaîne de valeur liée à la production fourragère, la transformation du lait et l'engraissement des animaux.

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

48. L'égalité hommes-femmes reste un aspect prédominant des projets et des activités visant à réduire la pauvreté rurale. Vingt évaluations globales de la situation en matière d'égalité hommes-femmes dans les secteurs agricoles et ruraux en 2016 ont été réalisées en Afrique. Elles ont fourni une base de référence pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, des ODD et du Plan national d'investissement agricole, sous l'angle de la parité hommes-femmes.

49. Le programme commun des Nations Unies exécuté par la FAO en partenariat avec le PAM, le FIDA et ONU-Femmes a obtenu des résultats très prometteurs en Éthiopie, au Kirghizistan et au Népal et fourni des services à environ 18 000 femmes et leurs ménages. Plus concrètement, ces résultats sont notamment un accès accru aux services financiers, la formation de coopératives, un meilleur accès aux intrants, un contrôle renforcé de ces produits, des technologies de gestion des connaissances et des technologies de production, ainsi qu'une formation à des compétences de gestion d'entreprises.

50. Dans le cadre du programme DIMITRA[16], la FAO fournit un appui technique aux partenaires d'exécution concernant les 305 clubs Dimitra répartis dans cinq provinces de la République démocratique du Congo, notamment dans le cadre d'un projet financé par l'UE et l'UNICEF sur la violence sexiste. En outre, 300 associations de femmes ont bénéficié d'une aide pour obtenir des prêts afin de gérer leurs activités financières au Libéria, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses de nourriture et d'autres besoins de base et une hausse de la production de légumes et de riz dans les basses plaines.

[16] Projet Dimitra – Femmes rurales et développement (FAO/Fondation Roi Baudouin).

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

51. Il est essentiel, pour parvenir à un monde libéré de la faim, que les États Membres participent effectivement au façonnement des systèmes agricoles et alimentaires, qui évoluent rapidement. L'amélioration de l'efficacité de ces systèmes contribuera à garantir l'utilisation responsable des ressources disponibles et à faciliter la production et la fourniture de produits sains et sûrs. Le soutien à la participation des petits producteurs et des petits pays sur le plan économique rendra ces systèmes plus inclusifs. La FAO contribue à l'émergence de systèmes agricoles inclusifs et efficaces en travaillant dans trois grands domaines, en partenariat avec les pouvoirs publics, la communauté du développement et les parties prenantes touchées, en vue d'obtenir:

a) des accords, mécanismes et normes internationaux renforcés qui traduisent mieux les besoins différents des pays et qui renforcent la capacité des pays à les mettre en œuvre (produits 4.1.1 à 4.1.4).

b) un développement des chaînes agro-industrielles et agroalimentaires qui combine des stratégies sous-sectorielles et des stratégies à l'échelle des petites et moyennes entreprises (PME) cohérentes pour permettre l'émergence et l'adoption de modèles d'activité efficaces et réduire les pertes et gaspillages alimentaires (produits 4.2.1 à 4.2.3).

c) des politiques, des instruments financiers et des investissements porteurs qui améliorent les incitations pour les petits acteurs et l'environnement dans lequel ceux-ci doivent évoluer (produits 4.3.1 à 4.3.3).

Résultats obtenus en 2016 – évaluation globale

52. Comme le montre l'*annexe 2*, tous les indicateurs de produit sont sur la bonne voie en 2016 et plusieurs indiquent que les cibles biennales visées sont près d'être atteintes.

53. La demande d'appui aux travaux sur les systèmes agricoles et alimentaires a été plus importante que prévu. Elle a été stimulée par des faits nouveaux survenus dans le monde et la volonté croissante des pays d'élaborer des systèmes agroalimentaires qui sont adaptés à l'urbanisation rapide, aux besoins des populations les plus jeunes, et aux nouvelles façons de travailler.

54. Les progrès accomplis dans l'élaboration et l'adoption de normes en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux (produit 4.1.1) ont été meilleurs que prévu. En effet, le nombre de projets de normes qui ont franchi toutes les étapes du processus d'établissement des normes a été plus important, et le nombre de nouvelles normes adoptées a été nettement plus élevé. De même, la FAO, qui a dépassé les prévisions de 2016 concernant les analyses fournies, les capacités renforcées ou les forums de dialogue mis en place pour plusieurs accords commerciaux (produit 4.1.2), s'est fixé un objectif ambitieux en 2017, tandis que le nombre de produits d'information sur les marchés dont l'usage s'est accru (produit 4.1.3) a augmenté et atteint l'objectif biennal. Les activités de l'Organisation en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé animale et végétale (produit 4.1.4) ont donné des résultats dans plus de pays et d'instances régionales qu'escompté.

55. Les résultats intéressant le développement des agro-industries et de la filière agroalimentaire sont conformes aux attentes (produits 4.2.1 à 4.2.3). Le nombre de pays bénéficiant d'une aide en faveur de la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (produit 4.2.2) a été nettement plus élevé que prévu, ce qui montre que la FAO a réussi à attirer l'attention au niveau international sur cette question. Le nombre d'institutions ayant bénéficié de soutien sur le plan stratégique et concernant la fourniture de biens publics (produit 4.2.1) ainsi que le nombre de pays dont les chaînes de valeur ont été soutenues (produit 4.2.3) ont été plus élevés que prévu. Cela indique que les pays en développement sont très désireux de promouvoir des secteurs agroalimentaires entraînés par le secteur privé et orientés vers les marchés, et reflète la réussite des partenariats établis.

56. Les activités de la FAO en faveur de politiques d'appui, d'instruments financiers et d'investissements (produits 4.3.1 à 4.3.3) sont conformes aux prévisions. Le nombre d'institutions

bénéficiant de l'aide de la FAO pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et des services financiers (produit 4.3.1) a été plus élevé que prévu, ainsi que le nombre de pays ayant reçu un appui en faveur d'un investissement responsable (produit 4.3.2) et en matière de suivi, d'analyse et de réforme des politiques (produit 4.3.3). Cette augmentation s'explique partiellement par la réussite des partenariats établis de longue date avec les institutions financières internationales (IFI) et d'autres partenaires.

Principaux résultats aux niveaux régional et mondial

57. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Quarante-deux normes internationales concernant la santé animale, la santé des végétaux et la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ont été adoptées. Elles ont apporté une contribution essentielle à la protection des ressources végétales contre les ravageurs et à la protection des consommateurs, et servi de base aux normes et réglementations nationales. Il s'agit, par exemple, des concentrations maximales de contaminants tels que le plomb dans les aliments et de protocoles de diagnostic pour divers organismes nuisibles des végétaux.

b) Des pays ont bénéficié d'une aide pour mettre en œuvre des accords de partenariat volontaire (APV) afin de lutter contre l'exploitation forestière illégale, au titre du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux de l'Union européenne. L'un des bénéficiaires de cette aide a été l'Indonésie, qui fournit un tiers de la valeur des importations de bois tropicaux vers l'UE.

c) La Commission de l'Union africaine a bénéficié d'une aide pour élaborer un programme agroalimentaire continental. Il s'agit notamment d'une évaluation de couveuses d'entreprises agro-industrielles en vue d'élaborer un modèle d'incubation plus durable, de la mise au point d'un cadre pour les partenariats public-privé (PPP) dans le domaine agricole, et de la conception d'un projet de stratégie régionale sur des normes volontaires fondées sur l'origine géographique.

d) Les capacités nationales phytosanitaires et de gestion des organismes nuisibles dans la région du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ont été renforcées pour lutter contre des organismes nuisibles transfrontaliers et de quarantaine tels que *Xylella fastidiosa*, qui représente un danger considérable pour la production d'olives dans la région. En partenariat avec le Secrétariat de la CIPV, l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, le CIHEAM[17] et d'autres parties prenantes, des directives en matière de prévention, d'éradication et de confinement ont été élaborées, des plans d'urgence et de surveillance ont été mis au point et un atelier international a été organisé pour échanger des informations actualisées sur le ravageur et son contrôle.

Principaux résultats au niveau des pays

58. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Quarante pays ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments. Parmi les exemples de cet appui, citons le renforcement de la législation phytosanitaire en République démocratique populaire lao, l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer la résistance aux antimicrobiens au Viet Nam, et le renforcement des capacités en matière de prévention de l'aflatoxine dans le maïs au Guatemala.

b) La FAO a aidé 27 pays à réduire les pertes et gaspillages alimentaires en menant des actions sur quatre fronts: l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation, l'évaluation quantitative des pertes et la détermination de solutions durables, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur et du secteur public et l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur des données factuelles.

[17] Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV); Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM).

c) Des pays ont reçu un soutien pour accroître les investissements responsables dans les systèmes agroalimentaires. Quelque 18 pays ont reçu une aide à cet égard, par exemple l'Arabie Saoudite, qui a reçu une aide pour élaborer une stratégie et un plan pour l'investissement responsable dans l'agriculture à l'étranger.

d) La FAO a prêté appui à 11 pays pour créer des systèmes durables gérés par les pays pour assurer le suivi, effectuer l'analyse et réaliser la réforme des politiques alimentaires et agricoles. L'aide a notamment été fournie dans le cadre du programme de suivi et d'analyse des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SAPAA), notamment la mise en place d'une base de données d'indicateurs pour évaluer les politiques au Mozambique, l'analyse des signaux de prix dans les chaînes de valeur au Burundi, et des études sur les effets des politiques en matière de prix sur certains des principaux secteurs de l'agriculture au Sénégal.

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

59. Grâce au financement de l'Agence suédoise de coopération et d'aide au développement[18] et de l'UE, deux projets ont été exécutés concernant le développement des chaînes de valeur au profit de 12 pays d'Afrique. L'un des projets a permis aux femmes de bénéficier plus équitablement du développement des chaînes de valeur agroalimentaires, tandis que le deuxième appuie les chaînes de valeur «tubercules et racines», qui comptent plusieurs opérations dans lesquelles les femmes jouent un rôle clé, de la culture à la commercialisation du produit fini. En éliminant les obstacles en matière de gouvernance dans les chaînes de valeur et en renforçant les capacités techniques et de gestion des femmes, les projets accroissent les débouchés et avantages économiques des bénéficiaires et déclenchent des effets multiplicateurs sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'adoption de technologies et de techniques efficientes sur le plan de l'énergie, respectueuses de l'environnement et tenant compte du climat a été encouragée dans la chaîne de valeur, et ces projets ont donné lieu à des études et des analyses qui ont contribué à la collecte d'informations statistiques sur un certain nombre de questions telles que les rôles des femmes dans le commerce informel transfrontalier, et les contraintes et défis auxquels elles sont confrontées dans les chaînes de valeur concernées.

[18] ASDI.

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

60. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence liés à l'agriculture face à des menaces ou en situation de crise, et donc assurer une prévention et protéger, rétablir et améliorer les moyens d'existence, il faut nouer des partenariats stratégiques avec différents acteurs pour agir de manière cohérente et directe aux niveaux local, national, régional et mondial. S'appuyant sur les enseignements et les expériences tirés des activités qu'elle a menées pendant des décennies dans le contexte de catastrophes naturelles et de crises dues aux activités humaines, la FAO fournit des compétences techniques et opérationnelles multidisciplinaires à ses pays membres pour leur permettre d'atténuer les risques multiples et les crises, ainsi que les ingrédients essentiels pour lutter contre la faim, soulager la pauvreté, favoriser un développement durable et améliorer la résilience des moyens d'existence. La FAO aide les pays à:

a) réduire les risques et gérer les crises en mettant en œuvre et en adoptant des systèmes institutionnels, politiques et juridiques adaptés à ces deux objectifs (produits 5.1.1 et 5.1.2);

b) «surveiller pour mieux protéger» en produisant et en communicant des informations et en déclenchant des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles et promouvoir des normes pour l'analyse des causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles (produits 5.2.1 et 5.2.2);

c) réduire les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés (produits 5.3.1 et 5.3.2);

d) se préparer aux catastrophes et aux crises et y faire face (produits 5.4.1 à 5.4.3).

Résultats obtenus en 2016 – évaluation globale

61. Comme le montre l'*annexe 2*, tous les indicateurs de produit sont sur la bonne voie en 2016 et tous indiquent que les cibles biennales visées sont près d'être atteintes. Tous les travaux et les résultats qui s'y rapportent ont profité des opportunités découlant de la mobilisation de contributions volontaires supérieures à ce qui avait été prévu au niveau des pays.

62. Les résultats concernant les politiques, stratégies et plans sectoriels, intersectoriels ou spécifiques à certains risques (produit 5.1.1) montrent que 27 pays et 3 institutions régionales ont formulé des stratégies/plans relatifs à la réduction des risques et la gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. Ces résultats sont en bonne voie d'atteindre la cible biennale. Les résultats concernant les stratégies de programmation des investissements et de mobilisation de ressources en faveur de la réduction des risques et de la gestion des crises (produit 5.1.2) sont conformes aux attentes, et 12 pays ont bénéficié d'une aide de la FAO pour élaborer des programmes d'investissement nationaux.

63. Les résultats ayant trait au suivi des menaces et à l'alerte rapide (produit 5.2.1) ont quasiment atteint la cible biennale et 89 systèmes de suivi des menaces aux niveaux national régional et mondial ont bénéficié d'un appui efficace. L'appui fourni par la FAO dans le but de renforcer les capacités des pays et des régions en matière d'analyse de la résilience et de la vulnérabilité (produit 5.2.2) a bénéficié à 32 pays. Plus précisément, des analyses ont été effectuées sur 11 sites au moyen du modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience (RIMA), et 30 pays ont bénéficié d'une aide afin de réaliser des analyses IPC de l'insécurité alimentaire aiguë aux niveaux national et régional.

64. L'appui de la FAO visant à renforcer les capacités et les mesures de prévention et d'atténuation (produits 5.3.1 et 5.3.2) est quasiment conforme à la cible biennale. Des mesures techniques ont été appliquées en faveur de la prévention et de l'atténuation des risques dans 57 pays, et 28 pays ont pris des mesures socioéconomiques afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des communautés exposées à des menaces et des crises. Afin de faciliter la diffusion de pratiques optimales en matière de résilience, la FAO et la DEVCO de l'Union européenne[19] ont lancé une série de webinaires mensuels sur la résilience liée à la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre du

[19] Direction générale de la Commission européenne pour la coopération internationale et le développement (DG DEVCO).

programme INFORMED[20]. Des pratiques optimales concernant les crises qui touchent la chaîne alimentaire sont publiées chaque mois dans la fiche d'information FCC-EMPRES.

65. Les résultats concernant la préparation aux situations d'urgence (produit 5.4.1) ont dépassé les attentes: 34 pays ont bénéficié d'un appui de la FAO en ce qui concerne l'assimilation des normes, des directives et des pratiques dans ce domaine. En 2016, 100 pour cent des pays et régions en situation d'urgence de niveau 3, et 64 pour cent des pays et 100 pour cent des régions en situation d'urgence de niveaux 2 et 1 ont bénéficié de l'aide de la FAO pour coordonner leurs interventions d'urgence (produit 5.4.2). En outre, l'Organisation a prêté une assistance ponctuelle et tenant compte de l'égalité hommes-femmes (produit 5.4.3) à 74 pour cent des pays touchés par une crise ayant des répercussions sur l'agriculture. En 2016, la FAO a contribué aux interventions d'urgence de niveau 3 au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Yémen, dans le bassin du lac Tchad, en Afrique australe et en Éthiopie (en réponse à El Niño).

Principaux résultats aux niveaux régional et mondial

66. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Le lancement de publications importantes sur des politiques et des pratiques optimales telles que la note d'information de la FAO pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire intitulée «FAO's Livestock-related interventions during emergencies: The how-to-do-it manual», le manuel technique de la FAO et du HCR sur la méthodologie d'évaluation de l'offre et de la demande en combustibles ligneux dans les zones à populations déplacées, la note d'information de la FAO intitulée «Social Protection for Resilience Building – Supporting Livelihoods in Protracted Crises, Fragile and Humanitarian Contexts», la publication «Fisheries in the Drylands of Sub-Saharan Africa» sur le renforcement de la résilience des moyens d'existence dépendant de la pêche pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, des notes d'orientation thématiques de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) sur les approches techniques appropriées dans les crises prolongées.

b) La contribution apportée aux manifestations mondiales visant à mieux faire connaître le rôle de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la paix durable, telles que l'allocution du Directeur général à la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU en «formule Arria» sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix, et des manifestations prévues en marge du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

c) Le lancement du Programme mondial de lutte contre la peste des petits ruminants (PPR) et d'éradication de celle-ci (2017-2021) en partenariat avec l'OIE[21].

d) Quatre réunions du Réseau sur les espèces forestières envahissantes ont été tenues et un nouveau réseau pour l'Europe et l'Asie centrale a été créé.

e) L'adoption du «Cadre stratégique pour la gestion des risques de sécheresse» à la première Conférence sur la sécheresse en Afrique.

f) La FAO a contribué à rendre opérationnelle l'initiative A2R du Secrétaire général de l'ONU[22], en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Cabinet du Secrétaire général.

g) L'acceptation de la méthodologie de la FAO d'évaluation des dommages et pertes en cas de catastrophes dans le secteur agricole visant à assurer le suivi de l'indicateur pertinent du Cadre de Sendai et à faire partie de l'indicateur pertinent dans les ODD.

[20] Information pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilience pour la prise de décision.
[21] Organisation mondiale de la santé animale.
[22] A2R: anticiper, absorber et remodeler (Conseil consultatif ad-hoc du Secrétaire général sur l'initiative de résilience face aux changements climatiques).

Principaux résultats au niveau des pays

67. Les principaux résultats sont les suivants:

a) Des stratégies nationales de résilience sont en cours d'élaboration en République centrafricaine, en Éthiopie, à Madagascar, en Somalie et au Zimbabwe. La mise au point définitive de la stratégie pour le Soudan du Sud a permis d'élaborer un vaste programme d'amélioration des moyens d'existence pastoraux. Des stratégies sous-régionales sont en cours d'élaboration au Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria (dans le cadre de la stratégie de résilience du bassin du lac Tchad) ainsi qu'au Sénégal et au Burkina Faso (dans le cadre du processus AGIR[23]).

b) Une manifestation d'information et de plaidoyer a été organisée à Nairobi sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) à l'intention du Tchad, de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan.

c) Le système «Alerte précoce-Action rapide» a été mis à l'essai pour le phénomène El Niño et un guichet de financement des mesures d'action rapide a été créé dans le cadre du SFERA[24]. Des plans d'action rapide ont été élaborés pour le Kenya, Madagascar et le Paraguay, et le premier rapport trimestriel sur l'alerte précoce et l'action rapide au niveau mondial a été publié pour la période octobre-décembre 2016.

d) Des stratégies pour un accès sûr aux combustibles et à l'énergie ont été mises au point pour le Kenya et la Somalie.

e) Des programmes de collaboration entre les organisations dont le siège est à Rome ont été élaborés sur cinq ans en République démocratique du Congo, au Niger et en Somalie en vue d'accroître la sécurité alimentaire et la résilience des populations, en particulier les femmes et les enfants, dans des régions ciblées.

f) Des directives pour la surveillance, l'analyse des chaînes de valeur et l'évaluation des risques ont été élaborées pour certaines zoonoses, notamment le virus Ebola, le Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient et la grippe aviaire H5N1.

g) L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et la Turquie ont formulé et exécuté un projet financé par le FEM sur la gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages agricoles salinisés et sujets à la sécheresse en Asie centrale et en Turquie (CACILM-2).

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

68. En Irak et en Syrie, des indicateurs de mesure de la parité hommes-femmes ont été intégrés dans une évaluation à grande échelle des dommages et des pertes. Les résultats visent, entre autres facteurs, à mieux comprendre le travail rémunéré et non rémunéré des femmes, les stratégies d'adaptation et la vulnérabilité à la violence sexiste, et à recenser les possibilités offertes aux femmes de participer aux processus de consolidation de la paix grâce à des interventions liées à l'agriculture. En outre, un guide de formation à la prévention des risques de catastrophe tenant compte de la parité hommes-femmes dans le secteur agricole a été publié et des recommandations figurant dans le guide seront diffusées au cours des prochaines années.

[23] Alliance globale pour la résilience (AGIR).
[24] Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement.

Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques

69. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit pouvoir compter sur les capacités techniques internes nécessaires à l'obtention des résultats attendus. Dans le cadre d'une décentralisation de plus en plus poussée, il est crucial de préserver l'intégrité technique de l'Organisation et de lui donner les moyens d'étendre les principales fonctions techniques au-delà des limites institutionnelles.

70. L'Objectif 6 assure la qualité et l'intégrité des activités essentielles de la FAO dans les domaines technique et normatif et en matière d'établissement de normes (résultante 1), la production de statistiques de grande qualité (résultante 2) et la coordination des thèmes transversaux, à savoir la parité hommes-femmes (résultante 3), la gouvernance (résultante 4), la nutrition (résultante 5) et le changement climatique (résultante 6). Les activités et les ressources sont planifiées de manière à obtenir ces six résultantes spécifiques, qui favorisent l'exécution des activités techniques institutionnelles et des objectifs stratégiques.

71. Onze indicateurs de performance clés mesurent les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des six résultantes. Sur l'ensemble de ces indicateurs, sept sont sur la bonne voie d'après les résultats effectifs qui ont été communiqués à la fin de 2016; pour les quatre autres, aucune donnée n'est encore disponible puisque les résultats ne sont mesurés que sur une base biennale.

Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (résultante 6.1)

72. La promotion de la qualité et de l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation est essentielle pour une mise en œuvre efficace du Cadre stratégique. Afin d'obtenir cette résultante, qui est coordonnée par la Directrice générale adjointe chargée du climat et des ressources naturelles, il faut assurer l'excellence des connaissances techniques en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les départements techniques; le soutien aux réseaux techniques et la mise à disposition de compétences techniques adéquates pour l'exécution des programmes; le renforcement des liens entre le Siège et les bureaux régionaux; le maintien de capacités permettant de répondre aux nouveaux enjeux en recourant à un fonds multidisciplinaire; des progrès face aux défis essentiels dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques; et enfin l'élaboration de publications phares à la pointe des avancées les plus récentes.

73. La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation reposent sur six produits mesurés au moyen d'une enquête visant à évaluer les retours d'information des parties prenantes pour obtenir une indication de l'amélioration de la qualité de l'encadrement technique. La valeur de 68,5 pour cent établie à titre d'indicateur de performance clé pour 2016 représente le pourcentage global de répondants de la FAO et de répondants externes (participants aux comités techniques de la FAO lors des sessions de 2016) satisfaits de la qualité de l'encadrement technique de l'Organisation.

74. Principaux résultats obtenus en 2016:

a) Les 17 réseaux techniques offrent une plateforme propice à la mise en commun des informations techniques et des normes à tous les échelons de l'Organisation, de même qu'au recensement des bonnes pratiques et à l'uniformisation des politiques et des approches. Au mois de décembre 2016, environ 3 000 membres du personnel (59 pour cent au Siège et 41 pour cent sur le terrain) avaient participé aux réseaux. Depuis 2014, plusieurs initiatives ont permis de faciliter le partage des connaissances: l'organisation de réunions et événements (128 réunions ou manifestations, et 53 webinaires), l'envoi de bulletins d'information, la mise en place de pratiques et d'outils de gestion des connaissances (bases de données, fonds documentaires, liste d'experts) ainsi que l'organisation d'examens par les pairs et d'activités de formation et de renforcement des capacités (produits 6.1.1 et 6.1.2).

b) Durant l'année 2016, plus de 200 projets ont été passés au crible et ont reçu un soutien pour l'application des directives relatives à la gestion environnementale et sociale, ce qui a permis de garantir la conformité des interventions de la FAO aux politiques institutionnelles en vigueur (produit 6.1.2).

c) La FAO a joué un rôle de premier plan dans le cadre de grands forums sur les politiques, tels que la COP22 de la CCNUCC, la COP13 de la CDB[25], la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la Conférence HABITAT[26] III, le symposium international sur les biotechnologies agricoles, les manifestations spéciales sur El Niño et le couloir de la sécheresse ainsi que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens. De nouveaux mécanismes de coordination axés sur des enjeux majeurs ont été mis en place, notamment: le Groupe de travail interdépartemental sur la statistique pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui a prêté au Statisticien en chef l'appui méthodologique nécessaire pour les 21 indicateurs dont la FAO est l'organisme garant; et le Groupe de travail interdépartemental sur la résistance aux antimicrobiens, qui soutient la mise en œuvre du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens (produits 6.1.3 et 6.1.6).

d) Les départements techniques ont fait état de la mise en œuvre ou de la mise à jour de 160 instruments normatifs, ce qui est supérieur aux réalisations des années précédentes. La FAO a également favorisé le dialogue sur les politiques et le renforcement des capacités en apportant son appui ou en participant à plus de 280 plateformes techniques. L'année 2016 a été marquée par le lancement de la Plateforme des connaissances pastorales et de la Plateforme de connaissances sur les chaînes de valeur alimentaires durables. De plus, l'Organisation donne suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'Évaluation de la contribution de la FAO aux connaissances relatives à l'alimentation et à l'agriculture, et a amorcé un état des lieux sur les produits et services techniques (produit 6.1.6).

e) Les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture, Comité des produits) ont tenu leurs sessions biennales, au cours desquelles ils ont notamment abordé des thématiques transversales en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la nutrition. Selon des enquêtes menées auprès des participants, 68 pour cent des sondés étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les documents d'information, les manifestations parallèles et les débats, de grande qualité, avaient fait progresser la connaissance fondamentale des défis techniques ou émergents. Ce résultat était inférieur à celui obtenu en 2014 (85 pour cent) en raison de la distribution tardive de certains documents (produit 6.1.4).

f) Quatre publications phares ont été produites: Le rapport *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* a été consulté plus de 20 000 fois dans les dix premiers jours qui ont suivi sa publication et a fait l'objet de plus d'un millier d'articles dans les médias du monde entier. Le rapport *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture – Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous* a dépassé toutes les autres publications phares avec plus de 156 100 téléchargements. Outre sa dimension statistique qui en fait une source d'information unique, ce rapport a accordé une attention particulière aux enjeux émergents à l'échelle mondiale, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le changement climatique, la nutrition et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le rapport *Situation des forêts du monde – Forêts et agriculture: défis et possibilités concernant l'utilisation des terres* a fait l'objet de plus de 41 000 téléchargements. Enfin, le rapport *La situation des marchés des produits agricoles 2015-16 – Commerce et sécurité alimentaire: trouver un meilleur équilibre entre les priorités nationales et le bien commun*, dont une importante partie est consacrée à la cohérence des politiques commerciales et de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire, a été téléchargé 26 400 fois (produit 6.1.5).

g) La FAO est arrivée en quatrième position du classement mondial «Webometrics» 2016, sur un total de 8 000 instituts de recherche. Ce classement est établi selon une méthode qui évalue la

[25] Conférence des Parties (COP), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention sur la diversité biologique (CDB).
[26] Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT).

présence sur le web en mesurant le volume, la visibilité et l'impact des pages internet, avec une attention particulière accordée à la production scientifique.

Capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données (résultante 6.2)

75. Des données statistiques de grande qualité sont essentielles à l'élaboration et à la réalisation de politiques visant à faire reculer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale. Elles sont également essentielles à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Cette résultante et ses quatre produits, qui sont coordonnés par le Statisticien en chef, prévoient la mise au point de méthodes de collecte, compilation, dissémination, analyse et utilisation de données dans différents domaines et la fourniture d'une aide aux institutions nationales de statistique pour renforcer leurs capacités de collecte, analyse et dissémination de données (y compris à travers les activités de la Stratégie mondiale et de CountryStat) et parvenir à produire et à mettre à la disposition de tous les pays des données de qualité optimale, comparables au plan international.

76. Le suivi des réalisations s'effectue au moyen de deux indicateurs de performance clés sur une base biennale: (i) l'utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes au sein des pays et (ii) l'amélioration des capacités statistiques nationales. Le Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017 rendra compte de ces deux indicateurs.

77. Principaux résultats obtenus en 2016:

a) La FAO a mené plusieurs initiatives pour améliorer la qualité des données nationales et internationales: elle a notamment finalisé la proposition de révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle et elle a déployé la nouvelle méthode de classification des produits agricoles (version 2.1 de la Classification centrale de produits) dans son nouveau système statistique opérationnel, qui sert à générer les données de production et les bilans alimentaires de FAOSTAT[27]. La cohérence et l'efficacité du système de traitement ont été améliorées grâce au développement, à la validation et à l'utilisation de modules pour la création des nouveaux ensembles de données de FAOSTAT sur la production et le commerce. De plus, la FAO a mis au point une nouvelle méthode de compilation des bilans alimentaires, sur laquelle elle s'est appuyée pour générer une première série de bilans. L'Organisation a entrepris d'importants travaux méthodologiques, notamment avec la préparation du projet de directives sur le recensement agricole ainsi que l'élaboration de 25 rapports techniques, lignes directrices et supports de formation dans le cadre de la Stratégie mondiale (produit 6.2.1).

b) La FAO a apporté un appui aux institutions nationales de statistique au titre de la Stratégie mondiale. Elle a aidé les pays à appliquer des méthodes d'un bon rapport coût-efficacité pour mieux mesurer les données sur les cultures mixtes, l'horticulture et les questions de parité hommes-femmes dans l'agriculture, pour élaborer des cadres directeurs d'échantillonnage, pour exploiter les données administratives et pour rapprocher les données émanant des recensements et des enquêtes. La FAO a fourni une aide au renforcement des capacités statistiques dans les domaines liés à la gouvernance de la statistique, à la coordination et à la conception de plans stratégiques. Par exemple, dans la région Asie et Pacifique, elle a procuré une assistance technique à 19 pays pour les aider à mettre au point leurs plans stratégiques nationaux en matière d'analyse statistique. De plus, la FAO a contribué au renforcement des capacités d'utilisation du système CountrySTAT en Afghanistan, en Iran, au Kirghizistan, au Tadjikistan, en Haïti et dans 19 pays africains[28] (produit 6.2.2).

c) En ce qui a trait à la production et à la mise à la disposition de tous les pays de données de qualité optimale et comparables au plan international, les questionnaires 2016 sur la production annuelle ont été envoyés dans les temps, un nouveau module sur le commerce a été mis au point, et la compilation et la validation des bilans alimentaires de 2012 et 2013 ont été achevées. De nouveaux ensembles de données sur la protection sociale et la sécurité

[27] Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT).

[28] Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Uganda et Zambie.

alimentaire ont été diffusés dans FAOSTAT pour 20 pays, et les travaux ont avancé en ce qui concerne la production de guides de poche sur les statistiques mondiales et régionales pour 2016. L'interface web de FAOSTAT a été nettement améliorée en 2016, d'où un système plus convivial et plus dynamique. L'interaction avec la communauté des utilisateurs de FAOSTAT présentait des lacunes, lesquelles ont été corrigées en tenant compte des exigences des utilisateurs (produit 6.2.3).

d) La FAO apporte un appui essentiel aux pays pour la collecte et le suivi des données relatives aux objectifs de développement durable (ODD). Des mécanismes institutionnels, comme le Groupe de travail interdépartemental sur la statistique et le Groupe de travail technique associé, ont soutenu ce processus sous la direction du Statisticien en chef, en coordonnant la contribution de la FAO au cadre de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La FAO agit à titre d'institution garante de 21 indicateurs relatifs aux ODD (produit 6.2.4.).

e) Les travaux du Groupe de travail interdépartemental sur la statistique ont conduit à l'élaboration de nouvelles normes et directives, qui aideront la FAO à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la cohérence et la qualité de la production interne de données. Une enquête sur l'évaluation de la qualité et la planification a été menée pour favoriser la mise en place d'un programme de travail statistique complet; cette enquête a permis d'obtenir une évaluation de la qualité globale des produits statistiques de la FAO.

f) Les questions portant sur le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et sur les besoins particuliers des pays ont été abordées lors de la session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue au Bhoutan en février 2016, et lors de la septième Conférence internationale sur les statistiques de l'agriculture, organisée conjointement par la FAO et l'institut national italien des statistiques, qui s'est déroulée en octobre 2016. La Conférence a réuni un large éventail de producteurs et d'utilisateurs de données provenant de pays en développement et a proposé un vaste programme scientifique avec plus de 240 documents de grande qualité présentés dans le cadre de quatre séances plénières et de 48 séances parallèles.

Capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes (résultante 6.3)

78. L'élimination des disparités entre les sexes dans le secteur agricole et l'autonomisation des femmes rurales sont essentielles pour permettre à la FAO de remplir son mandat dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. C'est pourquoi la FAO fournit des avis techniques à ses États Membres et renforce leurs capacités de formuler, mettre en œuvre et surveiller les politiques et programmes qui donnent des possibilités et des avantages égaux aux femmes et aux hommes dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

79. Au cœur du mandat de la FAO, la parité hommes-femmes est traitée comme un thème transversal dans le Cadre stratégique, qui prévoit la fourniture de services de qualité et l'adoption de stratégies et d'approches cohérentes axées sur l'égalité des sexes de même que la réalisation d'interventions visant spécifiquement des femmes au titre des programmes stratégiques. Les travaux relatifs à la parité hommes-femmes sont coordonnés par la Division des politiques sociales et des institutions rurales par l'entremise d'une équipe d'experts et de points focaux en matière de parité œuvrant dans l'ensemble de l'Organisation; ils collaborent avec les équipes chargées des programmes stratégiques, les divisions techniques et les bureaux de pays pour appuyer la programmation et la mise en œuvre d'interventions aux niveaux mondial, régional et national.

80. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés:

a) L'indicateur 6.3.A mesure les progrès accomplis au regard de 15 normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et interventions visant

spécifiquement des femmes, définies dans la Politique d'égalité des sexes de la FAO. L'Organisation a dépassé la cible fixée pour l'exercice biennal 2016-2017 puisqu'elle a appliqué 12 normes minimales contre 10 prévues (*annexe 4*), y compris la norme 15 sur la proportion de projets du PCT tenant compte des considérations de parité hommes-femmes.

b) L'indicateur 6.3.B évalue les résultats de la FAO par rapport aux normes définies dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La cible pour l'exercice biennal 2016-2017, qui prévoyait l'application de 10 normes, a été atteinte puisque la FAO a respecté, voire dépassé les exigences de 12 normes (*annexe 4*).

81. Les résultats obtenus par rapport à ces deux indicateurs de performance clés confirment que la FAO est parvenue à établir et à maintenir en place des mécanismes institutionnels efficaces favorisant l'intégration des considérations de parité hommes-femmes et les interventions visant spécifiquement des femmes (produit 6.3.2). En 2016, les capacités du réseau technique sur l'égalité des sexes, composé de plus de 200 employés à l'échelle de l'Organisation, ont fait l'objet d'un processus systématique d'évaluation et de renforcement. En plus des avis techniques fournis par les experts de la parité hommes-femmes au Siège et dans les régions, une série de webinaires et de séminaires a été organisée pour renforcer les capacités des points de contact en matière de parité, de sorte qu'ils soient mieux à même de traiter la question des considérations d'égalité entre les sexes dans les travaux réalisés au titre des programmes stratégiques, comme l'agriculture intelligente face au climat, la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre la violence sexiste. Un atelier de trois jours a été organisé en novembre 2016, avec la participation des experts régionaux en matière de parité, pour améliorer la coordination et la communication au sein du réseau et dégager des possibilités de collaboration et de synergie entre le Siège et les bureaux régionaux. Des outils et des documents d'orientation pour l'intégration des considérations de parité dans les cadres de programmation par pays et dans le cycle de projets de la FAO ont également été mis à jour et largement diffusés.

82. Afin d'assurer la coordination et l'exécution des travaux relatifs à la parité hommes-femmes au niveau régional, les experts régionaux du domaine formulent des stratégies spécifiques en étroite concertation avec les coordonnateurs des programmes stratégiques régionaux, des fonctionnaires techniques et des représentants de la FAO. La dernière touche a été apportée aux stratégies pour la région Europe et Asie centrale et pour la région Asie et Pacifique; celles-ci mettent en lumière les domaines d'intervention prioritaires en matière de parité hommes-femmes, en comptant sur une participation plus efficace des partenaires nationaux et internationaux.

83. Principaux résultats obtenus en 2016 au regard du produit 6.3.1 (soutien accordé aux États Membres dans le cadre des programmes stratégiques pour l'intégration des considérations de parité hommes-femmes):

a) *Analyses factuelles, données ventilées par sexe et indicateurs sexospécifiques*. L'enrichissement de la base de données probantes sur les disparités entre les sexes dans le secteur agricole et sur leurs conséquences en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est essentiel pour favoriser l'adoption de politiques plus éclairées et mieux ciblées. En 2016, la FAO a poursuivi ses efforts de développement d'outils et de méthodologies tout en apportant son appui aux institutions et homologues nationaux pour la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe. Dans toutes les régions, la FAO mène de manière systématique des évaluations nationales de la parité hommes-femmes dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En 2016, 32 nouvelles évaluations ont été effectuées et les résultats de celles menées en Europe et en Asie centrale ont été publiés et diffusés auprès des gouvernements et partenaires de développement concernés.

b) À l'échelle mondiale, l'Organisation a mis au point deux nouveaux indicateurs sur les droits fonciers des femmes, qui ont été intégrés au processus de suivi mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'une des cibles de l'ODD 5. Au niveau des pays, la FAO a collaboré avec l'IFPRI[29] pour

[29] Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

adapter l'indice pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture au Niger et en Éthiopie, dans le contexte du programme «Accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales», mis en place conjointement par le FIDA, la FAO et l'ONU-Femmes.

c) *Production de connaissances et renforcement des capacités*. En collaboration avec des organismes chefs de file, la FAO a élaboré plusieurs produits axés sur les connaissances et le renforcement des capacités pour soutenir l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les domaines de travail clés des différents programmes stratégiques. À titre d'illustration, un cadre sur les chaînes de valeur tenant compte de la parité hommes-femmes a été mis au point afin de compléter l'approche de la FAO sur les chaînes de valeur alimentaires durables en mettant l'accent sur la durabilité sociale. Ce cadre s'appuie sur les conclusions de plusieurs évaluations de chaînes de valeur respectueuses de la parité qui ont été menées au cours des dernières années, et il est actuellement appliqué dans le contexte d'un projet réalisé dans huit pays africains au titre du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs de la FAO (PS 4). Un guide de formation et un module portant sur la parité hommes-femmes et l'agriculture intelligente face au climat – qui proposent un recueil de bonnes pratiques et d'approches novatrices – ont été élaborés en collaboration avec le programme de recherche du CGIAR[30] et la Banque mondiale (PS 2). Dans le cadre des actions qu'elle mène dans les domaines de la résilience et de l'intervention humanitaire, la FAO a également conçu des documents d'orientation sur l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans la réduction des risques de catastrophe et sur la prévention et l'atténuation de la violence sexiste.

d) *Sensibilisation et dialogue sur les politiques*. La FAO coordonne les efforts d'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. L'un des principaux résultats obtenus en 2016 concerne l'adoption de la recommandation générale n° 34 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes[31] sur les droits des femmes rurales, formulée en collaboration avec le FIDA, le PAM et l'ONU-Femmes. Cette recommandation constitue un argument de poids pour plaider en faveur de la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes dans les dialogues sur les politiques au niveau national. Forte de cette réalisation et de l'expérience acquise au Guatemala, la FAO a fourni une assistance technique pour la mise en œuvre de la recommandation du Comité au Botswana et au Kirghizistan (PS 1).

e) En décembre 2016, la FAO, la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont organisé, en collaboration étroite avec le FIDA, le PAM et l'ONU-Femmes, la manifestation de haut niveau intitulée «Aux côtés des femmes rurales, intensifions nos efforts pour en finir avec la faim et la pauvreté». Cet événement a été l'occasion de susciter un dialogue autour des défis à relever et des occasions à saisir pour faire avancer la question de la parité hommes-femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les résultats de cette manifestation orienteront les activités de plaidoyer et d'élaboration de politiques de la FAO en 2017, notamment le «Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition» qui se tiendra lors de la prochaine session du CSA. La FAO a publié le document intitulé «Atteindre nos objectifs. Le programme de la FAO pour l'égalité entre les sexes dans l'agriculture et le développement rural», dans lequel elle propose un tour d'horizon de ses principaux domaines d'intervention pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que des exemples de réussite.

Services de qualité et approches cohérentes pour un traitement plus efficace des questions de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial (résultante 6.4)

84. Au moyen des travaux programmatiques entrepris quant au thème transversal de la gouvernance, la FAO entend renforcer l'efficacité de ses activités mondiales, régionales et nationales

[30] Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).
[31] Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

d'appui aux politiques et à la gouvernance. À cette fin, l'Organisation élabore des concepts, des méthodes et des cadres, et fournit des avis stratégiques concernant le renforcement des principaux mécanismes de gouvernance mondiale au niveau des pays. Un appui direct est accordé aux activités menées par la FAO dans certains pays et par le biais d'initiatives régionales, notamment le développement et l'élargissement d'un réseau de spécialistes des différentes disciplines de l'Organisation intervenant dans les activités de gouvernance à tous les niveaux, coordonné par l'équipe chargée de la gouvernance et de l'appui aux politiques au sein du Département du développement économique et social.

85. Les produits relatifs à la gouvernance sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, qui sont en bonne voie de réalisation pour l'exercice biennal. Parmi les principaux résultats obtenus, il convient de noter un vaste accord à l'échelle de l'Organisation sur l'approche de la FAO en matière de gouvernance et sur son application croissante dans le cadre des travaux réalisés aux niveaux national, régional et mondial. Cette nouvelle approche rejoint le point de vue de la plupart des experts, qui a peu à peu évolué: alors que la «bonne gouvernance» était un engagement prédominant par le passé, le programme est aujourd'hui plus modeste et plus pragmatique puisqu'il s'agit d'adopter des approches ascendantes, axées sur la résolution des problèmes et relevant des gouvernements. Ces approches, tout en maintenant l'engagement normatif lié au développement durable, sont ouvertes, non prescriptives et analytiques. À la demande des gouvernements, la FAO soutient le recours aux analyses d'économie politique pour déterminer et évaluer les rôles et les intérêts des principales parties prenantes et institutions à la suite d'un changement de politique.

86. Principaux résultats obtenus en 2016:

a) En ce qui concerne la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale (produit 6.4.1), l'Organisation a joué un rôle de premier plan dans des mécanismes ciblés afin d'atteindre des objectifs précis: assurer le déploiement rapide et efficace de la stratégie institutionnelle visant à soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les États Membres; renforcer la stratégie mondiale de la FAO en matière de nutrition en améliorant la coordination du système des Nations Unies en appui à la mise en œuvre des conclusions de la CIN2 (résultante 6.5); et contribuer au développement d'un «nouveau modèle» de partenariat multipartite pour mobiliser un large éventail de ressources concrètes et d'autres moyens de mise en œuvre auprès du secteur privé et d'autres partenaires pour améliorer les revenus, la productivité, la résilience et la viabilité des exploitants familiaux de même que l'état nutritionnel de ces populations.

b) La FAO a apporté son soutien pour encadrer et hiérarchiser les discussions sur les ODD lors des sessions des cinq conférences régionales et des comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité de la sécurité alimentaire mondiale). L'examen des indicateurs de la FAO par le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et par le Statisticien en chef a par ailleurs conduit à l'incorporation de plus de 50 indicateurs liés aux ODD dans le cadre de résultats de la FAO.

c) L'importance croissante accordée aux aspects liés à la gouvernance dans les engagements pris aux niveaux régional et national a permis d'améliorer l'efficacité des actions appuyées par la FAO grâce à une dizaine d'interventions dans le cadre des cinq programmes stratégiques. L'appui fourni en matière de gouvernance a joué un rôle important dans plusieurs domaines de travail, notamment: la gouvernance des eaux souterraines (PS 2), la gouvernance des pêches (PS 1 et PS 2), la gouvernance de la prestation de services dans les domaines de l'irrigation et du drainage (PS 3 et PS 4), les questions de gouvernance liées aux processus multipartites et intersectoriels (PS 1 et PS 2), la gouvernance des chaînes de valeur et les questions d'économie politique dans les réformes de politique agricole (PS 4), et la gouvernance liée à l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans l'agriculture (PS 5). Le soutien de la FAO en matière de gouvernance a été particulièrement important en Jordanie, au Kenya, au Maroc (voir ci-dessous), en Ukraine et au Viet Nam (produit 6.4.2).

d) Dans le cadre de l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la FAO a épaulé le Gouvernement marocain dans l'évaluation de la gouvernance des

eaux souterraines de l'aquifère de Berrechid. L'objectif était de cerner les principaux défis et d'étudier les solutions possibles, notamment en se servant des contrats de nappe comme d'un mécanisme de gouvernance innovant pour assurer une gestion et une exploitation durables et inclusives des eaux souterraines. Le diagnostic de la gouvernance qui a été effectué a permis de mieux comprendre la dynamique à l'œuvre dans l'utilisation des eaux souterraines et les facteurs clés à l'origine du non-respect du régime juridique en vigueur. Les travaux entrepris pour établir le diagnostic et en confirmer la validité ont donné l'occasion d'instaurer un dialogue avec plus d'une centaine de parties prenantes issues d'organismes publics nationaux ou locaux compétents, de collectivités locales, de la société civile, d'exploitations agricoles et d'associations de femmes. Ces travaux ont également permis de formuler des recommandations concrètes pour se servir des contrats de nappe adoptés par les autorités régionales compétentes comme d'un outil de fédération des différents acteurs, de sorte que ces derniers unissent leurs forces pour s'attaquer à la surexploitation des eaux souterraines et contribuer au développement local et à la sécurité alimentaire dans la région.

e) La FAO a créé plusieurs documents et produits novateurs sur certains enjeux relevant de la gouvernance dans le but d'aider les pays à adapter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux grandes priorités stratégiques. Elle a notamment élaboré une synthèse sur l'économie politique appliquée au domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à celui de l'alimentation et de l'agriculture durables, afin d'aider les fonctionnaires chargés des politiques de l'initiative conjointe UE-FAO FIRST[32] et du cadre durable pour l'agriculture. En collaboration avec le Centre mondial d'agroforesterie, elle a également rédigé un rapport intitulé «Report on Implementing Agenda 2030 in Food and Agriculture: Accelerating Impact through Cross-Sectoral Coordination at the Country Level» (Rapport sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture: accélérer le processus grâce à une coordination intersectorielle à l'échelle des pays). Parmi les initiatives déjà en cours, la FAO participe à la préparation du rapport intitulé «Report on governance challenges in integrating climate change adaptation and disaster risk management into agriculture» (Rapport sur les enjeux de gouvernance liés à l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe dans l'agriculture); elle s'efforce également d'intégrer les considérations de gouvernance dans ses efforts visant l'établissement d'un lien entre l'intervention humanitaire et l'appui au développement à long terme et dans la mise en œuvre du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

f) Un réseau technique d'appui à la gouvernance, solide et en pleine expansion, a permis au personnel de la FAO chargé des questions de gouvernance liées aux cinq programmes stratégiques de continuer de bénéficier d'un appui technique et d'éclairages fournis par des pairs; ce réseau a en outre facilité l'échange d'informations et d'expériences entre les fonctionnaires du Siège et ceux des bureaux décentralisés. Plusieurs questions ont ainsi été abordées, notamment: la coordination intersectorielle pour une plus grande cohérence des politiques; et les défis en matière de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accompagnement des gouvernements nationaux par la FAO tout au long du processus.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition (résultante 6.5)

87. L'adoption de la nutrition à titre de thème transversal a permis à la FAO d'intégrer cet enjeu dans les programmes stratégiques et de s'engager en tant que chef de file dans les initiatives et les mécanismes de gouvernance mondiaux visant à améliorer la nutrition. Les résultats sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés et coordonnés par la Directrice de la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires (ESN).

[32] Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation (FIRST).

88. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) organisée en 2014 a permis de présenter une vision commune pour une action mondiale visant à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, notamment la dénutrition, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité. En ce qui concerne l'indicateur «Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de la suite donnée à leurs engagements au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2», les résultats attendus sont en voie d'être atteints et seront communiqués à la fin de l'exercice biennal, sur la base des données recueillies dans le cadre de l'enquête interne de la FAO qui sera menée en septembre 2017 et du deuxième examen mondial des politiques en matière de nutrition effectué par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2017.

89. En ce qui concerne l'indicateur «Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique», les résultats seront mesurés en 2017. Des normes minimales et une approche institutionnelle pour des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition ont été mises au point en 2016 et seront déployées au sein de la FAO au moyen d'activités de formation du personnel.

90. Principaux résultats obtenus en 2016:

a) Le soutien apporté en matière de gouvernance mondiale de la nutrition a contribué à l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies approuvant les conclusions de la CIN2 et proclamant la décennie 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition. D'autres étapes majeures ont été franchies dans la coordination du système des Nations Unies, notamment: la décision du Comité de la sécurité alimentaire mondiale d'inscrire parmi ses priorités un programme de travail sur la nutrition, la nouvelle impulsion donnée au Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies qui est de retour dans les locaux de la FAO à Rome, et le renforcement du réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition (SUN) en vue de mettre davantage l'accent sur le Cadre d'action de la CIN2 et d'assurer un plus grand engagement envers une approche systémique de l'alimentation et de l'agriculture. La FAO et l'OMS ont joué un rôle de premier plan dans la réunion de haut niveau «Nutrition pour la croissance» qui s'est tenue à Rio de Janeiro le 4 août 2016, ainsi que dans la planification des activités de suivi. De plus, la FAO s'est positionnée comme un partenaire stratégique dans le cadre de l'initiative du Japon visant à améliorer la nutrition en Afrique (produits 6.5.1 et 6.4.1).

b) La FAO a fortement contribué à la collaboration entre le Groupe nutrition du Comité permanent interorganisations et le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire pour favoriser une programmation intégrée en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelle mondiale et dans certains pays (en particulier les pays touchés par la crise syrienne). L'Organisation a prêté un appui à des processus majeurs d'élaboration des politiques à l'échelle régionale (par exemple, PDDAA, CELAC, ANASE) pour renforcer la promotion des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition. Elle a continué à participer activement au réseau des Nations Unies pour l'initiative SUN en s'impliquant dans des réseaux nationaux dans 57 pays (produit 6.5.1).

c) Pour donner suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, la FAO a organisé conjointement avec l'OMS, les 1er et 2 décembre 2016, le «Colloque international pour des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition» pour permettre un partage d'expériences et un dialogue sur les politiques et les programmes mis en place pour améliorer la nutrition au moyen d'une action axée sur les systèmes alimentaires (produit 6.5.2).

d) La FAO a apporté son soutien à la mise en œuvre des engagements pris lors de la CIN2 à plus de 90 pays (20 dans la région Amérique latine et Caraïbes, cinq dans la région Europe et Asie centrale, 40 en Afrique, neuf dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et 20 dans la région Asie et Pacifique). Une attention particulière a été accordée aux aspects suivants: intégration d'approches fondées sur l'alimentation dans les stratégies nutritionnelles multisectorielles, inclusion des questions de nutrition dans les politiques agricoles et les plans

d'investissement, alimentation et nutrition en milieu scolaire, systèmes d'information sur la nutrition et éducation nutritionnelle (produit 6.5.2).

e) La FAO a préparé un projet de stratégie d'intégration de la nutrition qui servira de fondement pour l'élaboration de normes communes et d'une approche institutionnelle visant à intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique. Les membres du personnel de la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires ont été désignés comme points focaux en matière de nutrition pour chacune des équipes en charge des programmes stratégiques, lesquelles ont été sensibilisées à l'importance de tenir compte des questions de nutrition dans leurs plans de travail (produit 6.5.3).

f) La FAO s'emploie actuellement à tirer parti des rapports et systèmes d'information existants pour surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à la nutrition et dans la mise en œuvre des politiques nutritionnelles pertinentes.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées par l'intégration du changement climatique dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique (résultante 6.6)

91. Le rôle de l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets a pris de l'importance au cours des dernières années. Le changement climatique en tant que thème transversal, coordonné par le Directeur de la Division du climat et de l'environnement, couvre l'encadrement technique des travaux de la FAO sur le changement climatique qui visent à renforcer les capacités nationales de faire face au changement climatique et à ses incidences sur le secteur agricole, et à améliorer l'intégration des considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans la gouvernance internationale sur le changement climatique.

92. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, qui sont en bonne voie de réalisation en 2016:

a) L'indicateur 6.6.A mesure le nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de progrès réalisés dans l'intégration de la sécurité alimentaire et de l'agriculture dans leurs politiques et processus relatifs au changement climatique. À l'échelon national, la lutte contre le changement climatique est guidée par les contributions déterminées au niveau national (CDN), qui ont été présentées préalablement à la COP21 sous forme de contributions *prévues* déterminées au niveau national (CPDN) et qui reflètent les objectifs et les priorités des pays au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les pays tournent à présent leur attention vers la mise en œuvre de ces engagements. Durant l'année 2016, vingt d'entre eux ont profité de l'appui de la FAO dans les domaines suivants: modélisation des effets du changement climatique (quatre pays), formulation de plans d'adaptation nationaux (cinq pays), formulation de plans de réduction et de gestion des risques de catastrophe (cinq pays), et établissement de systèmes de mesure et de communication des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre provenant des activités agricoles (six pays).

b) L'indicateur 6.6.B mesure le nombre de débats politiques et techniques de haut niveau sur le changement climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées à la sécurité alimentaire et à l'agriculture. Les efforts de sensibilisation à l'échelle internationale portent leurs fruits: les secteurs agricoles commencent à recevoir l'attention qu'ils méritent compte tenu du rôle central qu'ils peuvent jouer dans la réponse mondiale au changement climatique. À l'échelon mondial, l'Accord de Paris reconnaît en préambule «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques», recourant ainsi au concept plus inclusif de «sécurité alimentaire». La Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et le développement durable approuvée par les chefs d'État et de gouvernement à la COP22 invite vigoureusement *«toutes les Parties à renforcer et à soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire*

et prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux défis des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture». Outre le rôle central qu'elle a joué à la COP22, la FAO a apporté un précieux concours aux processus mondiaux en contribuant ou en participant aux processus du GIEC[33], des organes subsidiaires de la CCNUCC, du Fonds vert pour le climat, de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques et du partenariat sur les CDN[34]. Par ailleurs, la FAO a contribué aux processus liés au changement climatique adoptés par le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Au total, grâce à ses interventions dans le domaine du changement climatique, la FAO a ainsi soutenu l'élaboration de 21 processus.

93. Autres résultats obtenus en 2016:

a) Une analyse par la FAO des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) montre que les États Membres considèrent que les secteurs agricoles sont au cœur de leur réponse au changement climatique: 89 pour cent des 189 pays qui avaient soumis des CPDN au 29 juillet 2016 ont inscrit l'agriculture ou l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) parmi les secteurs visés par leurs contributions pour l'atténuation ou l'adaptation. L'agriculture et l'UTCATF sont parmi les secteurs les plus souvent cités dans les contributions des pays au titre de l'atténuation (cibles ou mesures). On retrouve l'UTCATF dans 83 pour cent des CPDN déposées par tous les pays, ce qui le place au second rang, derrière le secteur de l'énergie. Cette analyse est accompagnée d'une publication complémentaire intitulée «The agricultural sectors in nationally determined contributions (NDCs): Priority areas for international support» (en anglais), qui présente la voie à suivre par la FAO et d'autres partenaires internationaux s'agissant de l'aide qu'ils accordent aux pays.

b) Dans l'édition 2016 du rapport *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, axée sur le thème *Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire*, les auteurs font valoir avec force que les politiques relatives au climat, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition doivent être réalignées et intégrées, mais aussi qu'il convient de lier le financement de l'agriculture et celui de l'action climatique et de s'en servir comme catalyseur pour transformer l'agriculture.

c) La FAO s'emploie à renforcer ses propres capacités pour pouvoir accompagner les pays dans la mise en œuvre de leurs politiques relatives au changement climatique. Tout au long de l'année 2016, un processus de consultation inclusif a été instauré à l'échelle de l'Organisation et de ses organes directeurs dans le but de formuler une stratégie et un plan d'action institutionnels en matière de changement climatique. La FAO et ses États Membres ont ainsi pu définir conjointement les futurs domaines d'intervention prioritaires de l'Organisation sur le plan du changement climatique. En décembre 2016, un nouveau département consacré au climat, à la biodiversité, aux terres et aux eaux a été mis sur pied, et un Sous-Directeur général a été nommé. De plus, la FAO a obtenu une accréditation auprès du Fonds vert pour le climat en octobre 2016 et a officialisé son partenariat de soutien à la préparation en signant un Accord-cadre de préparation en novembre 2016 (produit 6.6.1).

d) Le niveau de contribution de la FAO à certains débats politiques et techniques à l'échelle mondiale et régionale s'est amélioré. Jamais la FAO n'avait envoyé une délégation aussi imposante qu'à la COP22 de la CCNUCC, à l'occasion de laquelle elle a organisé trois manifestations de haut niveau (sur les forêts, les océans et l'agriculture) et de nombreuses manifestations parallèles. L'Organisation a également grandement contribué aux dialogues structurés du Fonds vert pour le climat en Afrique et en Amérique latine durant les mois d'octobre à décembre 2016 (produit 6.6.2).

[33] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
[34] Partenariat pour l'accélération de l'action climatique et du développement.

III. Performance – Objectifs fonctionnels

A. Performance - Vue d'ensemble Objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux

94. Les améliorations réalisées dans l'exécution relative aux objectifs fonctionnels (activités de diffusion, technologies de l'information, gouvernance, surveillance et direction de la FAO, et administration efficiente et efficace) et aux chapitres spéciaux (PCT, dépenses d'équipement et de sécurité) sont mesurées et communiquées au moyen de 27 indicateurs de performance clés et de cibles associées. En s'appuyant sur les méthodologies établies, les chefs d'unités fonctionnelles recueillent des données concernant les indicateurs de performance clés et évaluent les résultats, avant examen et validation par leur superviseur; les résultats obtenus en 2016 sont indiqués dans le tableau figurant à l'*annexe 3*.

95. Sur les 27 indicateurs de performance clés relatifs aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux:

a) vingt-trois sont en bonne voie en 2016 et les cibles cumulatives correspondantes fixées pour la fin 2017 devraient être atteintes;

b) Pour un indicateur, correspondant au pourcentage de fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité (14.1.A), on observe un certain retard, mais les cibles fixées devraient être atteintes d'ici à la fin de 2017.

c) En ce qui concerne l'indicateur relatif à la livraison des documents des organes directeurs dans les délais impartis (10.1.A), on note un retard marqué puisque seulement 71 pour cent des documents ont été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises en 2016 (alors que la cible est établie à 100 pour cent pour l'exercice biennal). Le Secrétariat a renforcé le suivi de la préparation des documents avec le concours des secrétaires des organes directeurs et remet des rapports de suivi hebdomadaires à la Direction générale.

d) Deux indicateurs portant sur les cibles de résultantes atteintes et sur la satisfaction des clients à l'égard des services administratifs ne sont mesurés que sur une base biennale.

96. Les valeurs des indicateurs de performance clés, les réalisations et les enseignements tirés pour chaque objectif fonctionnel et chapitre spécial sont indiqués ci-après. Les progrès accomplis dans le cadre du Programme de coopération technique sont présentés à la *section IV*.

Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion

97. L'objectif fonctionnel 8 fournit la base nécessaire pour évaluer les activités de diffusion de l'Organisation: les partenariats et les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités, la communication, et la mobilisation de ressources et la coopération Sud-Sud. Les unités fonctionnelles responsables de ces fonctions sont, respectivement, le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) et la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS).

98. Les activités menées au titre de cet objectif sont guidées par trois priorités: i) s'adjoindre le concours de partenaires non étatiques variés afin d'élargir la portée des objectifs stratégiques et d'améliorer les résultats qu'ils produisent, tout en contribuant au renforcement à long terme des capacités des États Membres; ii) élaborer une communication souple, stratégique et ciblée visant à mobiliser le soutien nécessaire aux programmes stratégiques et à d'autres initiatives et iii) renforcer et diversifier la base de ressources, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en améliorant l'alignement sur les contributions volontaires au Cadre stratégique.

Résultats obtenus en 2016

99. La FAO est en passe d'atteindre les six indicateurs de performance clés biennaux liés à la communication.

100. En 2016, la FAO a établi 17 nouveaux accords de partenariat, renouvelé quatre autres (cible biennale: 30) et appuyé 18 initiatives de communication sur les priorités ministérielles (cible biennale: 18). Des capacités de classe mondiale ont été mobilisées pour mieux exploiter les données, les outils et les technologies et mener des activités de communication sur le terrain en faveur des programmes stratégiques. On peut citer par exemple le partenariat avec Google Earth dans le domaine des outils de géospatialisation pour les forêts; des méthodes agroécologiques élaborées sous l'impulsion des agriculteurs en coopération avec le réseau FIAN[35]; l'accès à la base de données mondiale de l'université Tufts sur la consommation alimentaire; l'échange de compétences en matière de parité pour l'emploi avec l'association SEWA[36]; le renforcement organisationnel des associations de producteurs dans la région Afrique du Nord et Proche-Orient (NENA) dans le cadre d'échanges entre pairs facilités par I'UPA-DI[37]; l'appui technique fourni par la Fondation Rockefeller visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires; et le partage de moyens logistiques avec World Vision pour appuyer les activités humanitaires. L'année internationale des légumineuses, célébrée en 2016, a permis de mieux faire connaître ces produits en étroite collaboration avec divers organismes (pays membres, société civile, secteur privé, universités, organismes de l'ONU).

101. Le nombre d'approches du renforcement des capacités à l'appui des programmes stratégiques a été de 22 en 2016 (cible biennale: 35). La principale réalisation a été la coopération systématique qui a été établie avec des acteurs non étatiques pour évaluer et renforcer les capacités liées aux Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT), à l'investissement agricole responsable (RAI), et à l'agriculture familiale, y compris dix dialogues menés à l'échelon national sur les VGGT, le renforcement des capacités des associations et des coopératives de producteurs en Afrique du Nord, ainsi que des évaluations des capacités en matière d'investissement agricole responsable en Amérique latine et en Afrique australe.

102. Les activités de communication ont été intensifiées pour accroître la diffusion et l'utilisation des informations dans le monde entier; en particulier le nombre de consultations du site internet FAO.org a été de 8,9 millions par mois (cible biennale: 7 millions) et le niveau de présence dans les médias a atteint 20 700 consultations par mois (cible biennale: 14 000). Leur portée a été étendue grâce à des partenariats et des collaborations avec de grands acteurs de la communication tels que la Fondation Thomson Reuters, l'Agence de presse TASS (Russie), Agencia EFE, l'agence de presse des Émirats (WAM), National Geographic, l'agence de presse Xinhua (Chine), et El País. La FAO a publié 216 articles sur des questions thématiques qui ont donné lieu à environ 255 000 reportages dans

[35] FIAN International pour le droit à une alimentation adéquate.
[36] Association des travailleuses autonomes (SEWA).
[37] Union des producteurs agricoles du Québec (UPA DI).

les médias mondiaux. La production de supports audio et vidéo s'est concentrée sur des produits destinés aux réseaux sociaux, en particulier YouTube, Twitter et Facebook afin de mieux atteindre ces publics. Un manuel de communication a contribué à améliorer la capacité des bureaux de la FAO d'organiser des campagnes locales et de renforcer les efforts de sensibilisation, en tirant parti de nouveaux réseaux tels que le partenariat établi dans le cadre du Pacte alimentaire urbain de la ville de Milan.

103. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, les contributions volontaires sont en passe d'atteindre la cible fixée pour la fin de l'exercice biennal (1,6 milliard d'USD). La FAO dépend encore trop d'un nombre relativement faible de partenaires fournisseurs de ressources. En effet, les 10 principaux partenaires apportent 64 pour cent du montant total des contributions volontaires (l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, les États-Unis, le Royaume-Uni, le CERF[38] administré par l'UNOCHA[39], le Fonds fiduciaire conjoint administré par le PNUD, le Canada, le Japon, la Belgique et la Norvège). Soixante-seize pour cent des ressources mobilisées l'ont été au niveau national et régional, soit 40 pour cent en Afrique, 12 pour cent au Proche-Orient et Afrique du Nord, 11 pour cent en Amérique latine et Caraïbes, 10 pour cent en Asie et Pacifique, 3 pour cent en Europe et Asie centrale et 24 pour cent pour les projets mondiaux et interrégionaux.
Quatre-vingt-dix neuf pays ont fixé une cible de mobilisation des ressources dans leurs cadres de programmation par pays (cible biennale: 152). Le nombre de partenariats Sud-Sud et de partenariats triangulaires a continué d'augmenter grâce, notamment, à la nouvelle contribution de 50 millions d'USD de la Chine, et à des partenaires clés tels que le Venezuela, le Brésil, l'Afrique du Sud et la Turquie. Un nombre croissant de pays fournissent des contributions en nature et s'associent à des initiatives de coopération triangulaire, en particulier pour favoriser les échanges entre agriculteurs et réseaux institutionnels, tels que les fronts parlementaires.

104. Des efforts considérables ont été faits pour améliorer les résultats du portefeuille de projets en utilisant un nouveau tableau de bord pour le suivi opérationnel des activités de l'Organisation. Suite à ces efforts, le nombre total de projets nécessitant une action de la direction a été réduit, passant de 903 à seulement 52 sur une période de trois mois.

105. Parmi les autres réalisations, on retiendra:

a) Des partenariats élargis avec le secteur privé, notamment la Fondation Rabobank, le Crédit Agricole et MasterCard pour l'élaboration d'instruments financiers et de mécanismes d'investissement destinés à aider les petits agriculteurs, en particulier les coopératives agricoles auxquelles participent des femmes.

b) Des programmes d'apprentissage axés sur les VGTT et concernant l'égalité hommes-femmes, les investissements agricoles et la collaboration multipartite. Ces programmes ont été exécutés au Libéria, en Mongolie, en Sierra Leone et en Ouganda, ainsi qu'au niveau régional pour sept pays d'Amérique latine.

c) Une augmentation importante des inscriptions au système AGORA (Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture), qui compte 3 000 institutions inscrites provenant de 115 pays, donne accès à 22 000 livres électroniques et 7 000 revues publiées par 185 éditeurs scientifiques internationaux.

d) Un portail de coopération Sud-Sud, mis en place pour offrir un point d'entrée à des activités de coopération; 10 pays et 34 institutions ont été téléchargés.

e) 2,4 milliards d'USD d'investissements dans le secteur agricole, conçus avec l'appui de la FAO et réalisés par des institutions financières internationales partenaires, ont été approuvés en 2016. Parmi les principaux domaines d'investissements, on peut citer la petite agriculture, les chaînes de valeur, la sécurité alimentaire et la nutrition, la gestion des ressources naturelles, l'appui aux institutions rurales, l'adaptation au changement climatique, l'irrigation et la conservation des sols, ainsi que les infrastructures rurales.

[38] Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF).
[39] Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA, ONU).

Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information

106. L'Objectif fonctionnel 9 assure la fourniture de solutions et de services informatiques rapides, de qualité, efficaces, présentant un bon rapport coût-efficacité et orientés client, pour répondre aux besoins de l'Organisation en tous lieux. L'unité opérationnelle responsable est la Division de l'informatique (CIO).

Résultats obtenus en 2016

107. La FAO est en bonne voie pour atteindre les cibles biennales relatives aux trois indicateurs de performance clés.

108. En effet, 74 pour cent des clients interrogés sont pleinement satisfaits des services informatiques offerts à la FAO (cible biennale: 70 pour cent); 78 pour cent des accords sur le niveau de service ont atteint leur objectif (cible biennale: 80 pour cent); et 80 pour cent des projets de la FAO comportant des composantes informatiques sont menés à bien dans le respect des délais et des contraintes budgétaires (cible biennale: 80 pour cent). Ces résultats tiennent au travail considérable qui a été accompli en 2016 afin d'améliorer les prestations de services conformément au modèle introduit au cours de l'exercice biennal précédent, et en particulier à la refonte et à la simplification des processus dans un souci de clarté et pour assurer la cohérence des activités.

109. Des avancées importantes ont permis de mettre au point des systèmes d'information sûrs, efficaces et efficients, capables d'évoluer en fonction des besoins dynamiques de l'Organisation. Un nouveau système de gestion des documents a ainsi été mis en place dans le cadre de la transformation du Centre des services communs grâce à l'utilisation généralisée d'une plateforme standard permettant de regrouper les données issues de systèmes disparates et de réduire la fragmentation des technologies. Cette approche a permis de réduire les délais nécessaires à la mise au point de nouvelles solutions et a favorisé la mise en place d'un environnement informatique à la fois performant et viable à long terme.

110. Un tableau de bord pour le suivi opérationnel à l'échelle de l'Organisation a été conçu et mis en place dans le cadre de l'établissement d'une version harmonisée des données de gestion de la FAO. Il fournit à l'ensemble des gestionnaires de l'Organisation des informations fiables et à jour concernant les opérations qui relèvent de leurs domaines de responsabilité respectifs, et cela sous une forme propre à faciliter l'analyse de la performance et des risques, ce qui leur permet ainsi de recenser rapidement les problèmes et de prendre les mesures d'adaptation pertinentes. Une formation connexe a été dispensée à un millier de personnes, parmi le personnel de terrain de la FAO.

111. Une nouvelle approche a été adoptée en matière de collaboration et de communications afin que tous les bureaux de la FAO, partout dans le monde, puissent bénéficier d'un même niveau d'accès aux services informatiques. Les mesures prises à cet égard ont été les suivantes: centralisation des services d'annuaire de la FAO (Active Directory); renforcement et modernisation du système de messagerie électronique; introduction de Skype Entreprise, une plateforme de communication unifiée regroupant des fonctions de téléphonie, audioconférence et visioconférence; et introduction d'Office 365, une solution «cloud» permettant aux utilisateurs de la FAO d'accéder à leurs applications et à leurs fichiers professionnels à tout moment et en tout lieu. Les premiers effets positifs de ces initiatives sont une capacité quarante fois supérieure des boîtes à lettres électroniques pour l'ensemble du personnel de la FAO, de meilleures communications entre les bureaux et une réduction générale des frais d'entretien et des dépenses d'appui.

112. Les politiques et les normes de la FAO en matière de TI ont été renforcés afin d'assurer que ces technologies répondent bien aux exigences de l'Organisation. En particulier, une nouvelle section du Manuel de la FAO a été consacrée aux technologies de l'information. L'architecture informatique a été revue et adaptée aux nouvelles technologies, telles que les services informatiques «cloud». Les capacités logicielles et matérielles ont été améliorées par l'adoption de politiques institutionnelles et le regroupement des services d'appui au Siège de la FAO et une évaluation de l'infrastructure de réseau a permis de mettre au point une nouvelle conception afin d'en améliorer la disponibilité et la performance. Ces ajustements ont déjà donné des résultats, en particulier la fourniture rapide des applications et des équipements et une augmentation considérable de la largeur de bande du réseau extérieur de la FAO sans surcoût.

Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

113. L'Objectif fonctionnel 10 sert de base pour mesurer les fonctions concernées par la gouvernance, la surveillance et la direction de la FAO. Les unités opérationnelles responsables sont la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), le Bureau du Directeur général (ODG), le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG), le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) et le Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés (OSD).

114. Ces fonctions permettent de mettre en œuvre la stratégie de la FAO et aident les Membres à s'acquitter de leurs responsabilités dans la supervision de l'Organisation. Il s'agit d'établir des mécanismes visant à évaluer les résultats des programmes et la santé financière ou autre de l'Organisation et à prendre des mesures les concernant, et de contribuer à l'efficacité de la gouvernance en garantissant la conformité avec les textes fondamentaux et les politiques adoptées par les organes directeurs. Une priorité majeure, au cours de l'exercice biennal, est d'achever le processus de changement transformationnel en mettant en place des mesures pour exécuter le cadre stratégique et renforcer le contrôle de la gestion.

Résultats obtenus en 2016

115. La FAO est en passe d'atteindre les cibles biennales relatives à deux des quatre indicateurs de performance clés.

116. S'agissant de la gouvernance de la FAO, 90 pour cent des décisions émanant des organes directeurs sont mises en œuvre dans les délais prescrits (cible biennale: 90 pour cent). Toutefois, en 2016, 71 pour cent seulement des documents des organes directeurs ont été livrés selon le calendrier établi et dans les langues requises, soit une amélioration de 1 pour cent par rapport aux données de référence de 2015 (cible biennal: 100 pour cent). La Division de la Conférence, du Conseil et du protocole suit de plus près l'établissement des documents, en collaboration avec les secrétariats des organes directeurs, et présente chaque semaine un rapport de situation à la Direction.

117. S'agissant de la surveillance, 94 pour cent des recommandations émanant du Bureau de l'évaluation et 83 pour cent des recommandations issues du Bureau de l'Inspecteur général ont été mises en application en temps voulu (cible biennale: 95 pour cent). L'Inspecteur général a appelé l'attention du Directeur général et de la Réunion de direction de haut niveau sur la nécessité d'améliorer le taux d'application des recommandations d'audit et en rend régulièrement compte au Comité financier.

118. S'agissant de la direction, l'indicateur relatif à la réalisation des cibles liées aux résultantes n'est mesuré que tous les deux ans et sera donc indiqué dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017, au début de 2018. L'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016 (le présent document) rend compte des progrès accomplis dans l'obtention des produits qui contribuent à la concrétisation des résultantes.

119. Parmi les autres réalisations, on retiendra:

a) Les ajustements apportés au Programme de travail et budget 2016-2017, approuvés par le Conseil en décembre 2015, ont institué des mesures visant à renforcer l'exécution des programmes au moyen d'une amélioration des dispositions en matière de gestion interne et d'une rationalisation des capacités au Siège. Tenant compte des faits nouveaux et de l'expérience acquise en 2016, le Conseil a approuvé, en décembre 2016, le renforcement des dispositions relatives à la gestion des programmes, visant à assurer une mise en relation plus efficace des connaissances techniques avec les opérations tout en faisant mieux connaître les travaux sur le changement climatique et sur les statistiques et en améliorant leur coordination.

b) Un cadre de contrôle interne a été mis en place et les activités en vue de la présentation d'une déclaration sur le contrôle interne, à joindre aux états financiers de la FAO pour 2017, ont démarré. Le registre des risques de la FAO a été mis à jour et le tableau de bord pour le suivi opérationnel (voir l'Objectif fonctionnel 9) contient des informations utiles pour la surveillance des risques à l'échelle de l'Organisation.

c) À la fin du mois de décembre 2016, le Bureau de l'Inspecteur général avait établi 31 rapports de vérification, comprenant 306 mesures et recommandations convenues. Dix-neuf de ces rapports avaient trait à des audits effectués dans les bureaux décentralisés et 12 autres portaient sur des examens réalisés au Siège ou à l'échelle de l'Organisation. Les directives pour les enquêtes administratives internes menées par le Bureau de l'Inspecteur général ont été révisées afin de tenir compte de l'élargissement des fonctions d'enquête du Bureau au titre de la politique de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir[40].

d) Des progrès considérables ont été réalisés en 2016 dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes, ainsi qu'il en a été rendu compte au Comité financier, qui s'en est félicité[41].

e) Le Bureau de l'évaluation est en bonne voie pour honorer ses engagements au titre du plan indicatif à horizon mobile relatif à l'évaluation stratégique et programmatique 2015-2017. Au total, le Bureau a entrepris trois évaluations thématiques, neuf évaluations par pays et 21 évaluations de projets, qui seront menées à bien au cours de la période 2017-2018.

f) Le Bureau juridique a donné la priorité à un certain nombre d'accords de financement et de projets à caractère urgent, à savoir notamment: observations au Tribunal administratif de l'OIT[42] et au Comité de recours, arbitrages, documents à l'intention des organes directeurs et des organes statutaires et enregistrement de traités. En 2016, plus de 500 accords ont été enregistrés dans la base de données dédiée. Une aide appréciable a été fournie aux fins de l'élaboration d'outils d'évaluation législative pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui est entré en vigueur en juin 2016. Au total, 9 673 nouveaux textes législatifs, dont des politiques nationales, ont été ajoutés à la base de données FAOLEX[43].

g) L'adoption et l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs normalisés visant à faciliter le suivi des résultats des représentants de la FAO dans les pays ont permis d'améliorer la gestion des bureaux décentralisés. Ce système d'évaluation de la performance permet d'avoir une vision objective des résultats des bureaux de pays selon leurs principaux domaines de responsabilité. Les informations institutionnelles intéressant les bureaux de pays ont été regroupées sur le réseau Intranet de l'Organisation. L'accord portant création du bureau sous-régional de la FAO pour les pays du Machrek a été signé en décembre 2016 et l'accord relatif au bureau de liaison et de partenariat à établir au Koweït a été finalisé.

[40] FC 166/12.
[41] FC 164/11; CL 155/6 par. 27.
[42] Organisation internationale du travail.
[43] Base de données se rapportant aux législations nationales et aux accords internationaux ayant trait à l'alimentation, à l'agriculture et aux ressources naturelles renouvelables (y compris les pêches, les forêts et l'eau).

Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace

120. L'Objectif fonctionnel 11 fournit des éléments pour quantifier la gestion et l'administration efficientes et efficaces des actifs humains, financiers et autres biens matériels et ressources de l'Organisation. Les unités opérationnelles responsables sont le Département des services internes et le Bureau des ressources humaines.

Résultats obtenus en 2016

121. La FAO est en passe de réaliser les indicateurs de performance clés à l'appui d'une administration efficiente et efficace.

122. S'agissant de la gestion des ressources humaines[44], les délais de recrutement du personnel ont été réduits à moins de 120 jours (cible biennale). La cible biennale relative au pourcentage de pays membres équitablement représentés (75 pour cent) a également été atteinte et 50 fonctionnaires ont été réaffectés au titre de la mobilité géographique en 2016 (cible biennale: 75). La priorité a été donnée au réexamen des processus de recrutement applicables aux différentes catégories de personnel afin d'élargir le vivier des candidats qualifiés et d'améliorer la qualité des procédures de sélection et de nomination, ainsi que la rapidité du processus. Une attention particulière a été portée aux initiatives d'information visant à assurer une représentation géographique plus équitable des États Membres.

123. Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO pour 2015 (établis en 2016). Afin d'améliorer le niveau de conformité, en particulier dans les bureaux décentralisés, des administrateurs chargés des finances, placés sous l'autorité du Directeur de la Division des finances, ont été affectés à quatre bureaux régionaux. Par ailleurs, la Division des finances a assuré des séances de formation virtuelles et sur place couvrant une vaste gamme de sujets. Des rapports financiers supplémentaires ont été établis et mis à la disposition des utilisateurs au sein des bureaux décentralisés.

124. Le niveau de satisfaction des clients quant aux services fournis – services financiers, gestion des ressources humaines et gestion des ressources physiques – est évalué sur une base biennale au moyen d'une enquête auprès du personnel, dont le résultat sera publié dans le cadre du Rapport sur l'exécution du programme 2016-2017.

125. Parmi les autres réalisations, on retiendra:

a) Une nouvelle politique définissant les responsabilités en matière de durabilité environnementale à l'échelle de l'Organisation a été mise en place. Plusieurs projets d'économie d'énergie, en particulier l'installation de panneaux solaires, ont permis de réduire les émissions de la FAO et de réaliser ainsi des économies à réinvestir.

b) La restructuration du Centre des services communs a comporté la nomination d'un nouveau Chef et d'un Chef adjoint, ainsi que la réduction des postes, désormais moins nombreux mais de catégories plus élevées, afin d'assurer la stabilité et la résilience de la structure face aux mouvements de personnel.

c) L'amélioration des processus et procédures du système de gestion des voyages a permis d'éliminer les arriérés relatifs aux demandes de remboursement de frais de voyage, demandes dont les délais de traitement ont été réduits de 20 à 15 jours conformément à un nouvel accord sur le niveau de service.

d) Plus de 80 améliorations ont été apportées aux procédures, processus et systèmes applicables à la gestion des ressources humaines hors personnel, notamment une révision du système de traitement de la paie afférent à ces ressources qui a permis d'éliminer les trois quarts des paiements comportant des opérations manuelles.

e) Les services d'achat ont été renforcés grâce à l'affectation de 13 fonctionnaires internationaux chargés des achats dans les bureaux de pays responsables de plans d'achat de valeur élevée ou à haut risque. Des rapports sur la gestion et le suivi des achats ont été diffusés dans les

[44] FC 164/7; FC 166/9.

bureaux décentralisés et une formation complémentaire a été dispensée à 500 fonctionnaires dans le cadre de webinaires.

f) Les contrats relatifs au courrier et à la valise diplomatique et aux services de nettoyage ont été rationalisés et ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres, ce qui a permis de réduire les coûts de 15 pour cent globalement.

g) Les dispositions prises par les services médicaux face à l'épidémie à virus zika ont permis d'assurer la continuité des opérations, aucun cas de complications liées à cette infection n'ayant été signalé parmi les employés.

Dépenses d'équipement

126. La résolution 10/2003 de la Conférence a établi le Dispositif pour les dépenses d'équipement composé d'un chapitre distinct du Programme de travail et budget. Ce dispositif permet la définition et l'autorisation des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO qui nécessitent généralement un niveau de ressources dépassant celui des crédits ouverts dans le cadre de l'exercice biennal. Il fournit les investissements qui sont nécessaires pour assurer la continuité et l'amélioration constante des produits et services de la FAO concernant: a) les plateformes pour les données et informations techniques, b) les systèmes opérationnels et administratifs et c) les infrastructures et les services.

127. Le Conseil de gestion pour les dépenses d'équipement, présidé par le Directeur général adjoint (Opérations), évalue la qualité des investissements et suit l'exécution des projets de dépenses d'équipement en ce qui concerne leur importance pour l'Organisation, les avantages et coûts mesurables, l'horizon temporel et les risques.

Résultats obtenus en 2016

128. La FAO est en très bonne voie pour réaliser les deux principaux indicateurs de performance biennaux relatifs aux dépenses d'équipement (*annexe 3)*. Tous les projets approuvés de dépenses d'équipement sont assortis d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis (indicateur 13.1.A). Sept projets de dépenses d'équipement étaient actifs en 2016: trois ont été achevés en respectant, comme prévu, les délais et les contraintes budgétaires durant l'année, deux ont été prolongés jusqu'en 2017 (indicateur 13.1.b à 60 pour cent pour 2016), et trois devraient être achevés en 2017. La cible de 80 pour cent de projets achevés d'ici la fin 2017 devrait être atteinte ou dépassée.

129. Tous les projets actifs de dépenses d'équipement concernent les technologies de l'information, et les résultats obtenus sont reportés au titre de l'objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information.

Dépenses de sécurité

130. Par sa résolution 5/2005, la Conférence a créé le chapitre Dépenses de sécurité, dispositif qui couvre toutes les dépenses de personnel et hors personnel directement liées à la sécurité du personnel et des actifs. Le chapitre Dépenses de sécurité sert de base pour déterminer dans quelle mesure l'environnement de travail au Siège et dans les bureaux décentralisés est sûr et sécurisé. Les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017 ont permis de rationaliser encore davantage les fonctions relatives à la sécurité en fusionnant les services de sécurité du Siège et de terrain en un service de la sécurité unique, placé sous l'autorité directe du Directeur général adjoint (Opérations).

Résultats obtenus en 2016

131. La FAO est en passe de concrétiser les cinq principaux indicateurs de performance biennaux qui concernent les dépenses de sécurité. Les trois indicateurs d'exécution des programmes mondiaux ont été pleinement atteints mais l'indicateur de pourcentage du personnel ayant achevé la formation de base sur la sécurité (45 pour cent) s'établit actuellement à la moitié de la cible biennale (90 pour cent). Le cours de formation en ligne est disponible dans plusieurs langues. Le respect de cette obligation fait l'objet d'un suivi centralisé; des messages automatiques sont envoyés aux membres du personnel qui n'ont pas encore suivi la formation et à leurs responsables.

132. Parmi les priorités des services de sécurité du Siège figuraient la sécurisation permanente de l'environnement de travail à la fois des membres du personnel de la FAO et des délégués en vue de l'exécution des programmes.

133. En matière de sécurité sur le terrain, la priorité institutionnelle a été la mise en place d'une infrastructure destinée à prévoir les incidents liés à la sécurité sur les lieux d'affectation qui présentent les risques les plus élevés, et à y répondre. La FAO a détaché des experts des questions de sécurité sur ces lieux d'affectation, et s'est assuré le soutien d'experts recrutés sur le plan local. En 2016, le Service de la sécurité a formulé des avis sur les aspects liés à sécurité dans les interventions d'urgence de niveau 3 et a informé régulièrement la direction de haut niveau des risques de sécurité sur le terrain.

134. Les infrastructures et l'appui régulier aux lieux d'affectation qui présentent des risques élevés étant maintenant en place, la priorité pour 2017 est de traiter les questions de sécurité dans les lieux d'affectation qui présentent un niveau de risque moins élevé. Ces mesures permettront d'améliorer les résultats des bureaux de pays de la FAO en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle.

IV. Gestion de l'exécution et des ressources

135. La présente section donne une vue d'ensemble de l'évolution de l'exécution du Programme de travail, de l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement et des résultats du Programme de coopération technique.

A. Gestion de l'exécution

136. Les ajustements apportés au PTB 2016-2017, approuvés en décembre 2015, ont institué des mesures visant à renforcer l'exécution des programmes au moyen d'une amélioration des dispositions en matière de gestion interne et d'une rationalisation de la structure du Siège. En particulier, cinq chefs de programme stratégique ont été nommés et leurs équipes de gestion, restreintes, mises sur pied. Les programmes stratégiques sont exécutés par les fonctionnaires des bureaux décentralisés et du Siège, les départements techniques étant chargés de veiller à la qualité technique des travaux effectués, ainsi que des activités techniques de l'Organisation et de la fourniture de biens publics mondiaux. Ces changements ont pris effet au début de 2016. Depuis, les bureaux régionaux ont réorganisé leurs activités afin de les harmoniser avec les programmes stratégiques et cinq coordonnateurs régionaux ont été nommés pour ces programmes.

137. Un nouveau système d'accords sur le niveau de service a été mis en place pour la première fois en 2016 afin d'aider les départements techniques à centrer leur action sur les exigences des programmes stratégiques au niveau des pays, tout en poursuivant leurs activités importantes liées aux priorités techniques mondiales. En 2016, des efforts concertés ont également été déployés afin d'améliorer la qualité de la gestion des projets au sein de l'Organisation, en particulier pour assurer une action plus rapide et améliorer la communication des résultats et pour compléter les procédures administratives encore ouvertes relatives aux projets clos. Divers outils de gestion ont été mis au point et sont maintenant utilisés pour assurer le suivi des projets nécessitant une intervention de la direction. Le cycle des projets – c'est-à-dire la procédure de gestion et d'évaluation des projets de l'Organisation – a également été considérablement simplifié, ce qui facilitera la tâche dans ce domaine. Enfin, de nouvelles directives ont été rédigées afin de guider l'élaboration des cadres de programmation par pays, à savoir l'énoncé des priorités d'action de la FAO dans les pays telles qu'indiquées par les gouvernements concernés. Ces changements visent à donner à la FAO les moyens d'aider plus efficacement les pays à honorer leurs engagements au regard de certaines cibles des objectifs de développement durable (ODD).

138. En apportant ces modifications aux moyens d'exécution, on a veillé à assurer la continuité des capacités techniques de l'Organisation au Siège comme dans les bureaux décentralisés, comme l'a globalement confirmé l'évaluation indépendante des capacités techniques réalisée à la fin de 2016. Cette évaluation a permis de constater un renforcement des capacités techniques de la FAO pendant la période 2012-2016[45]. Par ailleurs, la Direction continue de surveiller les secteurs dans lesquels les

[45] C 2017/26.

ressources humaines ne sont pas suffisantes et de prendre les mesures nécessaires afin de pourvoir rapidement les postes vacants, comme indiqué dans le document FC 166/9.

139. Un deuxième examen important, mené par le Bureau de l'Inspecteur général, a porté sur les modalités de mise en œuvre du Cadre stratégique dans les bureaux décentralisés. Dans l'ensemble, le Bureau est parvenu à une conclusion positive, constatant le défi que pose l'«apprentissage par la pratique». Le Cadre stratégique est apprécié et bien compris; à l'avenir, la priorité sera principalement de faire en sorte que les programmes stratégiques permettent d'obtenir des résultats au niveau des pays et que les activités techniques de l'Organisation continuent d'aider les pays à progresser dans la réalisation des ODD et à honorer les engagements pris en matière de changement climatique.

140. À cet égard, les dispositions relatives à la gestion des programmes ont été renforcées à la fin de 2016 afin d'améliorer l'exécution des programmes stratégiques, moyennant l'établissement d'un nouveau poste de Directeur général adjoint (Programmes), la mise en place du Bureau du Statisticien en chef et la création du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, approuvée par le Conseil de la FAO en décembre 2016[46].

B. Exécution du budget

141. La Conférence, par sa Résolution 6/2015, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2016-2017, ainsi que le Programme de travail correspondant, sous réserve des ajustements découlant des orientations qu'elle a communiquées. La nouvelle répartition des ouvertures nettes de crédits entre les chapitres budgétaires a été approuvée par le Conseil en décembre 2015 dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017[47].

142. Le Programme de travail de la FAO est mis en œuvre grâce à un budget intégré qui englobe l'ouverture de crédits nette et les contributions volontaires. Selon la nouvelle répartition des ouvertures de crédits nettes approuvée par le Conseil, 566,2 millions d'USD (56 pour cent) étaient affectés aux objectifs stratégiques et à l'objectif 6; 261,4 millions d'USD (26 pour cent) aux objectifs fonctionnels; 138,1 millions d'USD (14 pour cent) au Programme de coopération technique; et 39,9 millions d'USD (4 pour cent) aux chapitres spéciaux consacrés aux dépenses d'équipement, aux dépenses de sécurité et aux imprévus. Les contributions volontaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail ont été estimées à 1 572,6 millions d'USD, dont 1 562,7 millions (99 pour cent) revenaient aux objectifs stratégiques et à l'objectif 6, et 9,9 millions (1 pour cent) aux objectifs fonctionnels et aux dépenses de sécurité.

143. La mise à disposition de ressources au titre de l'ouverture de crédits nette en 2016, première année de l'exercice biennal, est en bonne voie. Le versement prévu de 867,5 millions d'USD au titre du budget biennal approuvé prévu pour les objectifs stratégiques et les objectifs fonctionnels, ainsi que pour les chapitres spéciaux, se monte à 431,3 millions d'USD (soit environ 50 pour cent). Les taux d'exécution atteints au titre du Programme de coopération technique 2016-2017 sont indiqués dans la section suivante. Le versement des contributions volontaires se situe actuellement à environ 799,2 millions d'USD, soit 51 pour cent du montant des ressources estimées pour 2016-2017. L'exécution du budget rapportée dans le présent document est préliminaire. Elle s'appuie sur les dépenses, les engagements et les revenus de 2016 tels que calculés au 31 décembre 2016 dans les comptes non vérifiés de l'Organisation avant la clôture des comptes annuels de 2016 en mars 2017[48].

144. Les ressources budgétisées pour 2016-2017 sont mises en regard de l'exécution de 2016 pour les objectifs stratégiques (OS), l'objectif 6 (O6), les objectifs fonctionnels (OF), les dépenses d'équipement et les dépenses de sécurité (sous la colonne «Autres») à la *figure 2*.

[46] JM 2016.2/2, CL 155/7 Inf.1.
[47] CL 153/3, tableau 2; CL 153/REP, paragraphe 8.
[48] Les chiffres définitifs figureront dans les Comptes vérifiés de la FAO 2016, au point V de la déclaration du Directeur général.

Figure 2: Budget comparé à l'exécution budgétaire de 2016, par chapitre (à l'exclusion du PCT) (en milliers d'USD)

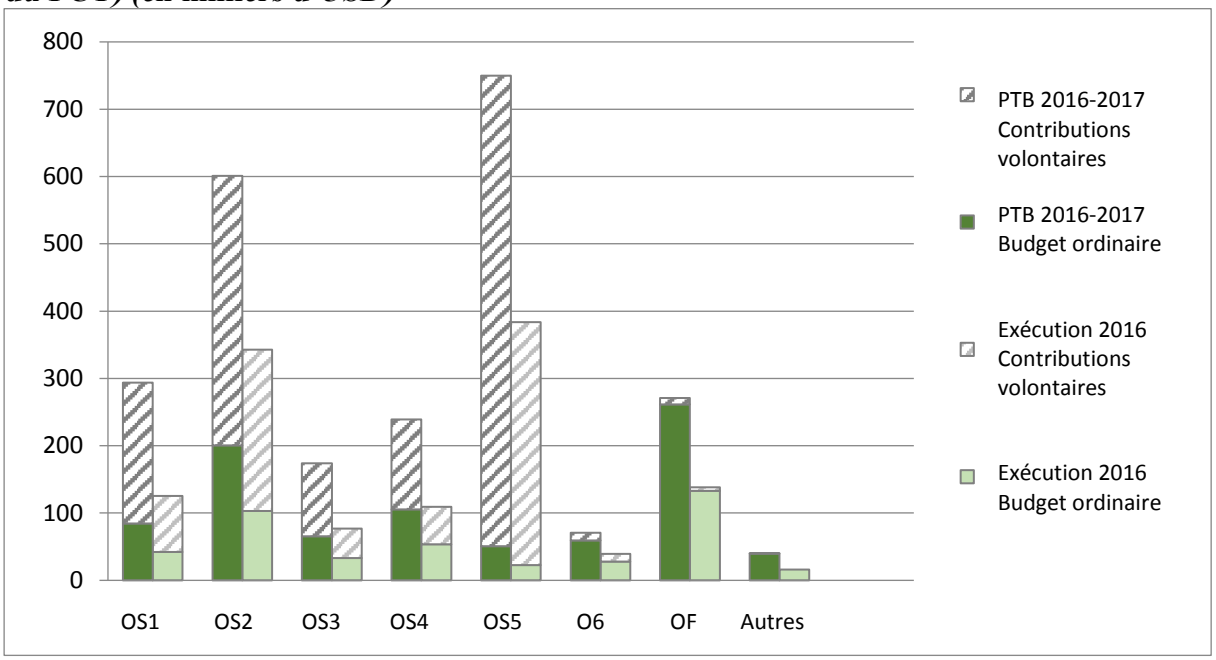

145. Le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements budgétaires au cours de l'exercice 2016-2017 est présenté au Comité financier à la présente session[49]. Ce document expose dans les grandes lignes les dépenses prévues pour l'exercice biennal et les virements budgétaires attendus qui découlent de la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017. L'exécution du budget au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et l'objectif 6 apparaît à la *figure 3*.

Figure 3: Taux d'exécution en 2016 au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et l'objectif 6 (en milliers d'USD)

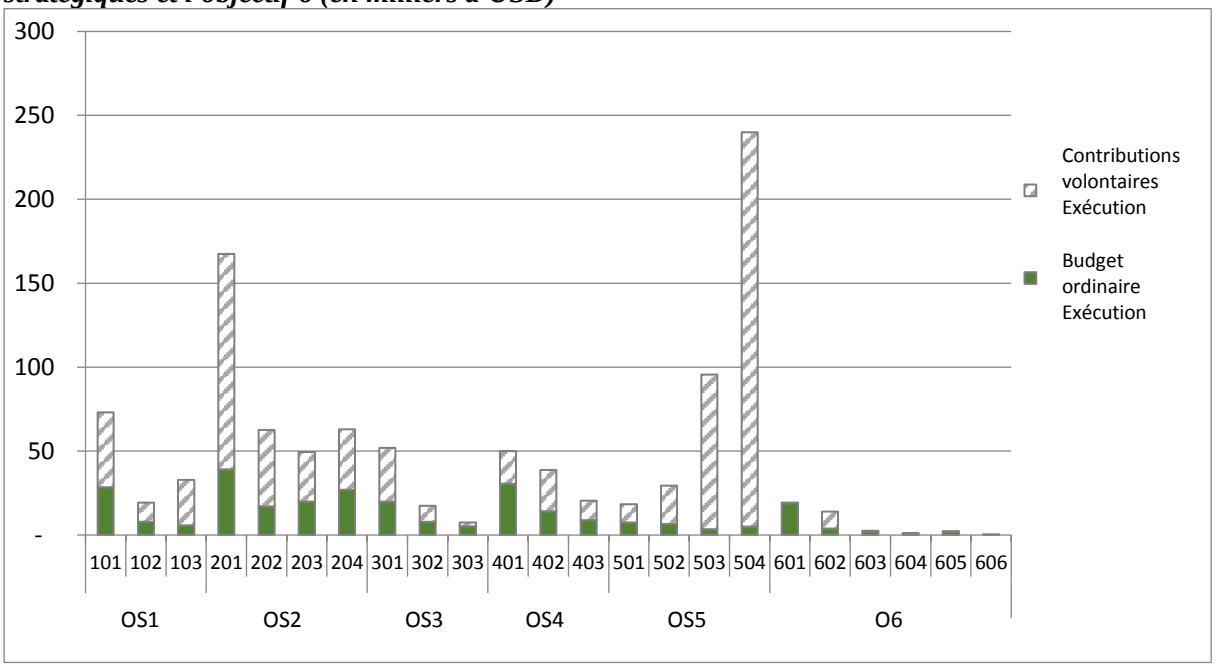

[49] FC 166/7.

146. Le taux d'exécution par région et par lieu d'affectation apparaît à la *figure 4.* Il est plus élevé en Afrique et dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord que dans les autres régions en raison principalement des interventions menées en cas de crises et en situations d'urgence.

Figure 4: Budget comparé à l'exécution de 2016, par région et au Siège (en milliers d'USD)

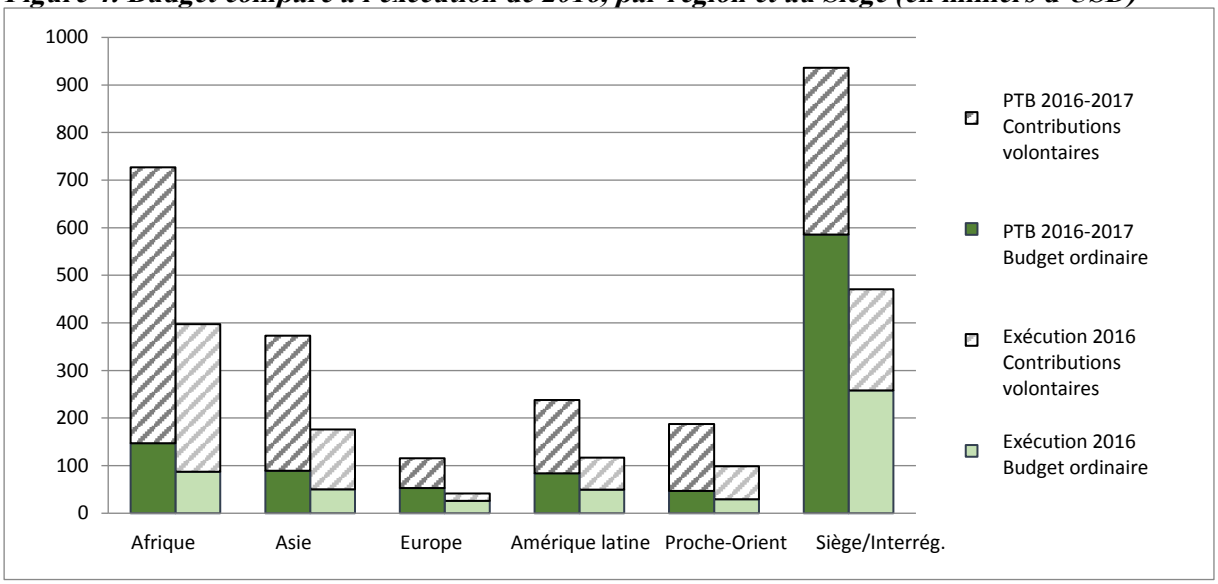

C. Programme de coopération technique

147. En 2016, 398 projets relevant du PCT ont été approuvés pour un montant de 80,7 millions d'USD sur l'ouverture de crédits 2016-2017, ce qui représente 61 pour cent des 132,9 millions d'USD disponibles pour ces projets pendant l'exercice. Quatre-vingt-cinq pour cent ont été affectés à l'appui au développement et 15 pour cent, à l'assistance d'urgence. On trouvera au *Tableau 2* les taux d'approbation par région. Les montants relatifs aux projets approuvés en 2016 ont nettement augmenté par rapport aux 58,5 millions d'USD (correspondant à 45 pour cent de l'ouverture de crédits pour les projets relevant du PCT) approuvés en 2014, première année comparable de l'exercice précédent.

Tableau 2: Montants approuvés au titre du PCT pour l'exercice biennal, au 31 décembre 2016 (en millions d'USD)

Type de projets et région bénéficiaire	Ouverture de crédits 2016-2017	Montants approuvés 2016	Pourcentage approuvé
Afrique	43,4	28,2	65 %
Asie	26,0	15,8	61 %
Europe	10,8	4,9	45 %
Amérique latine	19,5	11,8	60 %
Proche-Orient	9,4	6,8	72 %
Projets interrégionaux	4,0	1,4	35 %
Total partiel, appui au développement	**113,1**	**68,8**	**61 %**
Total partiel, assistance d'urgence	**19,8**	**12,0**	**60 %**
TOTAL	**132,9**	**80,7**	**61 %**

148. Les fonds du PCT peuvent être dépensés sur deux exercices biennaux (l'exécution commence au cours de l'exercice de financement et se poursuit pendant le suivant). L'exécution du PCT en 2016, au titre des ouvertures de crédits de 2014-2015 et de 2016-2017, représente un montant de 67,7 millions d'USD, soit une augmentation de 20 pour cent par rapport au montant de 56,6 millions d'USD déclaré en 2014. Sur les dépenses engagées en 2016, 52,4 millions d'USD ont été destinés à des projets approuvés au titre de l'ouverture de crédits de 2014-2015, ce qui porte à 79 pour cent le taux d'exécution total pour l'exercice 2014-2015. Le taux moyen mensuel des dépenses indique que l'objectif d'une exécution de 100 pour cent au titre des crédits de 2014-2015 sera atteint d'ici fin 2017.

149. Comme indiqué à l'*annexe 4 (Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la politique de la FAO sur l'égalité des sexes),* 59 pour cent des 208 projets PCT actifs portaient sur des questions relatives à l'égalité des sexes. La cible de 30 pour cent pour la norme 15 en 2017 était donc dépassée. L'assistance fournie au titre du PCT pour les projets approuvés a été répartie comme l'indiquent les *figures 5 et* 6, par région bénéficiaire et par objectif stratégique.

Figure 5: Exécution du PCT en 2016, par région (en millions d'USD)

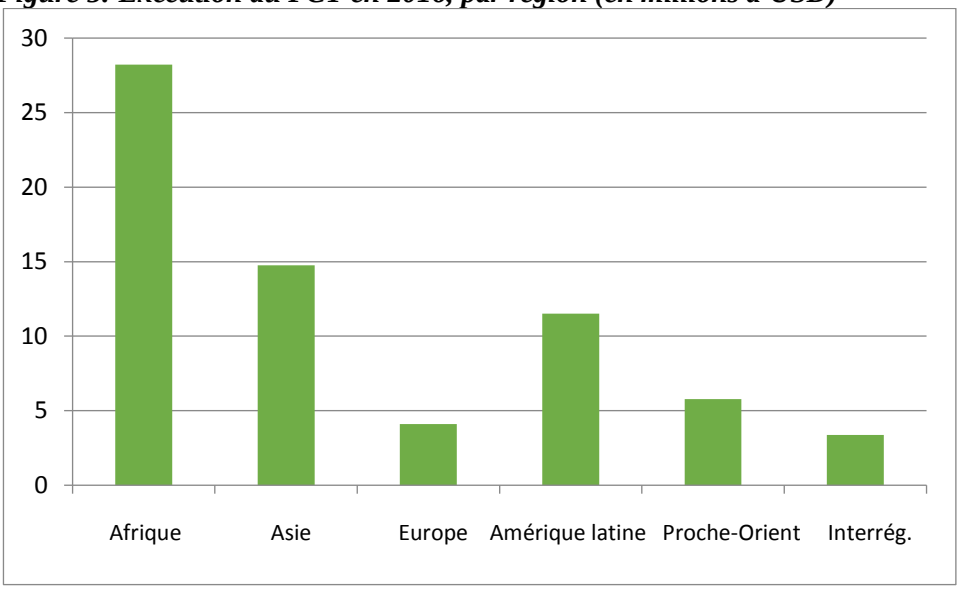

Figure 6: Exécution du PCT en 2016, par objectif stratégique (en millions d'USD)

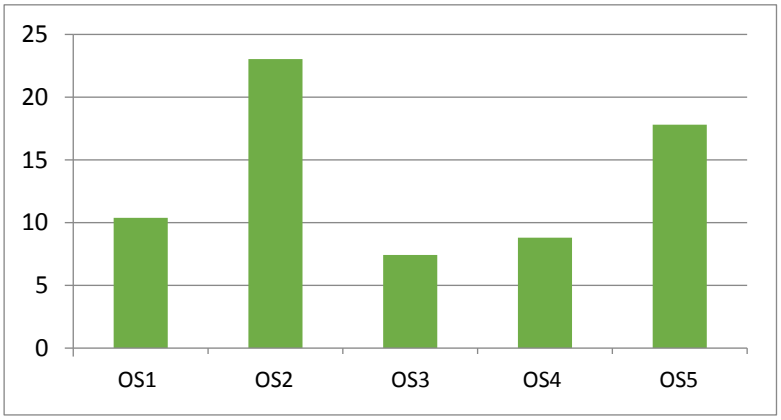

Annexe 1: Processus de définition des cibles et de suivi - Produits

150. Le cadre de résultats de la FAO pour 2014-2017 guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs et les cibles qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats: les produits, les résultantes et les objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte. Le processus de suivi des résultats a été progressivement mis au point par le Secrétariat à partir de 2013[50].

151. Le suivi des progrès accomplis à l'échelle des objectifs stratégiques et des résultantes, dont le rapport sur l'exécution du Programme rendra compte, sera effectué à la fin de l'exercice biennal. Les progrès accomplis au regard des produits sont évalués chaque année et il en est rendu compte dans le rapport de synthèse sur l'examen à mi-parcours et dans le rapport sur l'exécution du Programme. La présente annexe fait brièvement le point sur l'état d'avancement du processus de définition des cibles associées aux produits et sur le suivi de la réalisation de ces cibles, pour l'exercice biennal 2016-2017.

Processus de définition des cibles

152. Les produits sont la contribution de la FAO aux résultantes de l'Organisation sous la forme de biens et de services. Ils représentent les résultats dont la FAO est directement responsable aux niveaux national, régional et mondial et qui sont obtenus grâce aux actions concrètes de l'Organisation financées par les contributions ordinaires et les contributions volontaires.

153. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de l'exercice 2014-2015, les plans de travail relatifs aux objectifs stratégiques pour 2016-2017 ont été élaborés en tenant compte des trois améliorations suivantes: i) un rôle plus important devait être conféré aux bureaux de pays dans la définition des cibles; ii) des produits/services devaient être formulés de manière plus précise et conçus comme des jalons; et iii) des accords de service devaient être mis en place entre les chefs de programme stratégique et les divisions/bureaux et devaient définir les résultats attendus et les allocations de ressources correspondantes.

154. La définition des cibles associées aux produits aux niveaux national, régional et mondial s'est déroulée de juillet à octobre 2015. Les cibles ont ensuite été présentées dans les *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017*[51]. L'attention s'est portée tout particulièrement sur les cibles au niveau des pays liées aux priorités nationales définies dans les cadres de programmation par pays, ce qui a eu deux effets sur la présentation des cibles associées aux produits. Tout d'abord, les cibles étaient généralement orientées à l'horizon 2017 dans la mesure où il était difficile de prévoir quand les contributions volontaires seraient versées et quels en seraient le montant et l'orientation programmatique; de ce fait, il était prévu que de nombreuses contributions aux résultats au niveau des pays se concrétisent au cours de la seconde année de l'exercice biennal. Ensuite, pour bon nombre des nombreux indicateurs dont l'unité de mesure était les processus d'élaboration de politiques ou les réalisations au niveau national, même si ces deux séries de cibles ne diffèrent pas sur le plan structurel, la valeur des cibles a augmenté pour 2016-2017 (par rapport à l'exercice précédent).

[50] C 2013/3, paragraphes 30-48; CL 148/3, paragraphes 44-70; PC 115/2–FC 154/9, paragraphes 2-22; CL 149/LIM/6; PC 117/5–FC 157/7, Annexe 1; C 2015/3, Section D; CL 153/3, paragraphes 17-47.
[51] CL 153/3, Annexe web 6.

Processus de suivi

155. Le cadre de résultats englobe la planification et le suivi des résultats aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que des indicateurs permettant de mesurer l'état d'avancement des activités de l'Organisation. Chacun des 50 indicateurs de produit s'accompagne d'une méthode de mesure, qui a été appliquée au cours du dernier trimestre de 2016. Les mesures ainsi obtenues ont été regroupées et analysées par les responsables de l'exécution, les chefs de bureaux et les chefs de programme stratégique, comme suit.

a) Les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les équipes chargées des programmes stratégiques ont réparti les responsabilités et facilité la collecte, le traitement et l'analyse des données en s'appuyant sur les systèmes d'information de l'Organisation.

b) Une attention particulière a été portée à la sélection systématique des indicateurs de produit par les bureaux de pays, qui doivent rendre compte des résultats obtenus par la FAO au niveau des pays.

c) Les chefs de programme stratégique ont analysé, validé et regroupé les mesures relatives à tous les indicateurs de produit sur lesquels il avait été fait rapport à l'aune d'un ensemble commun de critères d'assurance qualité et conformément aux notes méthodologiques. Seuls les résultats validés ont été pris en compte aux fins de la communication d'informations sur la progression de la réalisation des cibles dans le cadre du rapport de synthèse sur l'Examen à mi-parcours 2016.

d) S'agissant des cibles pour l'année 2016, la progression a été considérée comme étant conforme aux prévisions lorsque la cible évaluée avait été pleinement réalisée ou dépassée, et comme nécessitant une attention particulière si celle-ci n'avait pas été atteinte. Il s’agit là d’un test plus fort que pour l’exercice 2014-2015 dans la mesure où les travaux étaient qualifiés de «en bonne voie» dès lors que la cible était atteinte à 75 pour cent ou plus; en 2016-2017, le processus de définition des cibles est plus rigoureux.

e) Les progrès accomplis au regard de la cible cumulative pour 2017 ont été examinés et les cas dans lesquels les progrès étaient inférieurs à 50 pour cent ont été mis en évidence, pour attention.

__Annexe 2:__ Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits - Objectifs stratégiques 2016-2017

Progrès accomplis en 2016: ● Réalisation complète (≥ 100 %); ∆ Réalisation partielle (< 100 %)

OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
1.1 Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires	1.1.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	• Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'incorporer davantage d'objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO	51	58	●	139	42 %
	1.1.2 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration et l'application de cadres juridiques et de mécanismes d'obligation de rendre des comptes en vue de concrétiser le droit à une alimentation adéquate et d'assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs	• Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis de renforcer des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans des cadres juridiques grâce à l'appui de la FAO	8	25	●	29	86 %
	1.1.3 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	• Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO	18	25	●	35	71 %

OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
	1.1.4 Amélioration des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes pour assurer une allocation et une utilisation plus adéquates, plus efficientes et plus efficaces des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	• Nombre de pays qui ont amélioré l'allocation et l'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO	4	7	●	11	64 %
1.2 Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition	1.2.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour assurer une coordination stratégique entre les secteurs et les acteurs intéressés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	• Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'assurer une coordination plus inclusive entre tous les secteurs et acteurs intéressés pour la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui de la FAO	20	25	●	39	64 %
1.3 Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse, récente et complète de ces domaines, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur	1.3.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi des tendances et d'analyse de la contribution des secteurs et des acteurs intéressés à la sécurité et la nutrition	• Nombre de pays qui ont amélioré le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause grâce à l'appui de la FAO	11	32	●	28	114 %
	1.3.2 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour répertorier, suivre et évaluer les politiques, les programmes et la législation concernant la sécurité alimentaire et la nutrition afin de prendre des décisions en connaissance de cause	• Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion des systèmes de cartographie facilitant la prise de décisions dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO	2	6	●	13	46 %

OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
		• Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à l'appui de la FAO	7	6	Δ	26	23 %

OS2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
2.1 Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole	2.1.1 Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée	• Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont utilisé des approches participatives et ouvertes pour valider et faciliter l'adoption de pratiques innovantes pour la production agricole durable	116	107	Δ	320	33 %
	2.1.2 Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée	• Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont permis de dégager et de consigner des stratégies intégrées et multisectorielles en faveur de la gestion durable et de la restauration des écosystèmes, ainsi que de l'adaptation aux effets du changement climatique et de l'atténuation de ses effets, et d'en faciliter l'adoption	71	54	Δ	197	27 %
	2.1.3 Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables	• Nombre d'organisations et d'institutions détentrices de connaissances, d'organismes de gestion et de réseaux publics et privés qui ont reçu un appui de la FAO en matière de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles et/ou techniques	71	56	Δ	215	26 %
2.2 Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance – à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les	2.2.1 Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'analyses de questions de gouvernance et d'options concernant la viabilité du secteur des ressources naturelles et de l'agriculture intégrée	13	15	●	30	50 %
	2.2.2 Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de	• Nombre de processus d'élaboration de politiques comprenant un dialogue	18	27	●	45	60 %

OS2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables	gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole	intersectoriel sur des systèmes de production de ressources naturelles et agricoles plus durables et intégrés, qui ont été soutenus par la FAO					
	2.2.3 Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole	• Nombre d'organisations nationales du service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a apporté un appui important à des fins de réforme des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion	14	11	Δ	42	26 %
2.3 Les parties prenantes approuvent/adoptent des instruments internationaux (et régionaux) et appuient des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes de production agricole durables	2.3.1 Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes internationaux (et régionaux) et à la mise à jour des instruments et des mécanismes existants, sous l'égide de la FAO	• Nombre d'instruments internationaux (cadres normatifs, normes, lignes directrices, recommandations et d'autres textes subsidiaires) adoptés par un mécanisme ou un instrument de la FAO ou par ses organes subsidiaires et groupes de travail technique, concernant la durabilité de la production agricole et de la gestion des ressources naturelles	18	23	●	34	68 %
	2.3.2 Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance, les processus et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide	• Nombre de processus présents dans des instruments et mécanismes internationaux qui ne relèvent pas de la FAO et que l'Organisation a encouragés à faire apparaître dans leurs décisions ou produits les préoccupations concernant la gestion des ressources naturelles et la production agricole	12	23	●	33	70 %
	2.3.3 Appui aux parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre et l'application des instruments internationaux (et	• Nombre de processus et de partenariats soutenus par la FAO afin de faciliter la mise en œuvre d'instruments et de	25	41	●	98	42 %

OS2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
	régionaux) ainsi que des recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes	mécanismes internationaux (et régionaux) qui encouragent une production agricole et une gestion des ressources naturelles durables					
2.4 Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durable grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse	2.4.1 Les données et les informations pertinentes sont rassemblées, regroupées, intégrées et diffusées et de nouvelles données sont générées par analyse et modélisation, en collaboration avec des partenaires	• Nombre d'entrées supplémentaires dans les ensembles de données pertinents des principales bases de données statistiques de la FAO	470 917	703 219	●	941 834	75 %
		• Nombre d'ensembles de données sociales pertinentes dans les principales bases de données statistiques de la FAO qui présentent des données ventilées par sexe	2	3	●	3	100 %
	2.4.2 Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés	• Nombre de méthodologies, normes ou standards, nouveaux ou révisés, pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données et des informations qui ont été élaborés par la FAO et approuvés par un organe compétent	12	19	●	30	63 %
	2.4.3 Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données	Nombre de données/produits d'information pertinents générés par des parties prenantes ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour le renforcement de leurs capacités	32	68	●	119	57 %

OS3: Réduire la pauvreté rurale							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
3.1 Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable	3.1.1 Appui visant à renforcer les organisations et institutions rurales et à faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui visant à créer un environnement porteur pour les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres	8	18	●	25	72 %
	3.1.2 Appui visant à promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour la conception, le suivi et la mise en œuvre d'approches, de politiques et d'interventions qui promeuvent un accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable	5	7	●	15	47 %
	3.1.3 Appui pour améliorer l'accès des producteurs et des ménages ruraux pauvres aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés appropriés	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour développer et mettre en œuvre des technologies, des méthodes scientifiques et des systèmes de connaissances favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes pour améliorer la disponibilité alimentaire et faciliter l'accès aux marchés	7	14	●	33	42 %
	3.1.4 Appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et approches favorisant la mise en place de services ruraux et de modèles d'infrastructure ruraux innovants, favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité des sexes	3	5	●	11	45 %
	3.1.5 Avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des	• Nombre de pays ou d'institutions régionales qui bénéficient d'un appui	5	18	●	24	75 %

OS3: Réduire la pauvreté rurale							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
	capacités pour la définition de stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes	pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques de développement rural durable ouvertes et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes					
3.2 Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités d'accéder à un emploi agricole ou non agricole décent	3.2.1 Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes	• Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance pour l'élaboration ou la révision de politiques, stratégies et programmes agricoles et de développement rural afin que ceux-ci intègrent les principes de l'emploi rural décent (ERD) comme un élément central, ou pour la mise en œuvre de programmes en faveur de l'ERD	6	6	●	20	30 %
	3.2.2 Appui aux politiques en vue d'étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une assistance pour l'application de normes internationales du travail dans les zones rurales	0	0	●	4	0 %
	3.2.3 Appui technique pour l'établissement de systèmes d'information et la production de données et de connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial	• Nombre de produits de connaissance sur l'emploi rural décent élaborés et diffusés	5	12	●	16	75 %
3.3 Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue d'une réduction durable de la pauvreté rurale	3.3.1 Avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer pour l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de favoriser	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui sont favorables aux pauvres, tiennent compte de l'âge	7	6	Δ	17	35 %

OS3: Réduire la pauvreté rurale							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
	un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	et de l'égalité des sexes et ciblent les populations rurales					
	3.3.2 Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres de gérer les risques	• Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale	6	1	Δ	12	8 %

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
4.1 Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays	4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale	• Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de santé des végétaux - nouvelles questions examinées - projets de norme ayant progressé - nouvelles normes adoptées	12 52 9	12 58 42	● ● ●	16 105 34	75 % 55 % 124 %
	4.1.2 Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux	• Nombre d'accords commerciaux pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue ont été fournis par la FAO	11	13	●	39	33 %
	4.1.3 Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations actualisées et des analyses leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces en matière de commerce et de marchés	• Nombre de produits d'informations sur les marchés générés par la FAO dont l'utilisation a augmenté	0	14	●	11	127 %
	4.1.4 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés et de fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments	• Nombre de pays et/ou d'organes régionaux ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments - santé végétale - santé animale - contrôle des aliments	3 6 7	10 21 26	● ● ●	21 18 23	48 % 117 % 113 %

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
4.2 Des chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé	4.2.1 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies et fournir des biens publics visant à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces	• Nombre d'institutions bénéficiant de l'appui de la FAO pour formuler et mettre en œuvre des stratégies et fournir des biens publics visant à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces	10	37	●	53	70 %
	4.2.2 Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et du gaspillage fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial	• Nombre de pays ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires	13	27	●	29	93 %
	4.2.3 Les acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour favoriser des chaînes agroalimentaires inclusives, efficaces et durables	Nombre de pays ayant bénéficié d'une aide de la FAO pour mettre en place des chaînes de valeur inclusives, efficaces et durables	15	25	●	60	42 %
4.3 Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui rendent les systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé	4.3.1 Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusifs	• Nombre d'institutions recevant une aide de la FAO pour accroître la disponibilité de produits et services financiers au secteur agricole	19	29	●	61	48 %
	4.3.2 Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs	• Nombre de pays recevant une aide considérable de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs	4	18	●	13	138 %
	4.3.3 Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts	• Nombre de pays recevant une aide de la FAO pour suivre, analyser et réformer les politiques alimentaires et agricoles	6	11	●	15	73 %

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
	des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires						

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
5.1 Les pays et régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises	5.1.1 Amélioration des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises	• Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO	14	27	●	43	63 %
	5.1.2 Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises	• Nombre de pays et régions qui ont amélioré les stratégies d'investissement et les programmes de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO	7	14 (12 pays, 2 régions)	●	15	80 %
5.2 Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles	5.2.1 Mise sur pied/amélioration de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée	• Nombre de mécanismes/systèmes appuyés par la FAO pour améliorer le déclenchement d'alertes rapides	12	89	●	91	98 %
	5.2.2 Amélioration des capacités d'analyse de la vulnérabilité et/ou de la résilience	• Nombre de pays qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO	16	32	●	43	74 %
5.3 Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité au niveau des communautés et des ménages	5.3.1 Amélioration des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes principales pour adopter de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises	• Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques grâce à l'appui de la FAO	16	57	●	69	83 %
	5.3.2 Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services réduisant l'impact des catastrophes et des crises	• Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO	9	28	●	32	88 %

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise							
Résultante	**Produit**	**Indicateur**	**Cible fin 2016**	**Réalisation 2016**	**Progression par rapport aux cibles 2016**	**Cible fin 2017 (cumul)**	**Progression par rapport aux cibles 2017**
5.4 Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions	5.4.1 Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes en faveur d'une meilleure préparation aux situations de crise et de la réduction de leur impact	• Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques en vue de se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur	7	34	●	45	76 %
	5.4.2 Renforcement des capacités de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crise et l'efficacité des interventions	Pourcentage de régions/pays touchés par une crise ayant des incidences sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition qui ont bénéficié de l'aide de la FAO pour coordonner leur intervention d'urgence, par niveau d'urgence	L3:100 % L2/L1:60-100 %	L3: 100 % L2/L1: 64 % (pays) 100 % (régions)	● ●	L3:100 % L2/L1:60-100 %	100 %
	5.4.3 Renforcement des capacités d'intervention des autorités nationales et des parties prenantes dans les situations de crise	• Pourcentage de pays touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte des considérations de parité hommes-femmes	60-100 %	74 %	●	60-100 %	100 %

Annexe 3: Progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés – Objectif 6, objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux

Progression: Bonne ●; Modérée □; Retard marqué Δ

Produit	Indicateur de performance clé	Réalisation 2016	Cible 2017	Progression
OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES				
Définition de la résultante – Qualité, connaissances et services techniques, qualité et intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et services de qualité pour les activités concernant la gouvernance et la parité hommes-femmes				
6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation				
6.1.A	Qualité de l'encadrement technique. Mesure au moyen des éléments suivants: - *méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique – capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques*	68,5 %	64 %	
6.2: Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation				
6.2.A	Utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, pauvreté rurale et résilience face aux menaces et crises). Mesure au moyen des éléments suivants: - *nombre de pays dans lesquels les statistiques existent et sont utilisées pour ces processus de prise de décision* - *(source: FAO, enquête interne)*	évaluation en 2017	30	s/o
6.2.B	Système d'évaluation de la FAO de la capacité statistique. Mesure au moyen des éléments suivants: - *nombre de pays dont on observe une progression sensible des capacités statistiques au vu des résultats des questionnaires d'évaluation par pays de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales*	évaluation en 2017	45	s/o
6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes				
6.3.A	Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement des femmes. Mesure au moyen des éléments suivants: - *recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées aux normes minimales*	12	10	●
6.3.B	Nombre de normes minimales du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des	13	10	●

Produit	Indicateur de performance clé	Réalisation 2016	Cible 2017	Progression
	femmes appliquées par la FAO. Mesure au moyen des éléments suivants: - *recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*			
6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques				
6.4.A	Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de chef de file et qui permettent de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques	3	3	●
6.4.B	Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveaux national et régional. Mesure au moyen des éléments suivants: - *assimilation de l'approche de gouvernance de la FAO par les fonctionnaires de l'Organisation œuvrant au sein des équipes chargées des objectifs stratégiques*	10	20	●
6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition				
6.5.A	Nombre de pays bénéficiant de l'appui de la FAO qui rendent compte de progrès dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2 (source: système de suivi conjoint FAO/OMS)	évaluation en 2017		s/o
6.5.B	Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique (source: évaluation de suivi après formation)	évaluation en 2017		s/o
6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées par l'intégration du changement climatique dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique				
6.6.A	Nombre de pays bénéficiant de l'appui de la FAO qui rendent compte de progrès dans l'intégration systématique de la sécurité alimentaire et de l'agriculture dans leurs politiques et processus relatifs au changement climatique	20	30	●
6.6.B	Nombre de débats politiques et techniques de haut niveau sur le changement climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan et qui ont permis de faire progresser les questions liées à la sécurité alimentaire et à l'agriculture dans le programme d'action en matière de changement climatique	21	30	●

CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE				
Définition de la résultante – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmation par pays				
7.1: Gestion et soutien du PCT				
7.1.A	Taux d'approbation des ressources du PCT - crédits ouverts pour 2016-2017	61 %	100 %	●
7.1.B	Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2014-2015	79 %	100 %	●

Produit	Indicateur de performance clé	Réalisation 2016	Cible 2017	Progression
OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION				
Définition de la résultante – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de plaidoyer diversifiés et élargis, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances				
8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités				
8.1.A	Nombre de partenariats stratégiques établis ou soutenus et d'initiatives de plaidoyer entreprises pour appuyer les activités critiques de l'Organisation et ses objectifs stratégiques	39	48	●
8.1.B	Nombre d'approches FAO du renforcement des capacités qui sont mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques	22	35	●
8.2: Communication				
8.2.A	Visites d'utilisateurs sur FAO.org (sur la base des statistiques d'accès au site web)	8 900 000	7 000 000	●
8.2.B	Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater	20 700	14 000	●
8.3: Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud				
8.3.A	Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (2014-2015)	689 millions d'USD	1,6 milliard d'USD	●
8.3.B	Nombre de pays ayant défini un objectif réaliste de mobilisation des ressources	99	148	●
OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION				
Définition de la résultante – Les besoins fonctionnels de la FAO sont pris en compte rapidement dans toutes les zones géographiques grâce à des solutions et services informatiques efficaces et de qualité, qui sont axés sur le client et offrent un bon rapport coût-efficacité				
9.1.A	Niveau de satisfaction des clients concernant les TI à la FAO, par principaux domaines de travail. Mesure au moyen des éléments suivants: - *pourcentage de clients pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients)*	74 %	70 %	●
9.1.B	Pourcentage d'accords sur le niveau de service dont les objectifs sont atteints. Mesure au moyen des éléments suivants: - *examens annuels des résultats des services*	78 %	80 %	●
9.1.C	Pourcentage de projets de la FAO dont les composantes informatiques sont déployées en respectant les délais, la qualité et les contraintes budgétaires. Mesure au moyen des éléments suivants: - *portefeuille des projets de TI*	80 %	80 %	●

Produit	Indicateur de performance clé	Réalisation 2016	Cible 2017	Progression
OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO				
Définition de la résultante – Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance				
10.1: Gouvernance de la FAO				
10.1.A	Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises	71 %	100 %	Δ
10.1.B	Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits	90 %	90 %	●
10.2: Surveillance				
10.2.A	Pourcentage des recommandations pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu	84 %	95 %	●
10.3: Direction				
10.3.A	Cibles liées aux résultantes de l'Organisation ayant été atteintes	évaluation en 2017	80 %	s/o
OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE				
Définition de la résultante – Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle				
11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines				
11.1.A	Délais de recrutement	120	120	●
11.1.B	Pourcentage d'États Membres équitablement représentés	76 %	75 %	●
11.1.C	Mobilité géographique (nombre de postes par exercice biennal)	50	75	●
11.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières				
11.2.A	Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes	●
11.3: Administration efficiente et efficace des ressources humaines, physiques et financières				
11.3.A	Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis (par domaine de travail)	évaluation en 2017	72 %	s/o

Produit	Indicateur de performance clé	Réalisation 2016	Cible 2017	Progression
CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT				
Définition de la résultante - Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques				
13.1.A	Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. Mesure au moyen des éléments suivants: - *examen annuel*	100 %	100 %	●
13.1.B	Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. Mesure au moyen des éléments suivants: - *portefeuille de projets*	60 %	80 %	●
CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ				
Définition de la résultante – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités				
14.1	Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège			
14.1.A	Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité	45 %	90 %	□
14.2	Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde			
14.2.A	Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle	92 %	100 %	●
14.2.B	Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile	100 %	100 %	●
14.2.C	Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide	100 %	100 %	●
14.2.D	Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes	100 %	90 %	●
Progression: Bonne ●; Modérée □; Retard marqué Δ				

Annexe 4: Parité hommes-femmes – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la politique de la FAO sur l'égalité des sexes et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP)

156. La parité hommes-femmes, qui est au cœur du mandat de la FAO, est traitée en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique en misant sur des services de qualité, une stratégie cohérente et des approches propres à favoriser l'égalité des sexes et des interventions ciblant les femmes dans le cadre des programmes stratégiques. La résultante 6.3 de l'objectif 6 est *le renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes*. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, comme indiqué ci-après.

Indicateur 6.3.A – Normes minimales définies dans la politique de la FAO sur l'égalité des sexes

157. La FAO rend compte de l'intégration des questions de parité hommes-femmes au moyen des 15 normes minimales définies dans sa politique sur l'égalité des sexes, qui visent à garantir que les activités normatives de l'Organisation et les projets et programmes mis en œuvre dans les pays tiennent compte de cette dimension et réalisent leurs objectifs à cet égard. Les normes minimales ont été conçues pour être compatibles avec les normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les compléter; ces dernières sont contraignantes pour l'ensemble des organismes des Nations Unies et la FAO fait le point sur leur application chaque année.

158. Un calendrier d'application des normes minimales a été établi. Les 13 premières normes, qui concernent l'établissement de mécanismes institutionnels permettant d'assurer la prise en compte des questions de parité hommes-femmes au sein de l'Organisation ainsi que l'obtention de certains résultats techniques, devaient être mises en application à l'horizon 2015. Les deux normes restantes visent à mesurer l'augmentation du nombre des interventions ciblant spécifiquement les femmes à l'horizon 2017. On estime que l'objectif d'une norme a été atteint lorsqu'un mécanisme d'intégration des questions de parité a été mis en place et qu'il devient ainsi possible de recueillir des données et de mesurer les progrès accomplis dans le temps.

159. Un processus de consultation de toutes les unités responsables a été lancé en 2013 afin d'examiner les mécanismes d'obligation de rendre des comptes dont dispose la FAO, de les adapter à l'évolution de la structure de l'Organisation et de définir une série d'indicateurs simples et mesurables. Le processus de collecte de données et les outils permettant de jauger les progrès réalisés au regard de 14 des 15 normes définies sont en place depuis début 2014. Il n'a pas été possible de définir un indicateur pour la norme 12, relative au Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des fonctionnaires, en raison de la nature confidentielle du processus. Même si certaines normes ont été élaborées sous forme de cibles, la FAO continuera de les suivre afin de s'assurer qu'elles restent appliquées.

160. Les divisions responsables ont communiqué chaque année des informations sur les indicateurs définis. À la fin de 2016, 12 normes sur 15 avaient été mises en application (80 pour cent) (*tableau 3*), ce qui représente une amélioration par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'il ressort du Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015. Comme pour la norme 12 dont il est question plus haut, l'application des normes 9 (renforcement des capacités du personnel) et 14 (projets) est encore partielle. S'agissant de la norme 9, la FAO offre au personnel des cours de perfectionnement sur les questions de parité, dont aucun n'est cependant obligatoire. Au regard de la norme 14, la FAO peut indiquer la proportion de projets ciblant les femmes qui sont mis en œuvre dans les pays, mais elle n'est toujours pas en mesure de déterminer la composante parité hommes-femmes qui est associée à leur budget. L'Organisation dispose ainsi de données de référence solides sur lesquelles s'appuyer pour recenser les domaines d'amélioration possibles en vue de l'établissement du Programme de travail et budget 2018-2019.

Tableau 3: Normes minimales de la FAO pour la prise en compte systématique des questions de parité hommes-femmes et l'obligation redditionnelle (fin 2016)

Normes minimales de la FAO pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et l'obligation redditionnelle		État d'avancement (2016)	Synthèse des résultats 2016
1	Toutes les grandes bases de données statistiques de la FAO comprennent des données ventilées par sexe lorsque celles-ci sont utiles et disponibles.	Objectif atteint	Six des huit principales bases de données de la FAO accessibles au public se prêtent à une ventilation des données par sexe. Actuellement, quatre d'entre elles comprennent des ensembles de données ventilées par sexe; les deux autres seront adaptées à cet effet au cours du présent exercice biennal.
2	La FAO investit dans le renforcement des capacités des États Membres afin de leur permettre de créer, analyser et utiliser des données ventilées par sexe dans l'analyse des politiques, ainsi que dans la planification et l'évaluation des programmes et projets.	Objectif atteint	Soixante-quatorze pays ont participé à des formations régionales ou nationales comportant des modules/informations partagées sur l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe à des fins de sécurité alimentaire. Trente-sept nouveaux produits de connaissances portant spécifiquement sur les indicateurs ventilés par sexe, les méthodes de collecte de données et/ou les travaux d'analyse ont été élaborés. Ces produits ont été mis à la disposition des États Membres dans le cadre d'ateliers, par le truchement des bureaux décentralisés de la FAO ou encore sur le web.
3	Une analyse des questions de parité hommes-femmes est menée et un plan d'action correspondant est établi pour tous les objectifs stratégiques; les progrès en matière d'égalité des sexes sont mesurés pour toutes les résultantes de l'Organisation.	Objectif atteint	Des indices de parité hommes-femmes ont été définis pour les indicateurs de résultantes et de produits pertinents (13 indicateurs et 23 indices au niveau des résultantes, 20 indicateurs et 38 indices au niveau des produits). Les données recueillies sont utilisées pour étayer l'exposé relatif à la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes dans l'Examen à mi-parcours et dans le Rapport sur l'exécution du programme. Les questions de parité ont été analysées, des marqueurs de l'égalité hommes-femmes ont été introduits et la FAO est en mesure d'analyser les tendances dans la planification des activités relatives à ces problématiques.
4	Un objectif financier est fixé et respecté pour l'attribution des ressources destinées à la politique de la FAO sur l'égalité des sexes.	Objectif atteint	Un budget a été affecté exclusivement au thème transversal de la parité hommes-femmes et des rapports de fin d'année sur ce thème sont établis.
5	Une évaluation de la parité hommes-femmes au niveau national est effectuée dans le cadre de la programmation par pays.	Objectif atteint	Dans 100 pour cent des cadres de programmation par pays approuvés dans toutes les régions, l'analyse de la situation comportait une évaluation de la parité hommes-femmes (19 au total).
6	Tous les services dressent un bilan de la situation en matière de parité hommes-femmes, qui permettra d'assurer une meilleure intégration de ces considérations, notamment en évaluant les progrès accomplis et les résultats obtenus.	Objectif atteint	Depuis 2010, 53 unités/bureaux de la FAO ont fait le point sur leurs activités en matière d'égalité des sexes, en particulier dans le cadre de 19 nouveaux rapports établis en 2016, offrant ainsi des données de référence utiles pour une meilleure intégration des considérations de parité hommes-femmes au niveau des pays.

Normes minimales de la FAO pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et l'obligation redditionnelle		État d'avancement (2016)	Synthèse des résultats 2016
7	Une analyse sexospécifique est incorporée dans la formulation de tous les programmes et projets de terrain et les questions relatives à l'égalité des sexes sont prises en compte lors de l'approbation et de l'exécution des projets.	Objectif atteint	Le système d'information par pays permet de suivre la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes dans la formulation des programmes et des projets (au moyen de marqueurs de l'égalité hommes-femmes) ainsi que la mise en œuvre des activités correspondantes (grâce aux rapports de fin de projet). En 2016, un pourcentage très élevé de projets (92,5 pour cent, soit 607 projets sur 655) ont été élaborés en s'appuyant sur une analyse de la parité hommes-femmes. Pendant la même période, 75,5 pour cent des rapports de fin de projet ont fait état de bons résultats concernant la mise en œuvre d'activités dans ce domaine (les projets de la FAO ne sont pas tous concernés par cette problématique).
8	Les examens et évaluations des programmes intègrent pleinement l'analyse des questions de parité hommes-femmes et rendent compte de l'impact sexospécifique dans les domaines sur lesquels ils portent.	Objectif atteint	On estime que 96 pour cent des rapports d'évaluation établis en 2016 consacraient une section spéciale aux questions de parité hommes-femmes, comportant une analyse sexospécifique adéquate de la conception, de la gestion et des résultats de l'initiative examinée, ainsi que des recommandations spécifiques. D'après les directives sur l'assurance qualité de l'intégration des considérations de parité hommes-femmes au sein de la FAO (*Guidelines for Quality Assurance on gender equality mainstreaming in FAO*), globalement, la prise en compte de ces questions dans les évaluations de l'Organisation est satisfaisante (avec une note de 1,5 sur une échelle de 0 à 3).
9	Un programme obligatoire de renforcement des capacités d'intégration des questions de parité hommes-femmes est créé et mis en œuvre pour tous les cadres et les directeurs.	Objectif partiellement atteint	La FAO a mis au point des cours de formation et du matériel pédagogique de base portant sur les questions de parité hommes-femmes, qu'elle a mis à disposition sur sa plateforme d'apprentissage, mais aucun d'entre eux n'est encore obligatoire: - Le cours «*Gender equality, UN Coherence and you*» (égalité des sexes, harmonisation du système des Nations Unies et vous) est disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne, dans le cadre du module «*Welcome to FAO*» (Bienvenue à la FAO). - La FAO a contribué à la réalisation d'un cours sur la parité hommes-femmes intitulé «*I know gender*» qui est destiné à l'ensemble du système des Nations Unies et disponible actuellement sur le site web d'ONU-Femmes uniquement. Un cours d'initiation a également été préparé à l'intention du personnel de la FAO. - En 2015, l'Union européenne a financé un cours de formation en ligne d'une durée de 15 heures portant sur la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce cours, intitulé «*Gender and Food Nutrition security*», est accessible à partir de la plateforme d'apprentissage

Normes minimales de la FAO pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et l'obligation redditionnelle		État d'avancement (2016)	Synthèse des résultats 2016
			en ligne de la FAO et s'adresse à tous les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes. - Un nouveau module de formation de base sur les questions de parité hommes-femmes destiné aux représentants de la FAO et au personnel technique des bureaux décentralisés est en cours d'élaboration.
10	Les compétences minimales en matière d'analyse des questions de parité hommes-femmes que tous les cadres et les directeurs sont tenus de posséder sont fixées.	Objectif atteint	Le cadre de compétences de la FAO tient compte de la parité hommes-femmes au titre de la valeur fondamentale suivante: le respect de chacun. Les avis de vacance de poste dans la catégorie du cadre organique ne font pas spécifiquement mention des compétences requises en matière de parité hommes-femmes. Ces aptitudes sont précisées lorsque la division concernée décide d'appeler l'attention sur l'expérience ou les qualifications requises dans ce domaine. En 2016, sur un total de 247 avis de vacance de poste publiés, 2,4 pour cent comportaient des exigences en termes d'expérience ou de connaissance de ces problématiques.
11	Chaque département technique instaure un processus de sélection relatif à l'égalité des sexes qu'il applique à l'ensemble de ses travaux normatifs, de ses programmes et de ses produits de connaissances.	Objectif atteint	Les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes font état d'un fort engagement en faveur du processus de sélection des documents et des projets fondé sur l'égalité des sexes: en 2016 seulement 13,5 pour cent d'entre eux ont indiqué l'absence de tout engagement à cet égard. Près de 50 pour cent ont répondu qu'ils avaient été invités à réviser des descriptifs de projet et 35 pour cent avaient examiné et apporté une contribution à des produits de connaissances. Les principaux facteurs qui avaient contribué à limiter l'appui fourni à cet égard à leurs bureaux respectifs étaient le manque de temps et l'absence de reconnaissance du rôle des points de contact pour les questions de parité.
12	L'évaluation de la contribution à la réalisation des objectifs de parité hommes-femmes fait partie intégrante du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des fonctionnaires de la FAO.	Objectif non atteint	En raison de la nature confidentielle du PEMS, le Bureau des ressources humaines n'a pas été en mesure de définir un indicateur permettant de suivre l'application de cette norme.
13	Les ressources humaines et financières et les résultats opérationnels et normatifs relatifs à l'égalité des sexes, au Siège comme au niveau national, sont systématiquement suivis et communiqués aux organes directeurs de la FAO et au système des Nations Unies.	Objectif atteint	Tous les ans, la FAO assure le suivi des résultats sur les plans humain, financier, normatif et opérationnel et en informe les États Membres. Le cadre de suivi des objectifs stratégiques de l'Organisation permet de suivre les résultats en matière de parité hommes-femmes au moyen d'indicateurs et d'indices et de les communiquer aux États Membres par l'intermédiaire de l'Examen à mi-parcours.

Normes minimales de la FAO pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et l'obligation redditionnelle		État d'avancement (2016)	Synthèse des résultats 2016
Normes minimales relatives aux interventions ciblant spécifiquement les femmes (2017)			
14	Trente pour cent des activités opérationnelles menées par la FAO dans les pays et les régions et des ressources budgétaires correspondantes concernent des interventions ciblant spécifiquement les femmes.	Objectif partiellement atteint	Grâce à l'introduction de marqueurs de l'égalité hommes-femmes dans son système d'information sur le terrain, la FAO est maintenant en mesure de suivre chaque année le nombre de projets mis en œuvre aux niveaux national et régional qui ciblent spécifiquement les femmes. En 2016, la part des projets marqués G2b (ceux dont le principal objectif est la parité hommes-femmes) représentaient 7 pour cent du total des projets approuvés. La grande majorité (59,5 pour cent) des projets de la FAO relèvent du marqueur G2a (projets dans lesquels la question de l'égalité des sexes est traitée de manière systématique, sans pour autant constituer un objectif principal). La FAO n'est pas encore en mesure de rattacher un budget à un marqueur de l'égalité hommes-femmes.
15	La part du portefeuille du Programme de coopération technique (PCT) affectée à des programmes et projets relatifs à la parité hommes-femmes passe de 9 à 30 pour cent.	Objectif atteint	Les données permettant de suivre l'application de cette norme sont issues du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain. En 2016, 59 pour cent des 208 projets PCT actifs portaient sur des questions relatives à l'égalité des sexes. L'objectif de 30 pour cent a donc été atteint, mais les progrès accomplis continueront d'être suivis chaque année.

Indicateur 6.3.A - Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP).

161. L'indicateur 6.3.A permet d'évaluer les résultats de la FAO au regard des normes définies dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui est un cadre de responsabilisation visant à accélérer l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans toutes les fonctions institutionnelles des instances du système des Nations Unies. Il a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en avril 2012 et définit une série d'indicateurs de performance relatifs aux objectifs que les entités du système des Nations Unies devront atteindre d'ici à 2017. Le Plan d'action requiert la communication de rapports annuels de la part de toutes les entités, de tous les départements et de tous les bureaux qui y participent.

162. La FAO reconnaît l'importance du cadre de responsabilisation ONU-SWAP et le considère comme un élément moteur d'amélioration et de rationalisation des processus internes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En 2015, cinquième année d'établissement des rapports relatifs au Plan d'action, la FAO a été reconnue comme l'une des meilleures entités du système des Nations Unies quant aux résultats obtenus jusqu'à présent et aux engagements pris afin de continuer à progresser dans la réalisation des objectifs à l'horizon 2017. À cet égard, le rapport 2016, tel qu'il a été approuvé et présenté, montre que les résultats de la FAO sont conformes aux normes établies, ou les dépassent, en ce qui concerne 12 des 15 indicateurs de performance *(tableau 4)*.

163. L'Organisation participe activement aux réseaux interinstitutions à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et contribue régulièrement à leurs travaux, conformément à son mandat. S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la FAO s'engage à renforcer les partenariats existants et à étudier la possibilité d'en nouer de nouveaux avec d'autres

entités du système des Nations Unies, à assurer la mise au point et la diffusion de rapports et de connaissances de qualité et à continuer d'apporter des contributions significatives et de qualité aux mécanismes interinstitutions concernés.

Tableau 4: Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – notation de la FAO par indicateur de performance (2012-2016)

IP	Titre	2012	2013	2014	2015	2016
1	Politiques et Plan d'action	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint
2	Gestion des résultats tenant compte de l'égalité des sexes	en vue	en vue	atteint	atteint	atteint
3	Planification stratégique	en vue	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
4	Suivi et établissement de rapports	en vue	atteint	dépassé	dépassé	dépassé
5	Évaluation	atteint	atteint	atteint	atteint	en vue
6	Audit tenant compte des questions de parité hommes-femmes	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint
7	Examen du programme	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint
8	Suivi des ressources	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint
9	Allocation des ressources	néant	atteint	atteint	atteint	atteint
10	Dispositions relatives à la problématique hommes-femmes et à la parité	en vue	en vue	en vue	en vue	en vue
11	Culture organisationnelle	en vue	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé
12	Évaluation des capacités	atteint	atteint	dépassé	dépassé	dépassé
13	Renforcement des capacités	en vue	en vue	en vue	en vue	en vue
14	Production et diffusion des connaissances	atteint	atteint	dépassé	dépassé	dépassé
15	Cohérence	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé

Annexe 5: Initiatives régionales

164. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats et participe ainsi à la concrétisation des objectifs stratégiques, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit dans chaque région au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recoupent les priorités des pays. Les initiatives régionales doivent permettre de tirer parti des capacités, des compétences et des ressources de l'ensemble de l'Organisation et favoriser aussi la constitution de partenariats, y compris avec des partenaires fournisseurs de ressources. La présente annexe décrit les résultats obtenus en 2016 dans le cadre des 15 initiatives régionales approuvées par les conférences régionales pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que les réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes.

Région	Initiatives régionales 2016-2017
Afrique	Engagement d'éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025
	Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique
	Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique
Asie et Pacifique	Défi Faim zéro en Asie et dans le Pacifique
	Initiative régionale sur le riz en Asie et dans le Pacifique
	Initiative en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique
	Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique
Europe et Asie centrale	Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale
	Commerce agroalimentaire et intégration des marchés en Europe et en Asie centrale
Amérique latine et Caraïbes	Appui à l'initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim
	Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable
	Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe
Proche-Orient et Afrique du Nord	Initiative régionale sur la pénurie d'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord
	Une petite agriculture durable à l'appui d'un développement ouvert à tous dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
	Initiative en faveur de la résilience et d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Afrique

165. La FAO répond aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Afrique en concentrant ses travaux sur trois initiatives régionales pour l'exercice biennal 2016-2017: Engagement d'éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025, Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique et Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique. Les principales réalisations de la FAO dans le cadre de chacune de ces initiatives régionales, qui contribuent aux produits associés aux objectifs stratégiques, ainsi qu'aux résultats en matière de parité hommes-femmes dans la région, sont présentées ci-dessous.

Engagement d'éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025

166. La FAO prête un appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo en renforçant les programmes, les mécanismes de coordination, les capacités et l'exécution des interventions nécessaires à la concrétisation de l'engagement visant à éliminer la faim d'ici à 2025.

167. Grâce au partenariat avec l'Union africaine (UA) et le NEPAD[52], les principaux indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ont été intégrés de façon systématique dans le cadre de résultats du PDDAA[53], sa stratégie de mise en œuvre et sa feuille de route. Dix-neuf pays ont bénéficié d'une aide à la formulation ou à l'actualisation de politiques et stratégies concernant la sécurité alimentaire et la nutrition qui intègrent de façon systématique la nutrition, la protection sociale, l'emploi des jeunes et/ou l'autonomisation des femmes. En outre, un nouveau plan régional d'investissement agricole pour l'IGAD[54] a été élaboré et adopté de sorte que la nutrition en soit partie intégrante (produit 1.1.1). Les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) ont été revus et/ou reformulés de manière à ce qu'ils soient en accord avec les engagements politiques pris par l'Angola, le Ghana et le Tchad au titre de la Déclaration de Malabo (produit 2.2.2).

168. En août 2016, l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition a été lancée. Elle a pour objectif de faire figurer la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition parmi les priorités politiques et législatives (produit 1.2.1). Aux niveaux national et sous-régional, un appui a été prêté aux plateformes de partage de connaissances et d'informations, notamment le COMESA de la SADC[55] et le CILSS de la CEDEAO[56] (produit 5.2.1).

169. Des visites de partage de connaissances et d'expériences entre pairs ont été organisées, les échanges entre le Ghana et l'Éthiopie étant axés sur les systèmes de suivi et d'évaluation en ligne pour le secteur agricole et sur les stratégies de mécanisation de l'agriculture (produit 3.1.5).

Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique

170. L'approche de la durabilité dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture a considérablement progressé en 2016, en particulier grâce à l'atelier régional tenu à Kigali (Rwanda). L'appui coordonné que la FAO a prêté aux pays dans le cadre de cette approche a permis de faire mieux connaître l'Organisation et d'améliorer les perspectives en matière de résultats, en se concentrant sur des sites choisis comme Rulindo (Rwanda), Chongwe (Zambie) ou Gondola (Mozambique).

171. En Zambie, le programme relatif à l'agriculture de conservation, qui a été mis en œuvre dans 31 districts, a contribué à maintenir le niveau de production malgré la sécheresse provoquée par El Niño. Par ailleurs, la FAO a mis en place un système de carte à puce/bon électronique, qui permet de suivre les activités de 230 000 agriculteurs dans la base de données et de fournir rapidement des informations techniques aux agriculteurs par téléphone portable (produit 3.1.1).

[52] Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
[53] Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).
[54] Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).
[55] Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
[56] Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

172. La FAO a facilité une session de formation d'une semaine pour 34 agriculteurs de Côte d'Ivoire, qui s'est déroulée en septembre au centre de formation Songhai de Porto Novo (Bénin) et a permis aux participants d'acquérir une expérience pratique sur les systèmes de production intégrés dans les domaines de la production de végétaux, de l'aquaculture, de l'élevage et de la bioénergie. En Ouganda, 36 groupes de producteurs de poisson ont bénéficié d'intrants et de nouvelles technologies de production, en particulier en ce qui concerne la formulation et la production d'aliments pour les fingerlings et les poissons (produit 2.1.3).

173. Au Rwanda, une équipe spéciale intersectorielle sur l'agriculture durable et la gestion durable des ressources naturelles a été créée et chargée de faciliter l'échange d'informations, de mener des activités de plaidoyer, de communiquer des avis sur les politiques et de coordonner les interventions (produit 2.2.1). Neuf autres pays ont reçu une aide pour renforcer des cadres de gouvernance nationaux qui favorisent une production agricole durable et une gestion durable des ressources naturelles (produit 2.2.2).

174. La FAO a prêté un appui à la mise en œuvre de la stratégie continentale de l'UA sur le secteur agroalimentaire, qui prévoit notamment l'élaboration d'un cadre pour les partenariats public-privé et le renforcement des instances/plateformes agroalimentaires (produit 4.2.1), et a achevé les évaluations des pertes de nourriture dans 12 pays africains pour les produits/sous-secteurs considérés comme prioritaires par les gouvernements (produit 4.2.2).

Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique

175. Cette initiative vise à renforcer les capacités des pays situés en zone aride d'anticiper et d'atténuer les chocs, les menaces et les crises ayant une incidence sur les moyens d'existence agricoles, et d'y réagir.

176. En 2016, les efforts se sont concentrés sur l'élaboration de stratégies de résilience aux niveaux national et régional (produit 5.1.1). Parmi les exemples principaux, citons l'appui technique et opérationnel prêté à la première Conférence africaine sur la sécheresse, tenue en Namibie en août 2016. Les participants ont adopté un cadre stratégique relatif à la gestion de la sécheresse et au renforcement de la résilience en Afrique, qui orientera les approches nationales en matière de gestion de la sécheresse sur le continent. Au Soudan du Sud, la stratégie relative à la résilience a abouti à l'élaboration d'un programme d'un montant de 28 millions d'euros axé sur la résilience des moyens d'existence pastoraux (produit 5.1.2).

177. La FAO a contribué à l'établissement de rapports de synthèse sur les politiques, qui ont servi de base à un dialogue sur le rôle de l'élevage dans les pays de l'IGAD. Cette analyse permet aux pays de constituer une base d'éléments factuels plus solide afin d'évaluer la contribution de l'élevage à leur économie et, partant, de plaider en faveur d'investissements accrus et d'une meilleure prise en compte des systèmes de production animale par les responsables politiques (produits 5.1.1 et 5.1.2).

178. Les capacités de diagnostic précoce et rapide des maladies animales et zoonotiques transfrontières et de lutte contre ces pathologies ont été renforcées, en particulier en ce qui concerne Ebola, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, la grippe aviaire hautement pathogène[57] et la fièvre de la vallée du Rift en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Il en a été de même pour les capacités du réseau VETLAB, qui compte 40 laboratoires de diagnostic vétérinaire d'Afrique (produit 5.2.1).

179. Cette initiative régionale a facilité le partage de connaissances en Afrique grâce à des échanges entre les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique, ainsi qu'avec l'IGAD et le CILSS, sur le pastoralisme (produit 5.3.1), l'interface entre la parité hommes-femmes et la résilience, et la gouvernance institutionnelle au service de la résilience (produit 5.1.1).

180. L'Organisation s'est efforcée de réagir rapidement aux crises de sécurité alimentaire provoquées par les conflits dans la région du lac Tchad et au Soudan du Sud, ainsi qu'au phénomène El Niño en Afrique australe et en Éthiopie. Au vu de la situation particulièrement préoccupante de Madagascar en matière de sécurité alimentaire, les capacités de réaction ont été renforcées grâce au déploiement de personnel supplémentaire sur le terrain (produits 5.4.1 à 5.4.3).

[57] Acronymes anglo-saxons: CCHF et HPAI, respectivement.

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

181. Au total, 39 évaluations exhaustives de la situation en matière de parité hommes-femmes ont été conduites au niveau national dans les secteurs agricole et rural afin de recueillir des données de référence pour le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, des Objectifs de développement durable (ODD) et des PNIA dans l'optique de l'égalité des sexes, tout en étayant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et la gestion des ressources naturelles. Les évaluations nationales sur les questions de parité hommes-femmes mettent en évidence des disparités dans l'accès aux ressources productives, aux services et aux marchés, ainsi que dans leur contrôle, et permettent de formuler des recommandations de politique générale en vue de favoriser une croissance agricole inclusive qui contribuerait à réduire la pauvreté rurale.

182. En partenariat avec la CEDEAO, la FAO a examiné la première génération de programme régional d'investissement agricole (PRIA) et de PNIA de manière approfondie en se concentrant sur les aspects liés à la parité hommes-femmes afin d'évaluer les disparités et les tendances, et a formulé des recommandations de politique générale à l'appui de la deuxième génération de PNIA, en cours d'élaboration.

Asie et Pacifique

183. La FAO répond aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique en concentrant ses travaux sur quatre initiatives régionales pour l'exercice biennal 2016-2017: Défi Faim zéro; Initiative régionale sur le riz; Initiative en faveur de la croissance bleue et Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique. Les participants à la Conférence régionale de 2016 ont déterminé deux autres priorités régionales visant à cibler les travaux de la FAO: Un monde, une santé et changement climatique. Les principales réalisations de la FAO dans le cadre de chacune de ces initiatives régionales, qui contribuent aux produits associés aux objectifs stratégiques, ainsi qu'aux résultats concernant l'initiative Un monde, une santé, le changement climatique et la parité hommes-femmes dans la région, sont présentées ci-dessous.

Défi Faim zéro

184. Les engagements politiques concernant le Défi Faim zéro ont progressé considérablement car davantage de pays et d'organisations de la société civile ont commencé à y participer. La FAO a renforcé sa collaboration avec l'ASEAN[58], y compris la consultation intersectorielle des ministères de l'agriculture, de la santé, de la planification et de la protection sociale, ainsi que la promotion d'une agriculture tenant compte de la nutrition. Elle a élargi les partenariats productifs avec 21 instituts nationaux ou internationaux de recherche et autres; elle a notamment renforcé la collaboration avec le CGIAR[59]. Elle a formulé des recommandations concrètes sur les espèces végétales négligées ou sous-utilisées afin de lutter contre la malnutrition dans le contexte du changement climatique (produits 1.1.1 et 1.2.1).

Initiative régionale sur le riz

185. Au niveau régional, la FAO a facilité le partage de connaissances sur l'élaboration de programmes relatifs au riz pour les écoles pratiques d'agriculture dans les différents pays. Elle a mené une consultation régionale d'experts sur la promotion de la mise au point de variétés de riz hybrides en Asie, qui a favorisé la coopération entre l'Organisation et l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI). Au niveau national, l'Indonésie, les Philippines et la République démocratique populaire lao ont réalisé une série d'activités concernant les écoles pratiques d'agriculture, d'enquêtes initiales et de formations de formateurs sur plusieurs technologies importantes, notamment la rizipisciculture et l'approche Produire plus avec moins. Les activités menées dans les pays ont aidé les agriculteurs à améliorer la productivité du riz (produit 2.1.1).

Initiative en faveur de la croissance bleue

186. Des techniques novatrices de rizipisciculture ont été présentées en Indonésie, ce qui a permis au Ministère des affaires maritimes et de la pêche d'étendre ce système à 2 000 hectares en 2016. Aux Philippines, un projet sur l'élevage de tilapias résistants aux aléas climatiques a permis de trouver des moyens d'aider davantage les petits producteurs à faire face de manière efficace aux événements climatiques extrêmes, ainsi que d'améliorer les prévisions météorologiques et de renforcer les systèmes d'information météorologique dans le pays. La FAO a prêté un appui au pilotage de pratiques novatrices en matière d'élevage de crevettes au Vietnam, aux choix et aux pratiques d'alimentation des poissons chez les petits pisciculteurs des Philippines et du Bangladesh, ainsi qu'à la production de semences aquacoles de qualité au Sri Lanka et au Bangladesh. Ces travaux ont abouti à deux publications: *Regional Strategy and Action Plan for Sustainable Intensification of Aquaculture in Asia-Pacific* [Stratégie et Plan d'action régionaux pour l'intensification durable de l'aquaculture en Asie et dans le Pacifique] et *Documentation of successful practices of Sustainable Intensification of Aquaculture in Asia-Pacific* [Exemples de pratiques fructueuses en matière d'intensification durable de l'aquaculture en Asie et dans le Pacifique] (produits 2.1.1, 2.2.1 et 3.1.3).

Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique

187. Une première version du rapport sur l'état de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition dans les îles du Pacifique a été achevée et les capacités nationales ont été renforcées en matière de

[58] Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).
[59] Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

collecte, de diffusion et d'analyse de données relatives à l'agriculture et à la nutrition. La FAO a prêté un appui au renforcement des capacités des îles du Pacifique relatives au Codex Alimentarius, à la sécurité sanitaire des aliments et à l'aquaculture durable. Un projet de directives sur le contrôle des aliments importés pour les pays insulaires du Pacifique a été présenté à la quatorzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. La FAO a fourni une assistance technique aux fins d'une évaluation approfondie des risques liés à l'aquaculture et de la planification des investissements dans le cadre de l'Association micronésienne d'aquaculture durable.

188. Aux Îles Cook, l'Organisation a prêté une assistance technique qui a permis de suivre les effets de la taxe sur les boissons sucrées, instaurée nouvellement, et l'évolution de l'environnement alimentaire. La FAO a formulé des conseils techniques en vue de renforcer les capacités des agriculteurs et des transformateurs d'aliments locaux d'approvisionner les marchés locaux. Elle a aussi élaboré et distribué un manuel sur les technologies agroalimentaires. Aux Fidji, une feuille de route associée au Plan stratégique sectoriel relatif aux statistiques agricoles et rurales a été élaborée et approuvée dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Au Samoa, la FAO a prêté un appui à la formulation d'une loi relative à la biosécurité, qui contient des dispositions sur la protection des végétaux, sur la modification des conditions de la quarantaine (biosécurité), sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et sur la santé animale. En outre, un nouveau plan relatif au secteur agricole (2016-2020) a été lancé (produits 4.1.1, 4.1.4 et 4.2.1).

Réalisations dans le cadre de l'initiative Un monde, une santé

189. Les travaux concernaient l'alerte rapide, la prévention, la préparation et les interventions liées aux nouvelles maladies infectieuses, comme les virus de grippe zoonotique, aux niveaux régional et national. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités, les politiques et la planification de la mise en œuvre, ce qui est tout aussi pertinent dans le cas de maladies animales à fort impact et dans le contexte de l'évolution rapide de la situation en matière de résistance aux antimicrobiens. Dans le domaine de la santé animale, les activités sont élargies à un programme novateur de coopération Sud-Sud qui porte sur la réduction des risques et la lutte contre les maladies liées aux échanges commerciaux.

190. Dans l'ensemble de la région, les capacités ont été renforcées pour ce qui est de la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et de la participation à l'élaboration de NIMP, en lien avec l'analyse et le renforcement des capacités intéressant les accords commerciaux régionaux. En outre, des travaux ont été menés sur le renforcement des normes et de la certification en matière de bonnes pratiques agricoles (BPA) afin de faciliter la participation des pays au Codex. Dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé, des activités de renforcement des capacités sont en cours. Elles visent à prévenir ou à limiter la transmission de maladies animales transfrontières, à améliorer la situation des pays en matière de contrôle des denrées alimentaires fondé sur l'analyse des risques, à élaborer des stratégies et des politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à consolider les cadres législatifs et réglementaires, et les systèmes de contrôle des importations fondé sur l'analyse des risques.

Réalisations dans le domaine du changement climatique

191. Dans le domaine du changement climatique, la FAO s'est penchée sur la réduction des risques de catastrophe, en prêtant un appui à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai (y compris en lien avec l'adaptation au changement climatique) dans le secteur agricole à l'échelon national. Par ailleurs, l'Organisation a réalisé des interventions d'urgence et a accéléré le relèvement en agriculture, et a prêté une assistance à la gestion des inondations, des typhons et des épisodes de sécheresse causés par El Niño.

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

192. Il a été mis la dernière main à la Stratégie régionale et au Plan d'action régional 2016-2019 relatifs à la parité hommes-femmes pour l'Asie et le Pacifique. Des évaluations nationales portant sur les questions de parité hommes-femmes ont été réalisées en Chine, au Cambodge et au Myanmar. Un

bilan de la situation en matière de parité hommes-femmes a été dressé au Sri Lanka et au Cambodge. Dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT), des projets ont permis d'étayer l'élaboration de politiques et de renforcer les capacités dans le domaine de la parité hommes-femmes au Cambodge et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Plusieurs résultats ont été obtenus au niveau des pays: débouchés pour les hommes et les femmes (Afghanistan, Philippines); participation égale à l'élevage et à la transformation des aliments (Afghanistan); autonomisation économique des femmes en milieu rural et participation des femmes aux programmes de promotion de la nutrition et de la consommation de légumes (Népal); appui à la reconstitution des moyens d'existence pour des groupes de femmes dans les zones touchées par l'éruption volcanique en Indonésie; réhabilitation et amélioration des moyens d'existence des femmes aux Philippines après le passage du typhon Haiyan; renforcement du rôle et des capacités des groupes d'agricultrices dans la chaîne de valeur des algues marines (Indonésie); accès égal aux ressources et aux technologies au service du développement des chaînes de valeur (Indonésie); études sur l'autonomisation des femmes en aquaculture (Bangladesh, Indonésie).

Europe et Asie centrale

193. La FAO répond aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Europe en concentrant ses travaux sur deux initiatives régionales pour l'exercice biennal 2016-2017: Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale
et Commerce agroalimentaire et intégration des marchés en Europe et en Asie centrale. Les principales réalisations de la FAO dans le cadre de chacune de ces initiatives régionales, qui contribuent aux produits associés aux objectifs stratégiques, ainsi qu'aux résultats concernant le changement climatique et la parité hommes-femmes dans la région, sont présentées ci-dessous.

Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale

194. Au niveau régional, les pratiques novatrices à l'appui d'un élevage durable ont été encouragées à une conférence internationale tenue en Ukraine et des parties prenantes de 27 pays ont partagé leurs expériences dans le domaine des technologies de conservation génétique chez les animaux. La troisième réunion plénière du Partenariat eurasiatique sur les sols s'est déroulée au Kirghizistan. La lutte intégrée contre les organismes nuisibles et l'agriculture de conservation ont été promues aux niveaux régional et national (Tadjikistan). Un livret sur la production de poisson-chat africain et des manuels de formation sur la propagation des espèces de cyprinidés ont été publiés. Parmi les principaux résultats obtenus au niveau national, citons des programmes de formation sur les pratiques d'irrigation optimales en République de Moldova et la promotion de bonnes pratiques agricoles en Géorgie. En outre, la présente initiative a contribué à la Stratégie nationale de lutte intégrée contre les organismes nuisibles par l'intermédiaire d'un atelier sur la sensibilisation des responsables politiques en République de Moldova et au Tadjikistan et sur l'accroissement des stocks de carbone dans les forêts des zones arides grâce à des pratiques novatrices de gestion et de réhabilitation des forêts au Kirghizistan (produits 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2).

195. La FAO a prêté une assistance au renforcement des capacités statistiques des institutions étatiques en Albanie, en Arménie et en Géorgie afin que ces pays puissent produire des statistiques agricoles fiables. Aux niveaux mondial et régional, quelque 200 fonctionnaires, spécialistes de l'administration des terres et représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) de plus de 50 pays ont bénéficié de conseils sur les politiques à la septième conférence du Réseau d'institutions publiques responsables de la mise en œuvre des politiques foncières. L'atelier sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers[60] auquel ont participé des organisations de la société civile en décembre 2016 a constitué un jalon important dans la promotion de la mise en œuvre de cet instrument. La FAO a aidé la Géorgie à élaborer une stratégie relative au développement rural en partenariat avec le PNUD[61], ainsi qu'à renforcer ses capacités en ce qui concerne la formulation d'une politique de développement rural. Dans deux régions de Géorgie, l'Organisation a prêté un appui à des projets pilotes, ainsi qu'à la création de groupes d'action locale (produit 3.1.5).

Commerce agroalimentaire et intégration des marchés

196. Au niveau régional, des cours d'apprentissage électronique ont été dispensés sur la résolution des problèmes relatifs au commerce agricole grâce à des accords commerciaux internationaux (OMC[62]) et régionaux dans la Communauté des États indépendants (CEI) et sur la transparence des politiques agroalimentaires par rapport aux règles et procédures de l'OMC. Quelque 180 représentants de 12 pays de l'ex-Union soviétique les ont suivis. Un document intitulé *Review of Agricultural Trade Policies in post-Soviet countries in 2014-15* [Examen des politiques relatives au commerce agricole dans les pays de l'ex-Union soviétique en 2014-2015] et neuf bulletins mensuels du réseau régional de spécialistes du commerce agricole ont été publiés. La FAO a organisé la réunion annuelle de ce réseau,

[60] Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
[61] Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
[62] Organisation mondiale du commerce (OMC).

y compris deux séances tenues pendant la conférence internationale sur le thème «Coopération régionale et internationale en Asie centrale et dans le Caucase du Sud: faits récents dans le domaine du commerce agricole» en Ouzbékistan et une table ronde sur le thème «Évolutions récentes des politiques relatives au commerce agricole» à la conférence de l'Association internationale des économistes agronomiques (AIEA) au Kazakhstan. En Serbie, l'Organisation a contribué à renforcer les capacités des autorités et du secteur privé de résoudre les problèmes liés aux politiques commerciales, dans le cadre d'un atelier sur le mécanisme de règlement des différends de l'OMC (produit 4.1.2).

197. Au niveau régional, la FAO a prêté un appui à l'amélioration de la prévention de la brucellose et de la stratégie de lutte contre cette maladie, a réalisé une analyse des risques, a formulé des orientations et a organisé des ateliers de renforcement des capacités sur l'approche de lutte progressive contre la fièvre aphteuse et la peste porcine africaine (produit 4.1.4). La version électronique de la Revue annuelle du marché des produits forestiers a été publiée (produit 4.3.3). Au niveau des pays, le guide sur les bonnes pratiques d'hygiène dans la production et la collecte de lait cru a été publié en République de Moldova, la Conférence nationale sur le lait et les produits laitiers s'est tenue et le site Internet contenant des informations sur les technologies modernes et sur les marchés a été lancé en Géorgie (produit 4.1.4). Une étude concernant l'effet des sanctions sur le commerce agricole serbe a été réalisée, un document d'analyse relatif à l'influence de la crise des aflatoxines sur le secteur laitier a été élaboré et un atelier sur le thème «Défis des marchés libéralisés» a été organisé en Serbie (produit 4.1.2). Une formation sur la certification et l'accréditation et un atelier sur la promotion et la commercialisation ont été organisés au Monténégro (produit 4.3.2). Une formation à l'appui de la mise en place d'une chaîne de valeur inclusive dans le secteur laitier a été dispensée au Kazakhstan.

198. Une table ronde d'experts sur le thème «Les pratiques optimales en matière de promotion des exportations: expériences en Amérique latine, en Europe et en Asie centrale» s'est déroulée à Halle (Allemagne) (produit 4.1.2). La FAO a réalisé des études à l'appui du développement des chaînes de valeur, notamment un rapport sur la chaîne de valeur de la viande de mouton, et a organisé une réunion afin de permettre aux parties prenantes de débattre des résultats du rapport et des perspectives au Kirghizistan (produit 4.2.3). Par ailleurs, le Kirghizistan a reçu des contributions techniques aux fins de la mise en œuvre du Plan pour le développement des exportations 2015-2017 (produit 4.1.2). Six études de cas concernant des programmes de promotion des exportations de denrées alimentaires ont été réalisées en République de Moldova (produit 4.3.3).

Réalisations dans le domaine du changement climatique

199. La FAO a prêté un appui considérable aux interventions destinées à faire face aux conséquences des inondations dans les Balkans. L'Organisation a dirigé l'évaluation du secteur agricole dans le cadre de l'évaluation globale des besoins après des catastrophes que les organismes du système des Nations Unies ont réalisée suite aux inondations, en étroite collaboration avec le Ministère de l'agriculture et d'autres parties prenantes. Par ailleurs, la FAO a aidé l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie à mieux comprendre les effets du changement climatique sur la sensibilité du secteur agricole aux sécheresses et aux inondations (produit 5.4.1). L'accent a été mis aussi sur l'élaboration de méthodes et de matériel d'orientation et sur le renforcement des capacités en matière d'agriculture intelligente face au climat et de réduction des risques de catastrophe en Asie centrale, en particulier au Kirghizistan et au Tadjikistan (produit 5.3.1).

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

200. Au titre de la Stratégie régionale sur l'égalité des sexes pour l'Europe et l'Asie centrale 2016-2017, approuvée en janvier 2016, et dans le droit fil des recommandations de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et de l'ECA[63], une réunion du réseau d'experts régional s'est tenue à Minsk en février 2016 et a abouti à la publication intitulée *Gender, Social Protection and Rural Development* [Parité hommes-femmes, protection sociale et développement rural]. La FAO a publié un rapport sur l'état de la protection sociale en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale

[63] Commission européenne d'agriculture (ECA).

et a organisé une réunion de sensibilisation afin de définir son rôle en matière de protection sociale dans la région. La boîte à outils statistiques sur la parité hommes-femmes en agriculture a été publiée au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Turquie. Une étude sur la parité hommes-femmes et la foresterie a été menée au Kosovo et des recommandations ont été adressées au gouvernement. La FAO a facilité l'autonomisation de plus de 1 500 femmes des zones rurales grâce à un renforcement des capacités dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur l'autonomisation économiques des femmes en milieu rural au Kirghizistan. Des évaluations nationales de la situation en matière de parité hommes-femmes ont été réalisées en Albanie, en Arménie, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Turquie. Par ailleurs, les capacités des services de statistiques nationaux ont été renforcées en Albanie, en Arménie et en Géorgie (produit 3.1.5). Les réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes et des statistiques font partie intégrante de l'initiative régionale sur l'autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales.

Amérique latine et Caraïbes

201. La FAO répond aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en concentrant ses travaux sur trois initiatives régionales: Appui à l'initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim, Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable et Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe. Les principales réalisations de la FAO dans le cadre de chacune de ces initiatives régionales, qui contribuent aux produits associés aux objectifs stratégiques, ainsi qu'aux résultats en matière de parité hommes-femmes, sont présentées ci-dessous.

Appui à l'initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim

202. S'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, plans et programmes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la FAO a concentré son appui au Guatemala, à la Grenade et au Paraguay, ainsi que dans des petits États insulaires en développement (PEID) des Caraïbes, comme la Jamaïque, la République dominicaine et Saint-Vincent-et-les Grenadines (produit 1.1.1). Douze pays des Caraïbes se sont désormais engagés à réduire de moitié les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires. L'Alliance régionale pour la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture élabore actuellement un code de conduite international sur la gestion de ce problème (produit 4.2.2).

203. Des résultats ont été obtenus dans plusieurs pays en matière législative: en République dominicaine, la Loi relative à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la souveraineté alimentaire a été adoptée en juillet 2016; au Honduras, la nouvelle Loi relative aux repas scolaires a été adoptée; le Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes (Parlatino) a approuvé une Loi type sur l'agriculture familiale, ainsi qu'une proposition pour la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. Le Front parlementaire contre la faim (FPF) a joué un rôle décisif dans ces avancées législatives (produit 1.1.2).

204. Au Guatemala et à El Salvador, les capacités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont été renforcées grâce à des formations sur le droit à l'alimentation dispensées aux acteurs gouvernementaux et à la société civile par la FAO (produit 1.1.3). Des résultats positifs ont aussi été obtenus dans les domaines de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats, comme en témoigne la stratégie relative à la parité hommes-femmes associée au plan de la CELAC[64] qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition (produit 1.2.1).

205. Dans le cadre des ODD, une alliance renforcée avec les organismes du système des Nations Unies, comme l'OPS et l'ECLAC[65], a permis d'améliorer les réponses apportées aux questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment l'excès pondéral, l'obésité et la pauvreté. Les activités concernant le changement climatique se poursuivent sur leur lancée et une conférence régionale de la CELAC sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte du changement climatique a permis de hiérarchiser les éléments des programmes politiques et les engagements futurs (produit 1.2.1). Au niveau régional, des produits, une cartographie et une analyse des politiques, programmes et lois relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ont été réalisés (produit 1.3.1), ce qui a permis d'améliorer les réponses apportées à certains problèmes comme la santé, en partenariat avec l'OPS, et des espaces de dialogue ont été ouverts dans le domaine de la nutrition et des statistiques pour les indicateurs des ODD (produit 1.3.2).

Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable

206. Les espaces de dialogue sur les politiques en matière d'agriculture familiale ont été améliorés, notamment la Commission sur l'agriculture familiale pour l'Amérique centrale et la République dominicaine du CAC-SICA[66] (produit 3.1.5). Par ailleurs, un programme d'aide aux jeunes des zones

[64] Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).
[65] Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui est aussi le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les Amériques; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC).
[66] Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC); Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

rurales a été défini et validé dans des enceintes sous-régionales (CICA, REAF du MERCOSUR[67]), et cinq pays des Caraïbes disposent désormais de profils de catégorisation des jeunes en milieu rural (produit 3.2.1).

207. Le Plan d'action 2017 de la CELAC sur le renforcement de l'agriculture familiale a été approuvé à la troisième réunion ministérielle de la CELAC sur l'agriculture familiale et le développement rural (produit 3.1.5). Les participants au deuxième séminaire régional sur l'agroécologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont défini et validé un programme relatif à l'agroécologie (produit 2.2.2).

208. Le Guatemala, le Honduras, le Panama et la République dominicaine sont désormais dotés d'instruments leur permettant de créer des systèmes d'enregistrement de l'agriculture familiale (produit 3.1.1) et sept pays d'Amérique centrale disposent d'une étude diagnostique contenant des propositions en matière de coopération technique dans le domaine du développement territorial rural (produit 3.1.5).

209. En Colombie, un programme national pour la vulgarisation agricole a été mis en place (produit 3.1.2) et une méthode pour l'inclusion de l'agriculture familiale dans les systèmes territoriaux d'approvisionnement en denrées alimentaires est en cours de mise en œuvre (produit 4.2.3). Au Paraguay, le SAS[68] et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage sont convenus d'une stratégie d'articulation entre la protection sociale et la production (produit 3.3.2).

210. En Amérique du Sud et en Mésoamérique, 124 fonctionnaires ont été formés dans le cadre du quatrième cours sur les systèmes inclusifs de protection sociale, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire et la nutrition (produit 3.3.1) et 30 fonctionnaires de sept pays du MERCOSUR, ainsi que des représentants de la société civile affiliés à l'Alliance des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes pour la souveraineté alimentaire ont bénéficié d'une formation sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (produit 3.1.2).

Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe

211. La FAO a encouragé un dialogue ministériel sur la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique (Paraguay) et la transition vers une agriculture durable (Pérou) (produit 2.1.1), et une stratégie régionale pour la gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole est en cours d'élaboration (produit 5.1.1). La CELAC, le Parlement centraméricain (Parlacen) et le Parlatino sont des enceintes où le changement climatique figure désormais au programme (produit 2.3.1), l'accent étant mis sur le dialogue en faveur des évolutions législatives (produit 2.2.1).

212. La FAO a contribué à renforcer les capacités dans le cadre de réunions sur les politiques relatives au changement climatique et l'agriculture à destination de représentants des États, en partenariat avec l'ECLAC et les gouvernements du Chili, du Costa Rica et de l'Uruguay (produit 2.3.2). En outre, un nouveau document d'orientation sur le changement climatique a été lancé lors d'un séminaire sur l'assurance agricole au Pérou, qui a réuni des participants de plusieurs pays[69] (produit 5.3.1). Un système de formation sur la résilience a été créé et les échanges de technologies ont été encouragés entre les pays d'Amérique centrale confrontés à la pénurie d'eau et le Brésil (produit 2.2.2). Par ailleurs, une coopération est en cours de mise en place aux fins de la création d'un système d'alerte rapide et de suivi des sécheresses dans le «couloir de la sécheresse» (produit 5.2.1). La FAO a passé un accord avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe

[67] Commission de l'agriculture familiale (REAF) du Marché commun du Sud (MERCOSUR) pour le renforcement de la participation des organisations paysannes à la concertation dans le cadre de la REAF.
[68] Secretaría de Acción Social de la Presidencia de la República (SAS) [Secrétariat à l'action sociale de la présidence de la République].
[69] http://www.fao.org/3/a-i6199e.pdf.

naturelle en vue de renforcer les capacités des PEID[70] en matière de gestion des risques de catastrophe tenant compte des disparités entre les sexes dans le secteur agricole (produit 5.3.1).

213. En novembre, le Conseil agricole du Sud a approuvé un plan d'action relatif à la coopération Sud-Sud en matière de gestion des risques de catastrophes en agriculture dans les pays du Cône Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) (produit 5.1.1). La coopération Sud-Sud est encouragée dans la lutte contre la pêche illicite et la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (produit 2.1.2). La FAO a aidé les pays à formuler les Directives volontaires sur les politiques agro-environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (produit 2.3.1), qui ont été lancées à la treizième Conférence des parties à la CDB[71] (décembre).

214. Le Fonds vert pour le climat revêt une importance stratégique dans la région et des travaux collaboratifs ont abouti à 19 notes conceptuelles pour des projets d'un montant total de 1,5 milliard d'USD, mis en œuvre dans 10 pays (Bolivie, Brésil, Chili, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Paraguay, République dominicaine et Uruguay) et au niveau régional (produit 5.3.1).

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

215. La Stratégie en matière de parité hommes-femmes associée au Plan de la CELAC en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, élaborée par le Groupe de travail de la CELAC sur la parité hommes-femmes et la FAO, a été approuvée par la CELAC et sera mise en œuvre initialement sous la forme d'un projet pilote dans quatre pays: El Salvador, Haïti, Paraguay et République dominicaine. La FAO a donné des avis techniques à l'appui de la production de statistiques pour les recensements et questionnaires agricoles au Brésil, en Jamaïque, au Pérou et en République dominicaine et du renforcement des systèmes et politiques de protection sociale pour la finance et la régénération productive au profit des femmes des zones rurales au Brésil, en Équateur et au Paraguay, ainsi que pour la formulation de plans de gestion des risques de catastrophe et des mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole qui soient axés sur la parité hommes-femmes au niveau national dans les PEID, ainsi qu'à El Salvador et au Honduras.

216. Des partenariats ont permis de renforcer les liens avec le monde universitaire et la société civile, grâce à la formation d'un groupe spécial pour la sécurité alimentaire et la nutrition au sein du Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO) et à la signature d'un accord portant création d'une banque génétique régionale avec Yachay en Équateur. Par ailleurs, la FAO a prêté un appui en faveur d'une participation plus large de la société civile, notamment de groupes comme Consumers International et l'Alliance pour la souveraineté alimentaire, dans des espaces de dialogue tels le programme du FPF (novembre) et la réunion ministérielle de la CELAC sur l'agriculture familiale.

[70] Plus particulièrement, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.
[71] Convention sur la diversité biologique (CDB).

Proche-Orient et Afrique du Nord

217. La FAO répond aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en concentrant ses travaux sur trois initiatives régionales pour l'exercice biennal 2016-2017: Initiative régionale sur la pénurie d'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord, Une petite agriculture durable à l'appui d'un développement ouvert à tous dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et Initiative en faveur de la résilience et d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Les principales réalisations de la FAO dans le cadre de chacune de ces initiatives régionales, qui contribuent aux produits associés aux objectifs stratégiques, ainsi qu'aux résultats en matière de parité hommes-femmes dans la région, sont présentées ci-dessous.

Initiative régionale sur la pénurie d'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord

218. Un plan de travail pour l'intégration agriculture-aquaculture (IAA) a été élaboré en vue de la production de protéines de qualité et de légumes frais dans les déserts inhospitaliers et les zones arides, grâce à l'utilisation d'eau saumâtre. Les pays concernés sont l'Algérie (a débuté la collaboration avec l'IAA dans la zone désertique), l'Égypte (pays chef de file dans l'aquaculture continentale) et Oman (a commencé à travailler avec l'IAA dans des zones rurales isolées et des zones disposant de faibles ressources en eau) (produit 2.1.1).

219. Avec l'approbation de la Ligue des États arabes (LEA) et en partenariat avec la CESAO, la GIZ et l'ACSAD[72], un projet sur le changement climatique et les solutions d'adaptation pour les secteurs verts d'une zone donnée de la région Proche-Orient et Afrique du Nord a été mis en œuvre. Des scénarios relatifs au changement climatique sur deux périodes (2016-2035 et 2046-2065) ont été analysés pour l'Égypte, la Jordanie et le Liban et pour les «points chauds» de la région; les résultats seront communiqués au Conseil ministériel de la LEA (produit 2.1.1).

220. Un projet sur l'élévation d'eau au moyen de l'énergie solaire aux fins de l'irrigation dans le delta du Nil (Égypte), financé par la coopération italienne, a été mis en œuvre en vue de réduire la vulnérabilité face aux chocs liés à l'approvisionnement en énergie et à la pénurie d'eau. Une première station de pompage solaire desservant 230 feddan a été installée dans le delta du Nil. Des formations sur le lieu de travail concernant le fonctionnement et la maintenance du système à énergie solaire ont été dispensées à des fonctionnaires, des agriculteurs locaux et des associations d'usagers de l'eau.

221. Une étude de diagnostic intégré sur la gouvernance des eaux souterraines, y compris les aspects hydrogéologiques et les questions de parité hommes-femmes, a été réalisée en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Cette évaluation permettra de choisir des solutions pour améliorer la gestion durable des eaux souterraines.

222. En partenariat avec l'ICARDA[73], la FAO a encouragé l'intensification durable de la petite agriculture en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie moyennant l'introduction de technologies abordables et de bonnes pratiques. Deux parcelles de démonstration communautaires ont été mises en place afin de montrer les avantages de la technique d'irrigation mécanisée de plates-bandes surélevées et de promouvoir sa transposition à plus grande échelle. Plus de 18 000 hectares ont été cultivés en blé au moyen de cette technique dans le gouvernorat d'ach-Charqiya (Égypte) pendant le cycle 2015-2016. Cela a permis de réduire l'application d'eau aux fins de l'irrigation (25 pour cent), de réduire l'application de semences au moment du semis (50 pour cent), d'accroître l'efficience de l'emploi des engrais (30 pour cent), de limiter les pertes de rendement (pas de verse) et d'augmenter le rendement en blé (25 pour cent).

223. La FAO a élaboré des méthodes et des normes en collaboration avec le personnel gouvernemental et a organisé des formations pour l'application de la télédétection aux fins du suivi et de l'évaluation de la comptabilité de l'eau, de la productivité de l'eau et des sécheresses. La Tunisie, en particulier, a déjà élaboré les cartes nationales d'utilisation des terres pour deux systèmes de culture

[72] Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).
[73] Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA).

principaux (1 500 hectares en céréales et 1 800 hectares en oliviers), qui permettront de suivre, au moyen de la télédétection par satellite, la consommation d'eau, la productivité de l'eau et l'écart de rendement (produit 2.1.3).

224. Une évaluation cartographique des institutions nationales chargées du changement climatique et de la sécheresse a été réalisée. En partenariat avec l'ICBA[74], la FAO a organisé des ateliers à parties prenantes multiples visant à élaborer les indices de suivi les plus adaptés aux différents systèmes agricoles, et des indices de sécheresse ont été choisis pour la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Des ressources ont été mobilisées (par l'intermédiaire l'Agence des États-Unis pour le développement international) aux fins de la création d'un système régional de gestion de la sécheresse (produits 5.1.1 et 5.1.2).

Une petite agriculture durable à l'appui d'un développement ouvert à tous dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

225. Treize variétés de quinoa ont été testées et les plus performantes ont été sélectionnées en vue de leur intégration et de leur adaptation aux conditions spécifiques de la région en matière d'agronomie et de commercialisation. Les principes de l'instrument international relatif à l'approche écosystémique des pêches ont été inclus dans les politiques nationales de l'Égypte, du Liban et de la Tunisie. Trois études pilotes ont débuté; elles visent à aider les autorités nationales à élaborer des plans de gestion des pêches axés sur l'approche écosystémique, qui concernent environ 12 000 pêcheurs. En Mauritanie, le Centre de développement de l'élevage de camélins (CDEC) a été créé afin de faciliter le transfert de technologies nouvelles à l'appui de la production durable et de la valeur ajoutée des produits du dromadaire (produit 2.1.2).

226. Les capacités des principales parties prenantes en matière de gestion adaptative et de suivi des systèmes d'oasis du Maghreb ont été renforcées aux fins de la gestion, du suivi et de l'analyse des systèmes de production liés aux oasis. Au Soudan, la FAO a aidé les décideurs à créer un système communautaire de production de semences au Darfour du Sud, au moyen de l'approche axée sur la chaîne de valeur (produit 2.1.3).

227. Les caractéristiques principales des petits agriculteurs familiaux ont été évaluées dans six pays (Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) et des tendances régionales ont été dégagées (produit 3.1.1). L'approche axée sur les écoles pratiques d'agriculture dans la région a été améliorée grâce à l'établissement d'un réseau et d'un fichier d'experts et de professionnels, et de nouvelles directives mondiales sont en passe d'être adaptées au contexte régional (produit 3.1.4). La FAO, en partenariat avec l'OIT et l'ONUDI[75], a organisé une université régionale sur le développement rural afin d'étudier les tendances et les possibilités en matière d'emploi rural décent (produit 3.2.1).

228. Une évaluation a été réalisée afin d'établir une base à partir de laquelle il serait possible de promouvoir des systèmes de protection sociale universelle dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, en aidant les gouvernements nationaux à élaborer et à améliorer leurs stratégies de protection sociale dans le contexte du développement rural. Les lacunes en matière de protection sociale ont été repérées de manière à pouvoir trouver des moyens d'améliorer les liens et la coordination entre la protection sociale et les interventions dans le domaine agricole (produit 3.3.1).

Initiative en faveur de la résilience et d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

229. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la FAO a aidé les ministères de l'agriculture à élaborer leur stratégie agricole nationale 2017-2022, l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience, l'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes et les priorités relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition (produits 1.1.1 et 5.1.1).

230. Des systèmes de données et d'information fiables sur la sécurité alimentaire ont été mis en place en Irak, au Soudan et au Yémen. Des éléments à l'appui de la programmation des interventions

[74] Centre international d'agriculture biosaline (ICBA).
[75] Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

d'urgence et du renforcement de la résilience ont été fournis aux pays touchés par la crise syrienne (Jordanie, Irak, Liban et Syrie) dans le cadre du Réseau régional d'analyse de la sécurité alimentaire (RFSAN) (produit 1.3.1 et 5.3.1).

231. Des stratégies de réduction des risques fondées sur des éléments factuels ont été élaborées et ont permis, grâce à des investissements adéquats, de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluations de la sécurité alimentaire et de systèmes d'alerte rapide au Soudan et en Syrie. Une analyse et une cartographie de la vulnérabilité et de la résilience (résultats du RIMA-II[76] dans le Triangle de l'Espoir) ont été réalisées en Mauritanie. Un marqueur de la résilience a été élaboré et a fait l'objet d'une étude pilote en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le Liban bénéficie actuellement d'un appui à l'établissement de profils de risque et à l'analyse des risques. Des évaluations des dommages et des pertes liés aux catastrophes (deuxième phase) sont en cours en Irak et, depuis peu, en Syrie et au Yémen (produits 5.2.1 et 5.4.3).

232. Des programmes de renforcement de la résilience portant sur la gestion de l'eau ont été mis en œuvre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et des indices de sécheresse pour le suivi et l'alerte rapide ont été choisis en Jordanie et au Liban (produit 5.1.1).

233. Une formation a été dispensée au Soudan et un comité chargé de définir une stratégie et un plan d'action nationaux en vue de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture a été créé. En outre, le Réseau régional sur les pertes et le gaspillage de nourriture est sollicité actuellement afin qu'il promeuve l'échange de connaissances et le partage des bonnes pratiques (produit 4.2.2).

234. Les capacités des pays ont été renforcées en matière de suivi des menaces liées aux acridiens (par le truchement du Secrétariat de la CRC[77]) et de préparation à l'apparition éventuelle de foyers dans la région. Une réponse régionale coordonnée a été apportée dans le domaine de la lutte contre *Xyllela Fastidiosa* (maladie de l'olivier) et du charançon rouge du palmier et de la gestion efficace de leurs foyers (produit 5.4.2).

Réalisations dans le domaine de la parité hommes-femmes

235. Des activités de cartographie des statistiques relatives à la parité hommes-femmes ont été menées dans huit pays (Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Tunisie et Soudan) en vue d'obtenir des données ventilées par sexe et des indicateurs y afférents; des rapports nationaux ont été établis et présentés lors d'un atelier régional tenu en Tunisie. Les participants ont pu jeter les bases d'une feuille de route sur l'institutionnalisation des statistiques ventilées par sexe en agriculture. Une liste préliminaire d'indicateurs essentiels de la parité hommes-femmes en matière d'agriculture et de développement rural a été fournie.

[76] Modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience (RIMA).
[77] Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC).

Liste des sigles

ACSAD	Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches
AGIR	Alliance globale pour la résilience
AGORA	Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture
ANASE	Association des Nations de l'Asie du sud-est
APV	accord de partenariat volontaire
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CAC	Conseil agricole d'Amérique centrale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	contributions déterminées au niveau national
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CELAC	Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLACSO	Conseil latino-américain des sciences sociales
COAG	Comité de l'agriculture
COFI	Comité des pêches
COFO	Comité des forêts
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des Parties
CRC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSA-CDA	Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées
DG DEVCO	Direction générale de la Commission européenne pour la coopération internationale et le développement
DIMITRA	Projet Dimitra – Femmes rurales et développement (FAO/Fondation Roi Baudouin)
ECA	Commission européenne d'agriculture
ECLAC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
FCC-EMPRES	Système de prévention des crises pour la filière alimentaire
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIAN	FIAN International pour le droit à une alimentation adéquate
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIRST	Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation
FPF	Front parlementaire contre la faim
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HLPF	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
IAA	intégration agriculture-aquaculture
ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INFORMED	Information pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilience pour la prise de décision
IPC	Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire
IRRI	Institut international de recherche sur le riz
LEA	Ligue des États arabes
MERCOSUR	Marché commun du Sud
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NIMP	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
ODD	Objectif de développement durable
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
ONU-SWAP	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PARLACEN	Parlement centraméricain
PARLATINO	Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PEID	petits États insulaires en développement
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	partenariats public-privé
PPR	Peste des petits ruminants
PS	Programme stratégique
REAF	Commission de l'agriculture familiale (REAF) du Marché commun du Sud (MERCOSUR) pour le renforcement de la participation des organisations paysannes à la concertation dans le cadre de la REAF
RIMA	modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPAA	suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
SEWA	Association des travailleuses autonomes
SFERA	Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement
SICA	Système d'intégration de l'Amérique centrale

SIPAM	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VGGT	Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts